

L'ÉGLISE DANS LA SOCIÉTÉ

ÉGLISE NATIONALE CATHOLIQUE ROMAINE
DU CANTON DE BERNE

RAPPORT CONCERNANT
LES PRESTATIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

2020–2021



Mentions légales

Éditeur

Conseil de l'Église nationale catholique romaine du canton de Berne

Texte

Secrétariat général de l'Église nationale catholique romaine
Exemple de projet au chapitre 9 : Personnes des paroisses et
des communes ecclésiastiques

Photos

Photos en page de titre et en 4^e de couverture :
Basilique de la Trinité à Berne, © « pfarrblatt » Berne
Table complète des illustrations en page 102

Accompagnement, production et relecture

ProjektForum, Agence spécialisée pour les thèmes socio-politiques
www.projektforum.ch

Conception et mise en page

pomino.ch

Disponibilité

Le rapport est disponible pour téléchargement sur le site www.cathberne.ch.

© Église nationale catholique romaine du canton de Berne, le 30 janvier 2023

Zähringerstrasse 25
3012 Berne

Téléphone : 031 533 54 54
E-mail : redaction@cathberne.ch
Site web : www.cathberne.ch

L'essentiel en quelques mots

Conformément à loi sur les Églises nationales bernoises (Loi sur les Églises nationales, LEgN) en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2020, les Églises nationales seront soutenues à partir de 2020 par des **contributions destinées à la rémunération des ecclésiastiques/agents pastoraux (contributions de base, art. 29)** ainsi que des **subventions pour les prestations d'intérêt général**. Les Églises nationales doivent présenter au Conseil-exécutif, pour chaque période de subventionnement, un rapport sur l'utilisation des contributions. Le Grand Conseil en prend connaissance (art. 34).

Le présent rapport couvre les deux premières années 2020 et 2021 de la période de subventionnement actuelle 2020–2025. Il rend compte de l'utilisation des recettes des paroisses provenant des impôts ecclésiastiques conformément aux prescriptions du MCH2, ainsi que de l'emploi des contributions du canton à l'Église nationale catholique romaine. En outre, il montre les prestations d'intérêt général fournies par l'ECR et ses paroisses.

Le rapport met **particulièrement l'accent sur l'engagement des bénévoles**. Il montre, en parallèle, les tâches qui, au titre de prestations d'intérêt général, sont accomplies par les ecclésiastiques/agents pastoraux rémunérés par les contributions cantonales comme partie de leur tâche de base, mais en dehors des activités cultuelles.

L'Église nationale catholique romaine du canton de Berne



L'Église nationale catholique romaine (ECR) du canton de Berne a environ 156 000 membres (au 01.01.2020). Elle est constituée d'environ 33 communes ecclésiastiques et de 42 paroisses dans les régions de Berne, du Mittelland, de l'Oberland et du Jura bernois ainsi que de 17 communautés linguistiques, qui célèbrent l'Église dans leur langue. L'Église catholique romaine en Suisse connaît le système « dual » avec une structure pastorale et une structure de droit public ecclésiastique. Les deux parties travaillent ensemble et ont chacune leurs propres domaines de responsabilités.

La partie pastorale est compétente en matière de services religieux et de l'aumônerie ; avec les responsables des paroisses, les agents pastoraux et tous les autres collaborateurs et bénévoles, elle fait partie du Diocèse de Bâle et est donc rattachée à l'Église universelle. La partie de droit public ecclésiastique est responsable des finances, de l'administration, de l'infrastructure et l'administration du personnel. Au niveau local comme au niveau cantonal, des organes démocratiquement constitués ou élus assument les tâches du pouvoir législatif et exécutif.

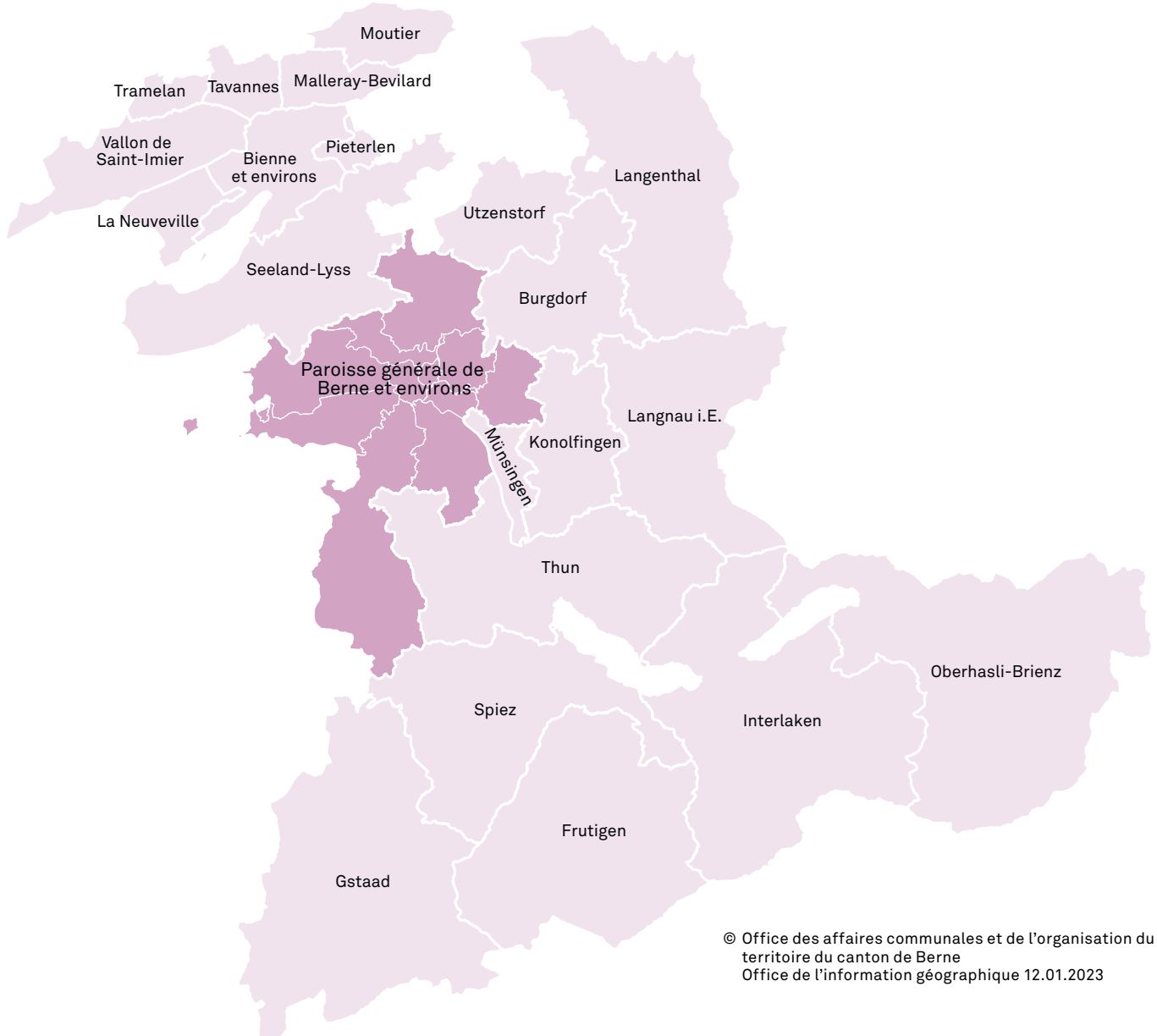
Importance de l'Église nationale catholique romaine du canton de Berne

Il y a grandes disparités entre les régions dans le canton de Berne au niveau de la proportion de catholiques dans la population. Alors qu'une grande partie des fidèles de la ville de Berne sont catholiques romains, cette proportion est minime dans l'Oberland. La grande étendue géographique des paroisses en dehors de la ville de Berne est représentative de cette situation. Ainsi, les paroisses de Gstaad, de Frutigen et d'Interlaken englobent l'ensemble des vallées environnantes et la paroisse de Seeland-Lyss comprend 47 communes politiques du Seeland bernois.

De nombreuses communes ecclésiastiques/paroisses travaillent donc sur différents sites, où elles disposent de bâtiments ecclésiastiques et célèbrent des messes ou proposent d'autres offres. Cette réflexion à grande échelle ainsi que l'organisation et le fonctionnement qui en découlent sur différents sites permettent une bonne mise en réseau de la population catholique romaine.

Grâce à leur ancrage local dans les villages et les quartiers, le personnel des communes ecclésiastiques et des paroisses catholiques romaines sont des partenaires indispensables pour le travail d'intérêt public. La majorité des offres permettent, soutiennent et garantissent un travail bénévole à long terme, notamment pour les personnes âgées. Les institutions et le personnel de l'Église assument ainsi un important rôle subsidiaire aux prestations sociales des pouvoirs publics.

Paroisses de l'Église cath. romaine



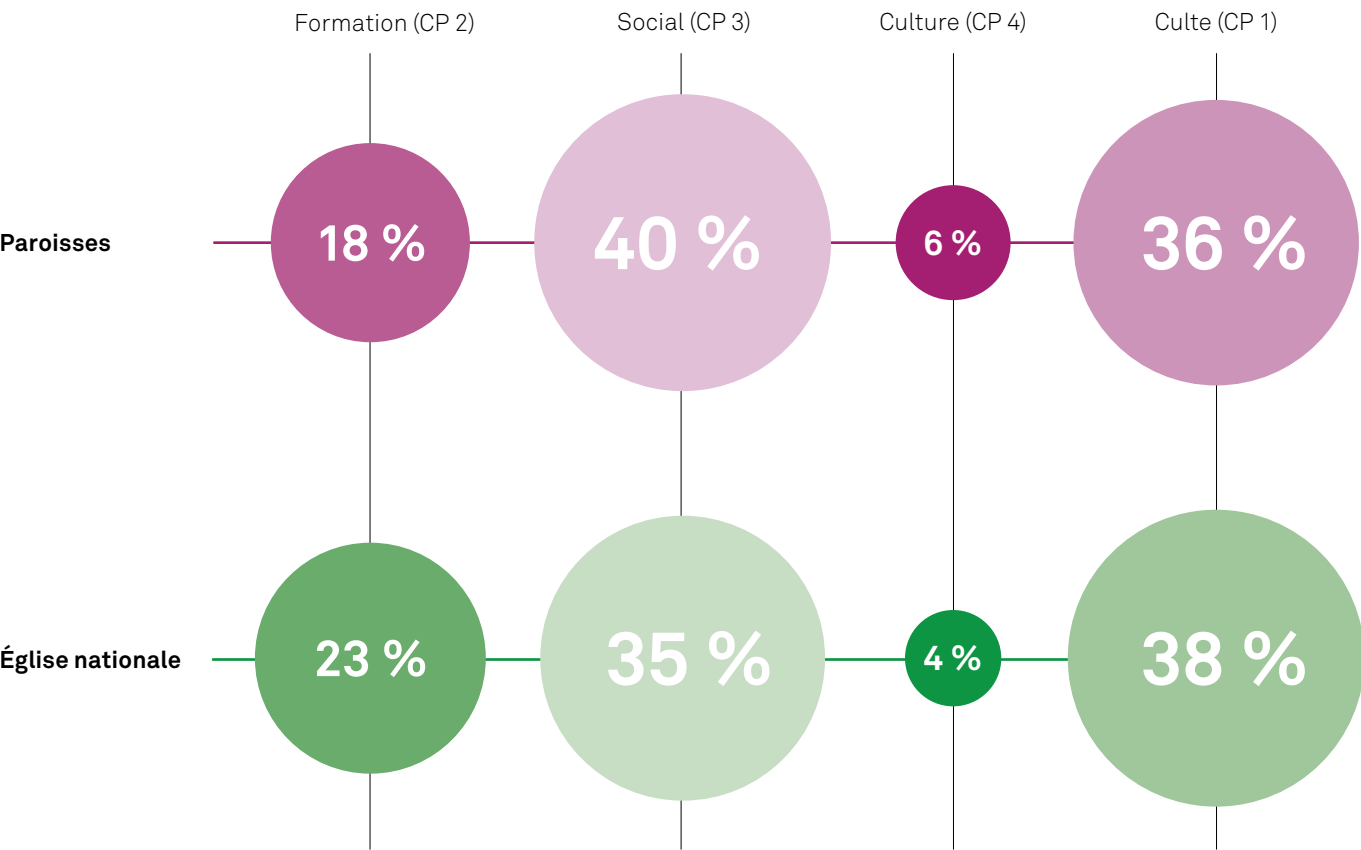
© Office des affaires communales et de l'organisation du territoire du canton de Berne
Office de l'information géographique 12.01.2023

Résultats et prestations des paroisses et de l'Église nationale

Une dépense totale pour les années 2020 à 2021 de 80,4 millions de francs en moyenne est compensée par des recettes de 88,2 millions de francs. Les prestations sont réparties en différentes catégories (ci-après dénommées « CP ») Pour le présent rapport, les catégories de prestations globales que sont Infrastructure (CP 7), Organisation (CP 8) ainsi que Finances et impôts (CP 9) sont réparties sur les catégories de prestations matérielles CP 1 à CP 4. Dans les années 2020 et 2021, les charges se répartissent en moyenne comme suit, en pourcentage, sur les quatre catégories de prestations matérielles : **Paroisses** Formation (CP 2, 18 %), Social (CP 3, 40 %), Culture (CP 4, 6 %) et Culte (CP 1, 36 %). **Église nationale** : Formation (CP 2, 23 %), Social (CP 3, 35 %), Culture (CP 4, 4 %) et Culte (CP 1, 38 %).

La diversité de ces prestations d'intérêt général apparaît clairement dans le présent rapport notamment au chapitre 9 « Analyse de la qualité » La sélection de prestations, de portraits et de projets montre à quel point le travail de l'Église est diversifié et axé sur les besoins locaux afin d'apporter un soutien à notre société. Dans les chapitres suivants, aux chapitres 10 « Quelle est la place de l'Église aujourd'hui ? » et 11 « Enjeux de l'avenir », le rapport aborde en revanche des questions actuelles et des points de vue critiques. Le chapitre 12.2 « Projets spéciaux » décrit, au moyen de trois exemples, la manière dont Église nationale catholique romaine répond aujourd'hui aux besoins et situations spécifiques.

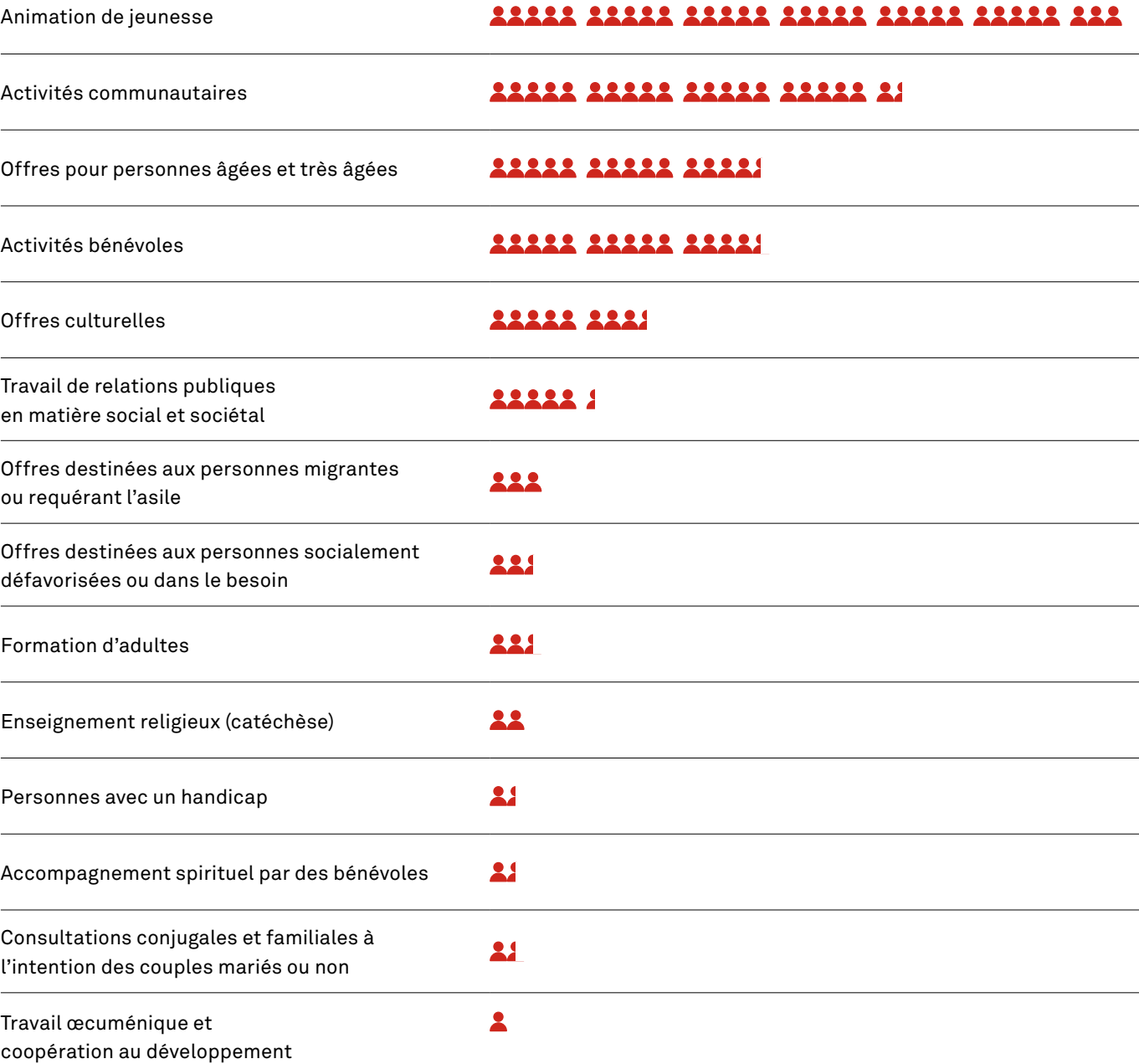
Prestations des paroisses et de l'Église nationale (CP 1–4) 2020–2021



Activités gratuites et bénévoles

Environ 245 000 et 225 000 heures de travail bénévole ont été accomplies respectivement pendant les années 2020 et 2021 dans le cadre des prestations d'intérêt général. Cela correspond à environ 117 équivalents temps plein et à une valeur chiffrée d'environ 12 millions de francs par an, fournis sous forme de travail bénévole pour des prestations d'intérêt général. Les parts les plus importantes de ce travail bénévole se répartissent sur différents secteurs :

l'animation de jeunesse (29 %), les activités communautaires (19 %), des offres pour les personnes âgées et très âgées (13 %), des activités bénévoles (13 %) et les offres culturelles (8 %). Les 18 % restants se répartissent dans neuf autres domaines.



👤 = 1 équivalent temps plein = 2100 heures

Total des prestations d'intérêt général

L'ECR du canton de Berne a fourni, avec les paroisses et l'Église nationale, des prestations d'intérêt général d'une valeur d'environ 55,5 millions de francs en 2020 et d'environ 50 millions de francs en 2021. Ces montants comprennent toutes les prestations issues des catégories de prestation CP 2 à CP 4 conformément au chapitre 6 et la valeur théorique du travail bénévole monétarisé conformément au chapitre 7.

Diaconie, le travail social de l'Église

Une grande partie des prestations d'intérêt général fournies par l'Église catholique romaine repose sur les **valeurs de la diaconie**. La notion grecque de diaconie signifie « au service d'autrui » et désigne l'engagement motivé par le christianisme **auprès des personnes défavorisées et en détresse**. L'ECR considère la diaconie basée sur l'estime de tous les êtres humains, la solidarité et la compassion comme étant l'une de ses missions principales. L'action diaconale et les prestations d'intérêt général de l'ECR sont ainsi étroitement liées.

L'action diaconale est exercée au sein des paroisses, des communautés linguistiques et des services spécialisés :

- **par les agents pastoraux** (responsables de paroisses, prêtres, catéchistes, assistants pastoraux, etc.), qui au cours de leur travail, sont en contact avec des personnes qui ont des situations de vie très diverses, et leur apportent un soutien.
- **par les bénévoles** au sein des paroisses, des projets, des groupes et des établissements qui, en tant que communauté, ont un effet intégrateur et préventif.
- **par le travail social ecclésiastique rémunéré** en tant que travail social professionnel, appelé également travail social de l'Église ou diaconie sociale.

Plus-value du bénévolat

Le travail bénévole est une valeur qui ne s'exprime pas uniquement en heures ou en termes monétaires. Il est associé, entre autres, à une valeur humaine, solidaire, porteuse de sens et de lien social. Le travail bénévole, l'engagement en faveur des plus faibles, l'action solidaire font partie des valeurs fondamentales chrétiennes. C'est l'une des raisons pour lesquelles la pastorale locale parvient toujours à recruter des bénévoles pour des prestations d'intérêt général.

La **diaconie**, les activités sociales de l'Église, **compte largement sur l'engagement des bénévoles**. L'accompagnement et la coordination des bénévoles et la collaboration avec d'autres acteurs sociaux demandent du professionnalisme, des ressources et des compétences spécifiques. Les agents pastoraux assument dans les espaces pastoraux et les paroisses un rôle de coordinateurs vis-à-vis des bénévoles, ils lancent et accompagnent des projets sociaux et sont disponibles en tant que personnes de contact.

Le **travail bénévole au sein de l'ECR se nourrit des conditions cadres de l'Église** (bâtiments, cadre organisationnel et personnel) ainsi que du lancement, de la conception des tâches, de la gestion, de la communication et de la reconnaissance par les employés rémunérés. L'ampleur de l'engagement bénévole dépend donc en grande partie du temps que le personnel rémunéré peut consacrer à l'accompagnement du travail bénévole.

Répartition moyenne du travail bénévole dans les différents domaines pour les années 2020 et 2021

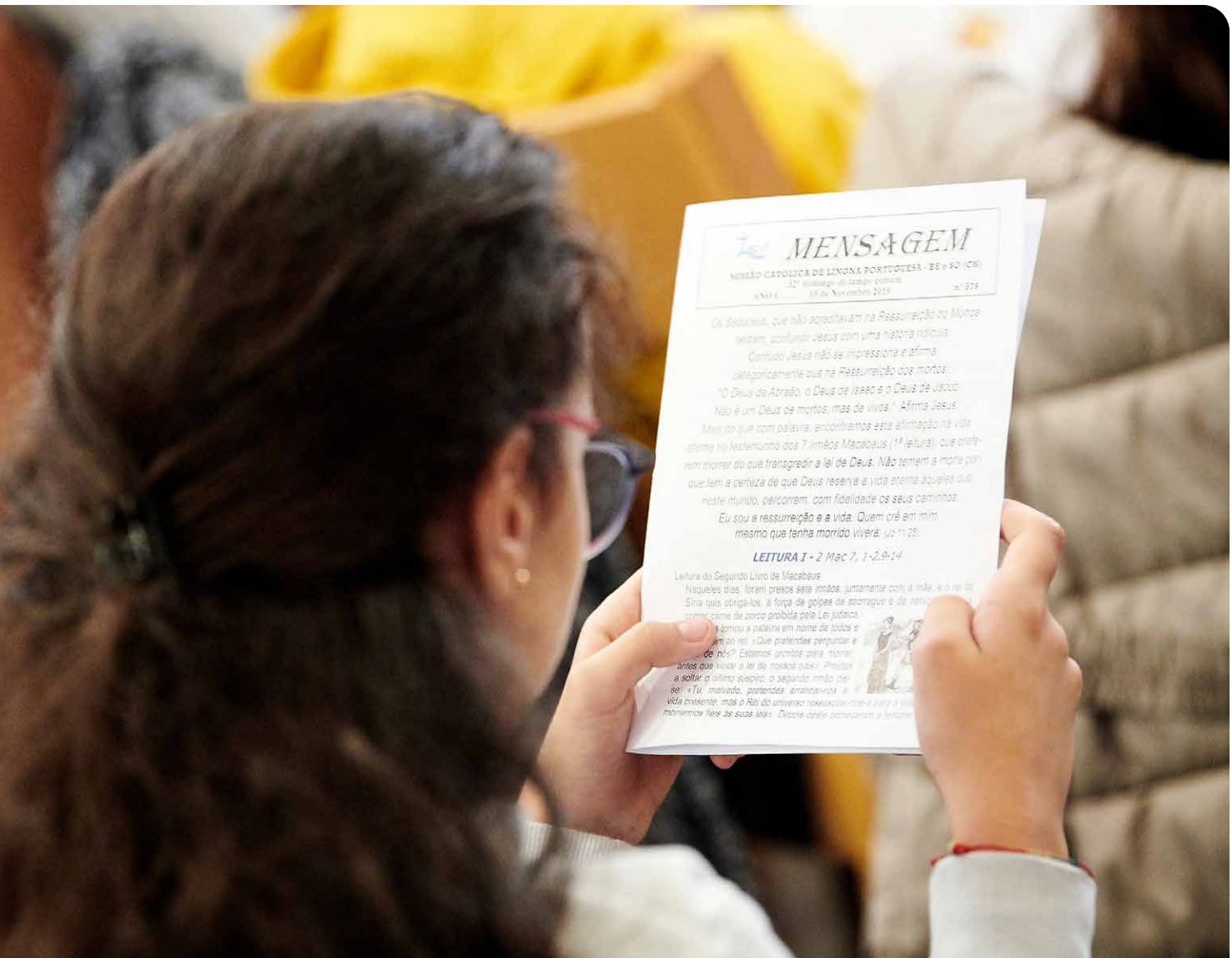


Conséquences de la pandémie de Covid-19

Les deux années prises en compte dans ce rapport ont été fortement marquées par la crise sanitaire. La limitation des contacts et les directives des autorités ont rendu le travail de l'Église particulièrement difficile à partir de mars 2020, et ont obligé de nombreuses paroisses à réduire drastiquement leurs offres. Le travail bénévole a été particulièrement touché, parce que de nombreux bénévoles dans les paroisses faisaient partie du groupe à risque des personnes d'un certain âge et que leur engagement et leur possibilité de participation étaient fortement limités, voire impossibles. **Beaucoup de paroisses ont réagi de manière spontanée et créative à la situation**, créant de nouvelles offres telles qu'une aide à faire les commissions, des offres en ligne, des envois de lettres, des contacts téléphoniques et des services de transport pour les personnes âgées. Durant la première phase de la pandémie, les réseaux locaux existants et l'infrastructure des paroisses ont ainsi permis d'aider rapidement et efficacement les personnes qui avaient besoin de soutien.

L'Église comme force d'intégration

Dans le canton de Berne, presque un membre sur deux de l'ECR possède un passeport étranger ou une double nationalité. Beaucoup d'entre eux ont le sentiment d'appartenir à l'une des communautés linguistiques. Ces offres pastorales et communautaires visent tous ceux et toutes celles qui trouvent un foyer spirituel dans leur langue et leur culture respectives. La foi et la communauté procurent un sentiment de sécurité aux migrants et contribuent à leur intégration dans la vie quotidienne en Suisse. Les agents pastoraux des communautés linguistiques remplissent un rôle important en tant que médiateurs et encouragent les membres de leur communauté à profiter des offres des communes ecclésiastiques et des paroisses. Avec des cours de langue et des conseils dans la langue maternelle, ils apportent d'autres contributions importantes à l'intégration et une aide concrète dans la gestion du quotidien. Les agents pastoraux dans les paroisses favorisent la collaboration avec les communautés linguistiques. L'objectif est de renforcer la coopération par-delà les frontières linguistiques et culturelles. Les communautés linguistiques de l'ECR et les paroisses agissent comme des créateurs de lien social.



Communautés linguistiques de l'Église nationale catholique romaine du canton de Berne

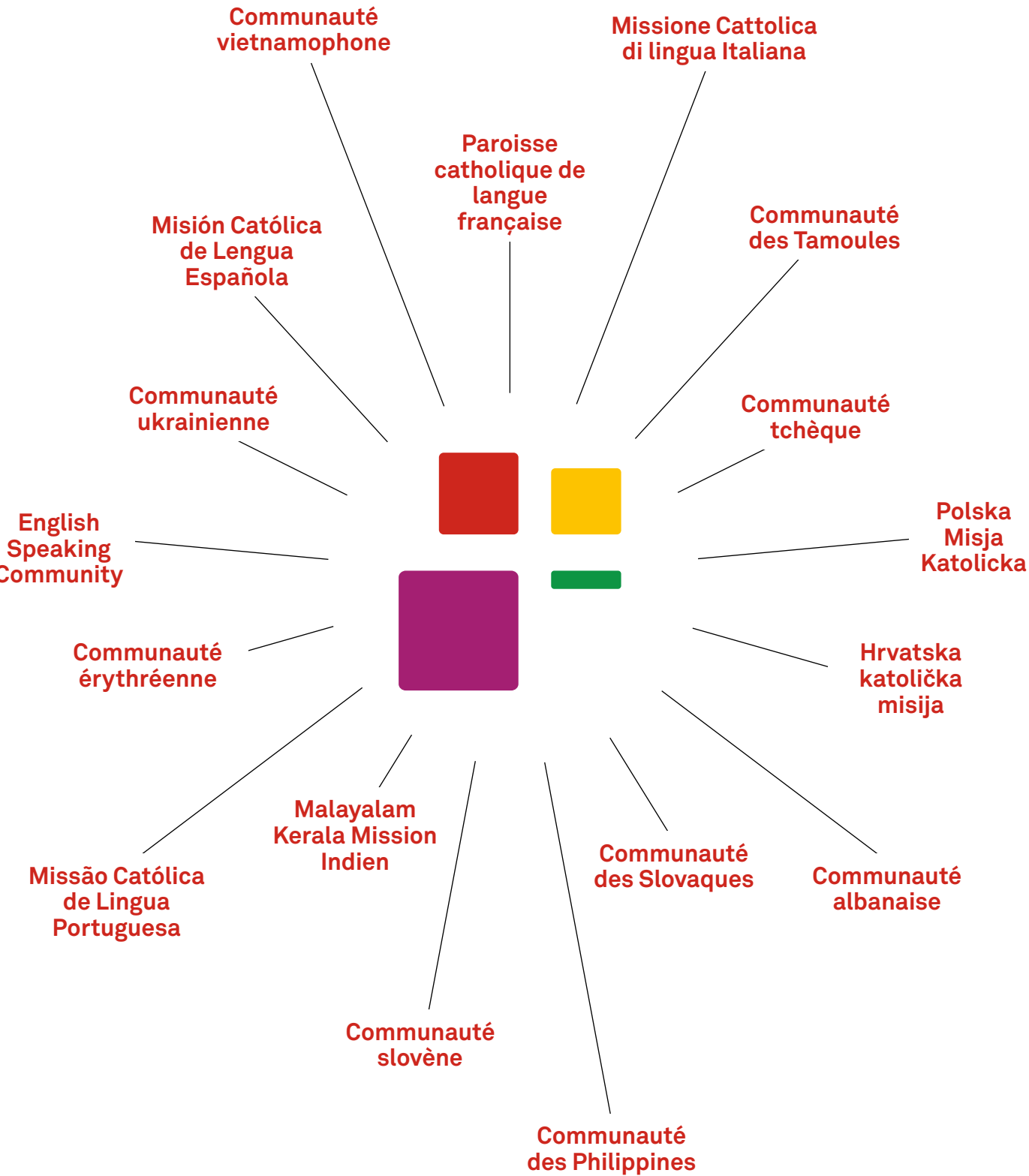


Table des matières

1. Introduction	14	9. Rétrospective qualitative	50
1.1. Objet et objectifs du présent rapport	14	9.1. Classement des services du secteur professionnel	52
1.2. L'Église nationale cath . romaine et sa structure organisationnelle duale	14	9.2. Classification des services du domaine du bénévolat	53
1.3. Structure de financement et activités de l'Église nationale cath. romaine et de ses paroisses	18	9.3. Prestations d'intérêt général	54
1.4. Structure du présent rapport	19	9.4. Les services spécialisés de l'Église nationale	78
2. Bases légales	20	9.5. Subventions à des tiers pour les prestations d'intérêt général	80
3. Résultat global des paroisses, des entités régionales et de l'Église nationale	22	9.6. Projets œcuméniques CIC	81
3.1. Résultat global des paroisses (en milliers de fr.)	22	10. Quelle est la place de l'Église aujourd'hui ?	82
3.2. Résultat général des entités régionales	23	Évolution des membres de l'Église, – distanciation et changement de génération	82
3.3. Résultat global de l'Église nationale (en milliers de fr.)	23	Adaptations structurelles : regroupement en espaces pastoraux	83
4. Résultat global consolidé	24	Communautés linguistiques	83
5. Prestations des paroisses, des entités régionaleset de l'Église nationale	26	Importance de l'Église catholique romaine dans le canton de Berne	84
5.1. Prestations des paroisses	26	11. Défis futurs	85
5.2. Entités régionales	32	Sorties et perspectives financières	85
5.3. Prestations de l'Église nationale	33	Changements des attentes des fidèles, adaptations à faire concernant la pastorale et l'« Être-Eglise »	85
6. Récapitulation des prestations d'intérêt général (CP 2-4) des paroisses et de l'Église nationale	39	Pénurie de personnel pastoral	86
7. Activités fournies sans rémunération et bénévolement	40	12. Projets particuliers	88
7.1. Observations relatives à la méthode de saisie des activités bénévoles et de milice	40	12.1. Fonds pour les projets pastoraux et diaconaux	88
7.2. Prestations des bénévoles en 2020	42	12.2. Aumônerie pour les personnes avec un handicap	91
7.3. Prestations des bénévoles en2021	45	12.3. Paroisse générale et le million Covid-19	91
7.4. Exemples d'activités saisies/offres par catégorie de prestations	46	13. Perspectives	92
7.5. Plus-value du travail bénévole	47	14. Annexes	94
8. Prestations consolidées : travail bénévole monétarisé et prestations d'intérêt général	49	15. Glossaire	100
		16. Liste des abréviations	101
		17. Crédits photo	102

1. Introduction

1.1. Objet et objectifs du présent rapport

La loi sur les Églises nationales bernoises (Loi sur les Églises nationales, LEgN) entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020 régit notamment le financement des Églises nationales reconnues du canton de Berne (art. 1, al. 1).

Conformément à la LEgN, les Églises nationales sont soutenues à partir de 2020 par des contributions destinées à la rémunération des ecclésiastiques/agents pastoraux (contributions de base, art. 29) ainsi que des subventions pour les prestations d'intérêt général. Les subventions pour les prestations d'intérêt général sont fixées pour une période de six ans (art 32). Les Églises nationales doivent présenter au Conseil-exécutif, pour chaque période de subventionnement, un rapport sur l'utilisation des contributions. Le Grand Conseil en prend connaissance (art. 34).

Le présent rapport a été établi sur la base de cette réglementation légale, de l'ordonnance sur les Églises nationales bernoises (OEgN) du 24 avril 2019, ainsi que de la directive formellement révisée de la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques (JCE) concernant le rapport des Églises nationales conformément à l'art. 37 al. 2 let. g de la loi sur les Églises nationales et à l'art. 30 de l'ordonnance sur les Églises nationales bernoises (OEgN) du 8 mars 2022.

Ce rapport rend compte de l'utilisation des recettes des paroisses provenant des impôts ecclésiastiques conformément aux prescriptions du MCH2 ainsi que de l'emploi des contributions du canton à l'Église nationale catholique romaine. Il montre également quelles sont les prestations d'intérêt général fournies par l'ECR et ses paroisses selon l'art. 31 LEgN. Le présent rapport est établi pour les deux premières années 2020 et 2021 de la période de subventionnement actuelle 2020–2025.

Le rapport met particulièrement l'accent sur l'engagement des bénévoles. Il montre en parallèle les tâches qui, au titre de prestations d'intérêt général, sont accomplies par les ecclésiastiques/agents pastoraux rémunérés par les contributions cantonales comme partie de leur tâche de base, mais en dehors des activités cultuelles.

Le rapport met en lumière les nombreuses activités que l'Église catholique romaine considère comme ses tâches fondamentales. Il ne peut cependant pas être un reflet complet de toutes les activités, car la collecte de ces informations et leur reproduction pour le rapport dépasseraient de loin les possibilités de notre Église nationale.

Il faut en outre tenir compte du fait que les deux années prises en compte dans ce rapport, à savoir 2020 et 2021, ont été fortement marquées par la pandémie de Covid-19. La limitation des contacts et les directives des autorités ont rendu le travail de l'Église particulièrement difficile à partir de mars 2020 et ont obligé plusieurs paroisses à réduire drastiquement leurs offres. Le travail bénévole a été particulièrement touché, car de nombreux bénévoles dans les paroisses faisaient partie du groupe à risque des personnes d'un certain âge et leur engagement et leur possibilité de participation étaient fortement limités, voire impossibles. Dans ce contexte, le présent rapport ne peut être que partiellement considéré comme représentatif des prestations d'intérêt général fournies par l'Église catholique romaine au cours des « années normales ».

La loi sur les Églises nationales utilise le terme d'« ecclésiastiques » pour désigner le personnel au service de l'Église. L'Église catholique romaine, elle, emploie ce terme exclusivement pour les personnes consacrées. Étant donné qu'au sein de l'ECR, de nombreuses tâches sont accomplies par des personnes non consacrées, mais mandatées par l'évêque (missio canonica), nous utilisons dans le rapport le terme d'« agents pastoraux » qui englobe à la fois les personnes consacrées et celles qui ne le sont pas.

1.2. L'Église nationale catholique romaine et sa structure organisationnelle duale

L'Église nationale catholique romaine est l'organisation de droit public ecclésiastique cantonal des quelque 156 000 catholiques bernois (au 01.01.2020). Elle est composée de 33 communes ecclésiastiques dans les régions de Berne, du Mittelland, de l'Oberland et du Jura bernois.

La structure organisationnelle duale

L'ECR en Suisse repose sur le système dit dual. Cette désignation exprime le fait qu'il existe au sein de l'Église catholique romaine de Suisse deux structures qui se partagent à égalité les tâches de la vie ecclésiale. Il y a d'une part une structure pastorale organisée selon le droit canonique incluant les paroisses, les espaces pastoraux et le diocèse ainsi que la Conférence des Évêques suisses, et d'autre part une structure de droit public ecclésiastique reconnue par le droit public qui s'étend des paroisses et des Églises nationales cantonales à la Conférence centrale catholique romaine.

Chacune des deux structures a ses propres domaines de responsabilités :

La partie pastorale est compétente en matière de service religieux, d'aumônerie, de la diaconie, de la formation de paroisses et de la prédication. Elle fait partie du diocèse avec les directions de paroisse, les agents pastoraux et tous les autres collaborateurs et bénévoles et est donc rattachée à l'Église universelle.

La partie de droit public ecclésiastique est compétente en ce qui concerne les finances, l'administration, l'infrastructure et l'administration du personnel et fait partie de l'Église nationale cantonale. Elle est dirigée par un exécutif démocratiquement élu.

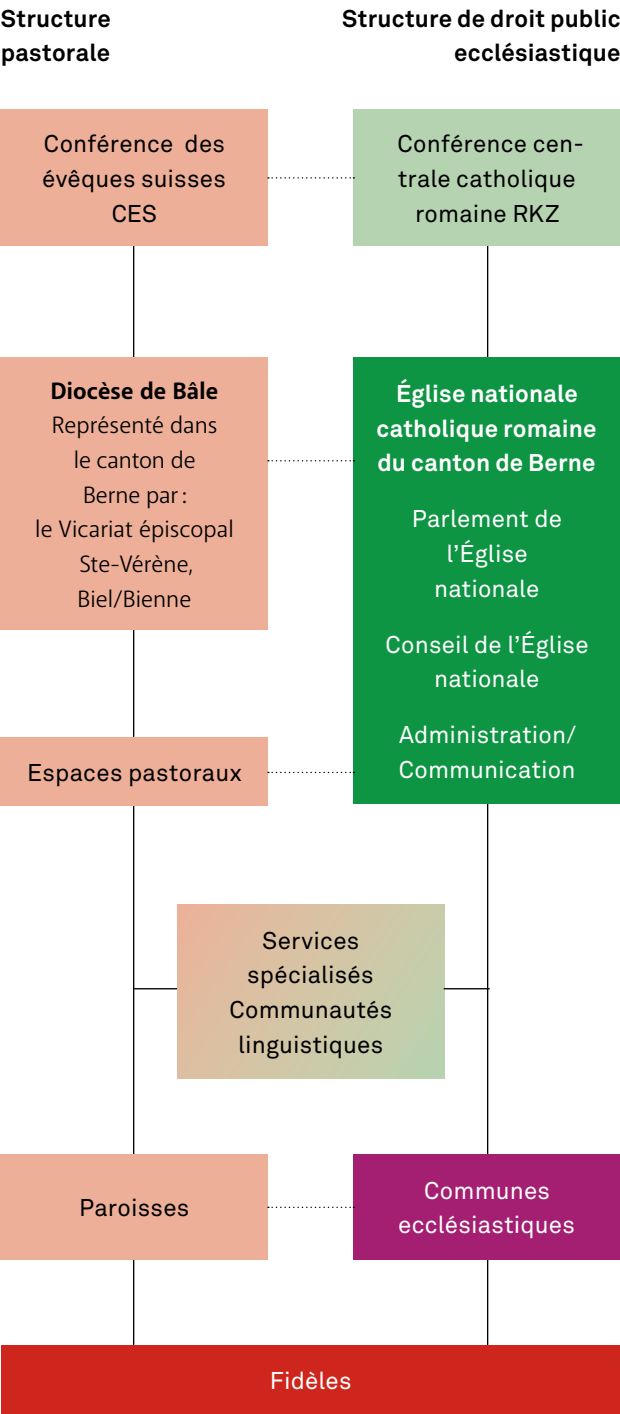
Dans le cadre du système dual, les paroisses avec leur direction travaillent avec la commune ecclésiastique et son exécutif à l'échelle des communes.

Les instances pastorales et de droit public ecclésiastique prennent leurs décisions d'un commun accord. Concrètement, cela signifie que chaque paroisse de l'ECR (partie pastorale) est intégrée dans une commune ecclésiastique (partie de droit public ecclésiastique).

Structure organisationnelle de droit public ecclésiastique à l'échelle de la commune : les communes ecclésiastiques catholiques dans le canton de Berne

Dans le canton de Berne, il existe 33 communes ecclésiastiques catholiques, regroupant 42 paroisses. Elles sont

Organisation duale de l'Église nationale catholique romaine





toutes membres de l'Église nationale catholique romaine du canton de Berne. En vertu de l'art. 1 de la loi bernoise sur les communes (LCo), les paroisses sont des collectivités relevant du droit public et dotées de la personnalité juridique. Elles sont ainsi autonomes et indépendantes et sont soumises à la législation cantonale et fédérale. La surveillance des paroisses est identique à celle des communes politiques dans le canton de Berne.

Dans le canton de Berne, il y a grandes disparités entre les régions en termes de proportion des catholiques dans la population. Alors qu'une majorité des fidèles de la ville de Berne sont aujourd'hui catholiques romains, leur pourcentage est très bas dans l'Oberland.

La grande étendue géographique des communes ecclésiastiques en dehors de la ville de Berne est représentative de cette situation. Ainsi, les communes ecclésiastiques de Gstaad, de Frutigen et d'Interlaken englobent l'ensemble des vallées et celle de Seeland-Lyss comprend 47 communes politiques du Seeland bernois. Dans le même temps, ces structures impliquent que le nombre de membres des communes ecclésiastiques catholiques romaines est élevé par rapport à celui des paroisses réformées. Les trois plus petites communes ecclésiastiques comptent environ mille membres, la moyenne des 33 communes ecclésiastiques se situant à 4600. De nombreuses communes ecclésiastiques ou paroisses travaillent donc sur différents sites, où elles disposent de bâtiments ecclésiastiques et célèbrent des messes, etc. Cette réflexion à grande échelle ainsi que l'organisation et le fonctionnement qui en découlent sur différents sites permettent une bonne mise en réseau de la population catholique romaine.

La taille géographique des communes ecclésiastiques ou paroisses présente des inconvénients pour la collaboration locale avec les paroisses réformées. Si les responsables de la paroisse Seeland-Lyss devaient maintenir la collaboration avec 47 collègues réformés, cela serait un peu compliqué.



Paroisse générale de Berne et environs

La Paroisse générale de Berne et environs (GKG) occupe une place spéciale au sein de l'Église nationale. Elle est une organisation faîtière regroupant les paroisses urbaines Dreifaltigkeit, Paroisse de langue française, St. Marien, Bruder Klaus, St. Antonius und St. Mauritius sowie St. Franziskus Zollikofen, Heiligkreuz Bremgarten, Guthirt Ostermundigen, St. Martin Worb, St. Michael Wabern und St. Josef Köniz. Les paroisses ont confié à la paroisse générale toutes les tâches se rapportant à l'ensemble de l'infrastructure de la vie ecclésiale dans la région de Berne, l'administration du personnel de toutes les paroisses ainsi que la gestion des finances.

Au niveau cantonal : l'Église nationale catholique romaine du canton de Berne

Toutes les paroisses font partie de l'Église nationale catholique romaine. L'interlocuteur pour l'ECR au niveau cantonal pour la partie pastorale est la région diocésaine Ste-Vérène qui comprend les cantons de Berne, de Soleure et du Jura.

Avec le transfert de l'administration des postes pastoraux du canton à l'Église nationale au 1^{er} janvier 2020, le nombre d'employés de l'Église nationale est passé de 35 à environ 150 personnes. Cela a conduit l'ECR à prendre en charge de nouveaux domaines d'activité, comme la création de son propre service du personnel.

L'Église nationale n'a pas de rôle de surveillance directe et se considère comme un prestataire de services pour les paroisses et la Pastorale. Elle représente les intérêts communs de l'Église catholique romaine dans le canton de Berne auprès des autorités cantonales.

Une autre de ses tâches consiste à assurer le soutien spécialisé et conceptionnel des personnes qui travaillent dans la Pastorale. Pour accomplir ses tâches à l'échelle du canton, l'ECR finance les quatre services spécialisés suivants :

- Le **Centre de pédagogie catéchétique** est chargé de la formation initiale et continue des catéchistes ainsi que du conseil aux paroisses et aux espaces pastoraux en matière de catéchèse.
- Le **service spécialisé « domaines pastoraux »** travaille en réseau, dans le domaine de la pastorale spécialisée, avec des partenaires au niveau œcuménique et institutionnel ainsi qu'avec des services pastoraux. Les tâches comprennent notamment l'aumônerie des hôpitaux, l'aumônerie des réfugiés et des prisons, la Pastorale pour les personnes avec un handicap, les soins palliatifs, le Care Team, etc.
- L'**aumônerie catholique des étudiants** est plutôt connu du grand public sous le nom de aki (*Akademikerhaus*, ou « Maison des universitaires »). Il s'agit d'une maison de rencontre, ouverte à l'ensemble des étudiants pour le travail personnel, les discussions, les séances, les répétitions, les conférences, les fêtes et les événements.
- Le **service jubla** (animation jeunesse) à Berne soutient à travers des cours de gestion et de formation initiale et continue l'activité de près de 380 membres répartis en 9 groupes de Bienne à Interlaken.

Structure organisationnelle pastorale

La partie pastorale de l'ECR est organisée hiérarchiquement selon le droit canonique. Les plus petites unités sont les paroisses et les communautés linguistiques. Plusieurs paroisses constituent ensemble un espace pastoral (*Pastoralraum*) dans lequel les agents pastoraux collaborent selon un concept pastoral commun. Elles font partie de la région diocésaine de Ste-Vérène du diocèse de Bâle.

Paroisses et communautés linguistiques

Dans le canton de Berne, on compte 42 paroisses et 17 communautés linguistiques qui sont pour la plupart affiliées à une paroisse. Dans le canton de Berne, presque un membre sur deux de l'ECR possède un passeport étranger. La pastorale des communautés linguistiques permet à ces personnes, si elles le souhaitent, de pratiquer leur foi dans leur langue maternelle et avec les traditions culturelles de leur pays d'origine. Elle donne aux migrants de l'assurance et contribue à leur intégration dans la vie quotidienne en Suisse. Les communautés linguistiques complètent les

offres pastorales dans les paroisses. Elles sont organisées très différemment selon les groupes linguistiques. Les plus importantes (italophone, hispanophone, lusophone ou croate) fonctionnent comme des paroisses. Les communautés linguistiques plus réduites (telles que les communautés anglophones, vietnamiennes ou polonaises) font partie d'une paroisse locale, mais sont au bénéfice d'un encadrement pastoral par un prêtre de langue maternelle. Les grandes communautés linguistiques ainsi que celles qui exercent une activité au niveau local ou régional sont financées par les paroisses locales (Bienne, Berne, Langenthal et Berthoud, etc.), tandis que les communautés linguistiques actives au niveau cantonal des Portugais, des Polonais, des anglophones et des Croates sont financées par l'Église nationale. Les petits groupes linguistiques sont organisés et financés à l'échelle nationale par le service « migratio » de la Conférence des évêques suisses. L'Église nationale cath.-rom. finance dans le canton de Berne les communautés linguistiques de langue albanaise, italienne, portugaise, et espagnole et la communauté syro-malabare, la English-Speaking Community ainsi que les agents pastoraux de langue polonaise et ukrainienne. De plus, il y a régulièrement des services pastoraux pour les personnes originaires du Vietnam, des Philippines, de l'Érythrée, de l'Éthiopie, de la République tchèque, de la Slovaquie, de la Slovénie et pour les Tamouls (du Sri Lanka et du sud de l'Inde).

Espaces pastoraux

Plusieurs paroisses constituent ensemble un espace pastoral (*Pastoralraum*) dans lequel les agents pastoraux collaborent selon un concept pastoral commun. Dans le canton de Berne, il existe 6 espaces pastoraux alémaniques, 1 espace pastoral francophone et 3 unités pastorales.

Diocèse

Le canton de Berne fait partie du diocèse de Bâle. Celui-ci a été divisé en trois régions diocésaines il y a près de 20 ans en raison de sa taille (10 cantons). Celles-ci sont gérées chacune par un Vicaire épiscopal et un ou deux responsables régionaux dont une femme. Les catholiques de Berne forment avec les cantons de Soleure et du Jura la région diocésaine Ste-Vérène.

Le Jura pastoral

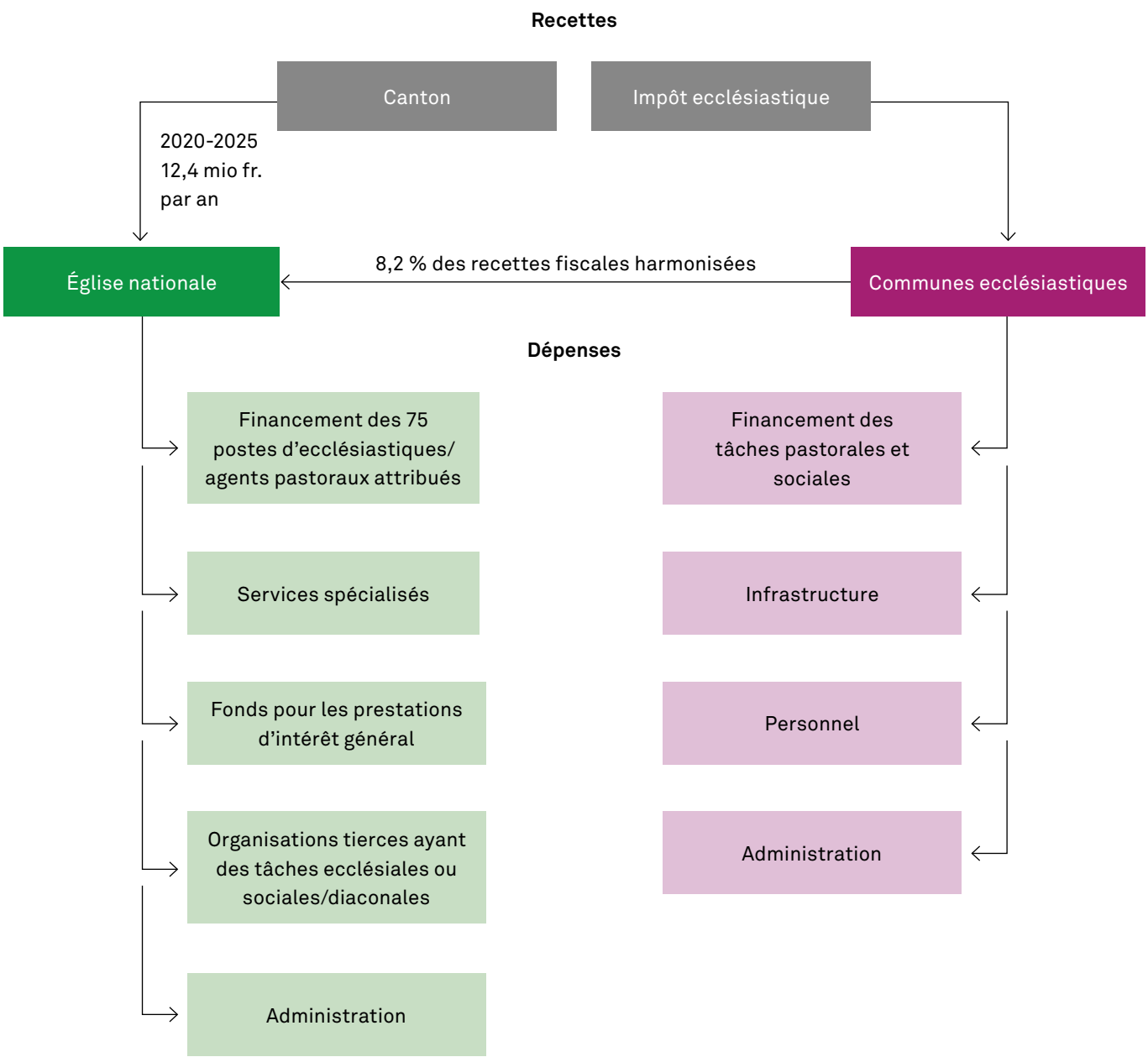
Les régions francophones du diocèse de Bâle (canton du Jura, Jura bernois ainsi que la partie catholique romaine francophone de la ville de Bienne et la Paroisse de langue française de Berne) constituent le Jura pastoral. Le diocèse lui a donné une structure organisationnelle propre avec le Centre pastoral du Jura à Delémont. Le Jura pastoral est dirigé conjointement par le Vicaire épiscopal et les deux délégués épiscopaux francophones de la région diocésaine de Ste-Vérène.

1.3. Structure de financement et activités de l'Église nationale catholique romaine et de ses paroisses

Comme expliqué au chapitre 1,2 l'Église nationale catholique romaine pratique une séparation claire des tâches entre les communes ecclésiastiques/paroisses et l'Église nationale. L'Église nationale catholique romaine (ECR) n'exécute pas elle-même les tâches pastorales, sociales et diaconales. Toutefois, avec le travail de ses services spécialisés, elle apporte un soutien aux communes ecclésiastiques/paroisses dans leurs tâches par des conseils et une coordination cantonale. La plupart des charges (financières) pour les prestations d'intérêt général sont réalisées

dans les communes ecclésiastiques et les paroisses. Les tâches de l'Église nationale consistent en du soutien. Cela vaut également pour les contributions de soutien financier à des tiers, qui peuvent ainsi assurer leurs tâches et leurs prestations et qui occupent une place importante dans le budget de l'Église nationale.

Le canton verse annuellement 12,4 millions de francs à l'ECR pendant la première période de subventionnement 2020–2025 de la nouvelle loi sur les Églises nationales (art. 41 LEgN). Ces fonds financent les 75 postes d'ecclésiastiques/agents pastoraux actuellement attribués à l'ECR. Les fonds non utilisés pour le paiement des salaires sont affectés à des prestations d'intérêt général.



Comme indiqué plus haut, les tâches des agents pastoraux, outre le travail culturel, comprennent le travail diaconal et donc d'intérêt général. Un sondage mené auprès des responsables d'espaces pastoraux a montré que les agents pastoraux consacrent plus de la moitié de leur temps de travail aux prestations d'intérêt général.

Outre les contributions du canton au financement des salaires des ecclésiastiques, l'ECR se finance en premier lieu par les contributions des paroisses. 8,2 % des recettes fiscales harmonisées des paroisses sont versés à l'Église nationale. Ces fonds sont utilisés pour les services spécialisés de l'Église nationale, couvrent les frais de personnel ou sont transmis sous forme de « contributions redistribuées » à des organisations tierces ayant des tâches ecclésiastiques ou sociales/diaconales (environ 3 millions de francs).

Comme l'Église nationale, les paroisses ont en premier lieu une orientation structurelle et administrative et sont responsables des finances, de l'infrastructure et de l'engagement du personnel. Elles créent ainsi les conditions cadres pour le travail pastoral et pour sa mission dans les paroisses. Les grandes communes ecclésiastiques qui englobent plusieurs paroisses, tel que la Paroisse générale de Berne et environs ou la Paroisse de Bienne et environs, ont une position particulière. Ces grandes unités proposent chacune leurs propres services sociaux et dirigent leurs propres services spécialisés.

Pour pouvoir accomplir ces tâches, les paroisses collectent des impôts, gèrent leur fortune et dirigent une administration. Les paroisses sont dirigées par des conseillères et des conseillers de paroisse, en partie bénévoles.

1.4. Structure du présent rapport

Après les bases légales figurant au chapitre 2, les chapitres 3, 4 et 5 présentent des données quantitatives sur le résultat global, les prestations des paroisses et de l'Église nationale. Le chapitre 6 donne une vue d'ensemble des prestations d'intérêt général. Le chapitre 7 aborde les activités non rémunérées et bénévoles qui ont été effectuées dans l'intérêt général. Le chapitre 8 traite des prestations consolidées.

Le chapitre 9 est consacré à une rétrospective qualitative et propose un aperçu des activités d'intérêt général au moyen d'exemples. Les chapitres 10, 11 et 12 contiennent des discussions sur la place de l'Église aujourd'hui (**chapitre 10**), sur les défis à venir et la réponse de l'Église à ces défis (**chapitre 11**) et sur des projets spéciaux (**chapitre 12**). Enfin, au **chapitre 13** se trouve un aperçu des années à venir. En annexe (**chapitre 14**) figure une déclaration commune de la Conférence interconfessionnelle CIC.

2. Bases légales

Loi sur les Églises nationales bernoises (Loi sur les Églises nationales, LEgN) du 21 mars 2018 (État 01.01.2020).

Ordonnance sur les Églises nationales bernoises (OEgN) du 24 avril 2019 (État 01.01.2020).

Directive formellement révisée de la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques concernant le compte rendu des Églises nationales conformément à l'art. 37 al. 2 let. g de la loi sur les Églises nationales et à l'art. 30 de l'ordonnance sur les Églises nationales bernoises (OEgN) du 8 mars 2022.

Directive formellement révisée de la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques concernant la saisie des prestations des bénévoles conformément à l'art. 30 de l'ordonnance sur les Églises nationales bernoises (OEgN) du 8 mars 2022.

Constitution ecclésiastique de l'Église nationale catholique romaine du canton de Berne du 30 juin 2019.



Les familles de paysans de montagne peuvent également compter sur le soutien de bénévoles.

3. Résultat global des paroisses, des entités régionales et de l'Église nationale

Le chapitre suivant présente le résultat global des paroisses et de l'Église nationale, conformément aux comptes de résultat des unités correspondantes. Les chiffres du compte de résultats à trois niveaux selon le MCH2 ainsi que les instructions comptables de l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT) constituent la base. Étant donné que l'ECR ne dispose pas d'entités régionales avec un financement séparé, il n'y a pas de résultat global pour des entités régionales.

3.1. Résultat global des paroisses (en fr. / en milliers)

Pos.	Compte de pertes et profits	2020	2021	Moyenne
3.1.1.	Charges	61 918	63 655	62 787
3.1.2.	Recettes	70 132	68 718	69 425
3.1.3.	Recettes fiscales	61 015	57 234	59 125
3.1. 4.	Impôts des personnes physiques	47 193	45 653	46 423
3.1. 5.	Impôts des personnes morales	12 746	10 164	11 455
3.1.6.	Autres recettes fiscales	1 076	1 407	1 242
3.1.7.	Autres recettes	9 117	11 484	10 301
3.1.8.	Résultat général du compte de pertes et profits	8 214	5 063	6 639

3.2. Résultat général des entités régionales

L'Église nationale catholique romaine n'a pas d'entités régionales disposant d'un financement séparé.

3.3. Résultat global de l'Église nationale (en fr. / en milliers)

Pos.	Compte de pertes et profits	2020	2021	Moyenn
3.3.1.	Charges	18 243	16 981	17 612
3.3.2.	Charges agents pastoraux (sans les postes ecclésiastiques propres aux paroisses)	12 052	10 791	11 422
3.3.3.	Rémunération des prêtres	11 786	10 513	11 150
3.3.4.	Administration des prêtres	266	278	272
3.3.5.	Autres charges	6 191	6 190	6 191
3.3.6.	Recettes	18 747	18 755	18 751
3.3.7.	Contributions	17 733	17 636	17 685
3.3.8.	Redevances réglementaires des paroisses	5 372	5 275	5 324
3.3.9.	Contributions du canton art. 30 LEgN	8 000	8 000	8 000
3.3.10.	Contributions du canton art. 31 LEgN	4 361	4 361	4 361
3.3.11.	Autres recettes	1 014	1 119	1 067
3.3.12.	Résultat général du compte de pertes et profits	504	1 774	1 139

4. Résultat global consolidé

Présentation des deux résultats globaux des paroisses et de l'Église nationale sous forme de total

En fr/en milliers

Pos.	Compte de pertes et profits	2020	2021	Moyenne	Report du poste
4.1.	Charges	80 161	80 636	80 399	
4.2.	Charges agents pastoraux (sans les postes ecclésiastiques propres aux paroisses)	12 052	10 791	11 422	3.3.2
4.3.	Autres charges	68 109	69 845	68 977	
4.4.	Recettes	88 880	87 473	88 176	
4.5.	Contributions du canton art. 30 LEgN	8 000	8 000	8 000	3.3.9
4.6.	Contributions du canton art. 31 LEgN	4 361	4 361	4 361	3.3.10
4.7.	Autres recettes	76 518	75 112	75 815	
4.8.	Résultat général du compte de pertes et profits	8 718	6 837	7 778	

2020



2021



(En fr./en milliers)

■ Communes ecclésiastiques ■ Église nationale



La Care Team fournit un accompagnement spirituel d'urgence dans les situations de crise.

5. Prestations des paroisses, des entités régionales et de l'Église nationale

Le chapitre qui suit présente les prestations des paroisses et de l'Église nationale (l'Église nationale catholique romaine ne possède pas d'entités régionales). La présentation des prestations est régie par les instructions sur le plan comptable pour les paroisses. (ISCB1/170.111/13.14). Ainsi, les prestations sont regroupées en catégories de prestations. Le rapport se base sur l'art. 31 LEgN, l'art. 30 al. 1 let. b OEgN, complété par la subdivision en paroisses, entités régionales et Églises nationales ainsi que par l'indication des charges et des recettes.



5.1. Prestations des paroisses

Comme l'Église nationale, les paroisses ont en premier lieu une orientation structurelle et administrative et assurent la pastorale dans les paroisses. Elles créent les conditions cadres pour la catéchèse, l'animation jeunesse et la formation ecclésiale des adultes ainsi que la diaconie, et elles entretiennent les bâtiments nécessaires à la vie paroissiale, de l'église au centre paroissial.

Les grandes communes ecclésiastiques qui englobent plusieurs communes ecclésiastiques ou paroisses telles que la Paroisse générale de Berne et environs ou la paroisse de Bienne et environs sont une exception. Ces grandes entités proposent leurs propres services sociaux et services spécialisés.

Pour pouvoir accomplir ces tâches, les paroisses collectent des impôts, gèrent leur fortune et dirigent une administration. Les paroisses sont dirigées par des conseillers et des conseillères de paroisse qui exercent cette fonction en partie de manière entièrement bénévole ou avec une petite indemnité.



5.1.1. Calcul de la répartition des catégories de prestations Infrastructure (CP 7), Organisation (CP 8) et Finances et impôts (CP 9)

La répartition des charges nettes des catégories de prestations 7 et 8 ainsi que des recettes nettes de la catégorie de prestations 9 s'effectue au prorata des charges nettes des catégories de prestations 1-4. La base (100 %) est constituée par les charges nettes des catégories de prestations 1-4.

Les montants figurant dans les tableaux et graphiques suivants (5.1.1.1 à 5.1.3) sont exprimés en fr./en milliers.

5.1.1.1. Valeur de base

Pos.		2020	2021	Moyenne
5.1.1.1.1.	Charges nettes des CP 1-4	-24 942	-24 718	-24 830
5.1.1.1.2.	Total des charges nettes CP 7+8	-22 804	-18 428	-20 616
5.1.1.1.3.	Total des recettes nettes CP 9	56 693	50 778	53 735

5.1.1.2. Calcul des répartitions en % et en fr.

5.1.1.2.1. Formation (CP 2)

Pos.		2020	2021	Moyenne
5.1.1.2.1.1.	Charges nettes CP 2 selon indications des paroisses	-4 411	-4 517	-4 464
5.1.1.2.1.2.	Charges nettes CP 2 en % du total selon pos. 5.1.1.1.1	17.69 %	18.27 %	17.98 %
5.1.1.2.1.3.	Part selon pos. 5.1.1.2.1.2. de pos. 5.1.1.1.2 (CP 7+8) en fr.	-4 033	-3 368	-3 700
5.1.1.2.1.4.	Part selon pos. 5.1.1.2.1.2. de pos. 5.1.1.1.3 (CP 9) en fr.	10 027	9 280	9 653

5.1.1.2.2. Social (CP 3)

Pos.		2020	2021	Moyenne
5.1.1.2.2.1.	Charges nettes CP 3 selon indications des paroisses	-10 431	-9 479	-9 955
5.1.1.2.2.2.	Charges nettes CP 3 en % du total selon pos. 5.1.1.1.1	41.82%	38.35%	40.09%
5.1.1.2.2.3.	Part selon pos. 5.1.1.2.2.2. de pos. 5.1.1.1.2 (CP 7+8) en fr.	-9 537	-7 067	-8 302
5.1.1.2.2.4.	Part selon pos. 5.1.1.2.2.2. de pos. 5.1.1.1.3 (CP 9) en fr.	23 709	19 472	21 590

5.1.1.2.3. Culture (CP 4)

Pos.		2020	2021	Moyenne
5.1.1.2.3.1.	Charges nettes CP 4 selon indications des paroisses	-1 336	-1 748	-1 542
5.1.1.2.3.2.	Charges nettes CP 4 en % du total selon pos. 5.1.1.1.1	5.36%	7.07%	6.21%
5.1.1.2.3.3.	Part selon pos. 5.1.1.2.3.2. de pos. 5.1.1.1.2 (CP 7+8) en fr.	-1 222	-1 304	-1 263
5.1.1.2.3.4.	Part selon pos. 5.1.1.2.3.2. de pos. 5.1.1.1.3 (CP 9) en fr.	3 037	3 592	3 314

5.1.1.2.4. Culte (CP 1)

Pos.		2020	2021	Moyenne
5.1.1.2.4.1.	Charges nettes CP 1 selon indications des paroisses	-8 764	-8 973	-8 869
5.1.1.2.4.2.	Charges nettes CP 1 en % du total selon pos. 5.1.1.1.1	35.14%	36.30%	35.72%
5.1.1.2.4.3.	Part selon pos. 5.1.1.2.4.2. de pos. 5.1.1.1.2 (CP 7+8) en fr.	-8 013	-6 690	-7 351
5.1.1.2.4.4.	Part selon pos. 5.1.1.2.3.2. de pos. 5.1.1.1.3 (CP 9) en fr.	19 921	18 434	19 177

5.1.2. Attestation des prestations d'intérêt général par catégorie de prestations

5.1.2.1. Formation (CP 2)

Art. 31 al. 2 let. a, g, h, l LEgN

Pos.		2020	2021	Moyenne
5.1.2.1.1.	Recettes brutes CP 2 selon indications des paroisses	101	68	84
5.1.2.1.2.	+ Total pos. 5.1.1.2.1.4 (CP 9)	10 027	9 280	9 654
5.1.2.1.3.	Total des recettes	10 128	9 348	9 738
5.1.2.1.4.	Charges brutes selon indications des paroisses	4 512	4 585	4 549
5.1.2.1.5.	+ Total pos. 5.1.1.2.1.3 (CP 7+8)	4 033	3 368	3 701
5.1.2.1.6.	Total des prestations d'intérêt général	8 545	7 953	8 249
5.1.2.1.7.	Résultat net	1 583	1 395	1 489

5.1.2.2. Social (CP 3)

Art. 31 al. 2 let. b, c, d, d, f, i, m LEgN

Pos.		2020	2021	Moyenne
5.1.2.2.1.	Recettes brutes CP 3 selon indications des paroisses	311	314	312
5.1.2.2.2.	+ Total pos. 5.1.1.2.2.4 (CP 9)	23 709	19 472	21 591
5.1.2.2.3.	Total des recettes	24 020	19 786	21 903
5.1.2.2.4.	Charges brutes selon indications des paroisses	10 741	9 730	10 236
5.1.2.2.5.	+ Total pos. 5.1.1.2.2.3 (CP 7+8)	9 537	7 067	8 302
5.1.2.2.6.	Total des prestations d'intérêt général	20 278	16 797	18 538
5.1.2.2.7.	Résultat net	3 742	2 989	3 365

5.1.2.3. Culture (CP 4)
Art. 31 al. 2 let. k LEgN

Pos.		2020	2021	Moyenne
5.1.2.3.1.	Recettes brutes CP 4 selon indications des paroisses	147	34	90
5.1.2.3.2.	+ Total pos. 5.1.1.2.3.4 (CP 9)	3 037	3 592	3 315
5.1.2.3.3.	Total des recettes	3 184	3 626	3 405
5.1.2.3.4.	Charges brutes selon indications des des paroisses	1 483	1 782	1 633
5.1.2.3.5.	+ Total pos. 5.1.1.2.3.3 (CP 7+8)	1 222	1 304	1 263
5.1.2.3.6.	Total des prestations d'intérêt général	2 705	3 086	2 896
5.1.2.3.7.	Résultat net	479	540	509

5.1.2.4. Culte (CP 1)

Pos.		2020	2021	Moyenne
5.1.2.4.1.	Recettes brutes CP 1 selon indications des paroisses	1 051	1 016	1 034
5.1.2.4.2.	+ Total pos. 5.1.1.2.4.4 (CP 9)	19 921	18 434	19 178
5.1.2.4.3.	Total des recettes	20 972	19 450	20 211
5.1.2.4.4.	Charges brutes selon indications des paroisses	9 816	9 917	9 867
5.1.2.4.5.	+ Total pos. 5.1.1.2.4.3 (CP 7+8)	8 013	6 690	7 352
5.1.2.4.6.	Total des prestations d'intérêt général	17 829	16 607	17 128
5.1.2.4.7.	Résultat net	3 144	2 843	2 993

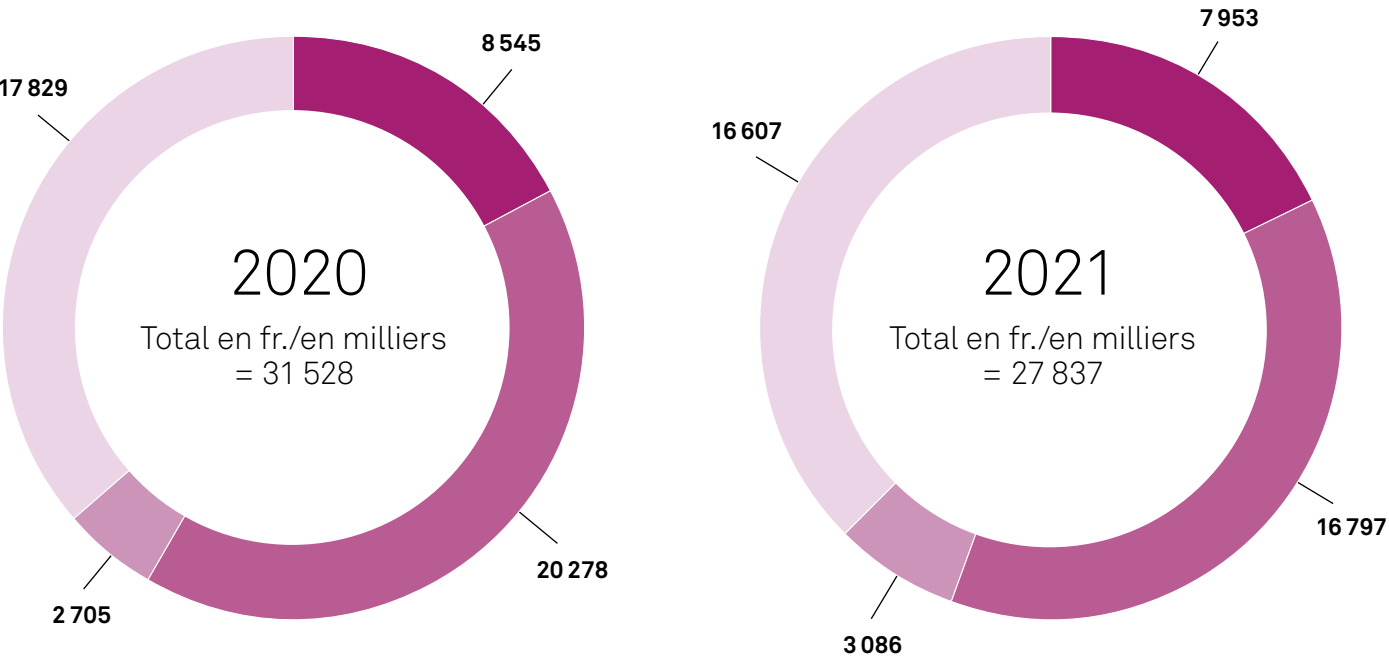
5.1.3. Total des prestations d'intérêt général des paroisses (CP 2-4)

Pos.		2020	2021	Moyenne
5.1.3.1.	Total des recettes des paroisses	37 331	32 760	35 046
5.1.3.2.	Total des prestations d'intérêt général des paroisses	31 528	27 837	29 682
5.1.3.3.	Résultat net	5 803	4 923	5 363

Le résultat net se compose des charges et des recettes des paroisses qui ne peuvent pas être réparties sur les différentes catégories de prestations, ainsi que des recettes supplémentaires proportionnelles des comptes globaux des paroisses pour les années 2020 et 2021.

Les diagrammes montrent le total des prestations d'intérêt général des paroisses par catégorie de prestations (CP 1-4) en fr./en milliers

■ Formation (CP 2) ■ Social (CP 3) ■ Culture (CP 4) ■ Culte (CP 1)



5.2. Entités régionales

L'Église nationale catholique romaine ne possède aucune entité régionale.



5.3. Prestations de l'Église nationale

Au niveau de l'Église nationale, le service spécialisé « domaines pastoraux », la pédagogie religieuse, le service cantonal animation jeunesse (jubla), l'aumônerie catholique des étudiants-es (aki), ainsi que les deux communautés linguistiques de langue portugaise et croate fournissent des prestations d'intérêt général. Les prestations des bénévoles et des activités de milice du Parlement et des commissions font partie intégrante de la saisie des prestations et figurent au chapitre 7.

5.3.1. Calcul de la répartition des catégories de prestations Infrastructure (CP 7), Organisation (CP 8) et Finances et impôts (CP 9)

La répartition des charges nettes des catégories de prestations 7 et 8 ainsi que des recettes nettes de la catégorie de prestations 9 s'effectue au prorata des charges nettes des catégories de prestations 1-4. La base (100 %) est constituée par les charges nettes des catégories de prestations 1-4.

Les montants figurant dans les tableaux et graphiques suivants (5.3.1.1 à 5.3.3) sont exprimés en fr./en milliers.

5.3.1.1. Valeur de base

Pos.		2020	2021	Moyenne
5.3.1.1.1.	Charges nettes de CP 1-4	-15 152	-13 938	-14 545
5.3.1.1.2.	Total des charges nettes CP 7+8	-2 056	-1 946	-2 001
5.3.1.1.3.	Total des recettes nettes CP 9	17 711	17 640	17 676

5.3.1.2. Calcul des répartitions en % et en fr.

5.3.1.2.1. Formation (CP 2)

Pos.		2020	2021	Moyenne
5.3.1.2.1.1.	Charges nettes CP 2	-3 314	-3 119	-3 216
5.3.1.2.1.2.	Charges nettes CP 2 en % du total selon pos. 5.3.1.1.1	21.87 %	22.38 %	22.12 %
5.3.1.2.1.3.	Part selon pos. 5.3.1.2.1.2. de pos. 5.3.1.1.2 (CP 7+8) en fr.	-450	-435	-443
5.3.1.2.1.4.	Part selon pos. 5.3.1.2.1.2. de pos. 5.3.1.1.3 (CP 9) en fr.	3 873	3 947	3 910

5.3.1.2.2. Social (CP 3)

Pos.		2020	2021	Moyenne
5.3.1.2.2.1.	Charges nettes CP 3	-5 383	-4 816	-5 100
5.3.1.2.2.2.	Charges nettes CP 3 en % du total selon pos. 5.3.1.1.1	35.53%	34.56%	35.04%
5.3.1.2.2.3.	Part selon pos. 5.3.1.2.2.2. de pos. 5.3.1.1.2 (CP 7+8) en fr.	-730	-672	-701
5.3.1.2.2.4.	Part selon pos. 5.3.1.2.2.2. de pos. 5.3.1.1.3 (CP 9) en fr.	6 292	6 096	6 194

5.3.1.2.3. Culture (CP 4)

Pos.		2020	2021	Moyenne
5.3.1.2.3.1.	Charges nettes CP 4	-520	-740	-630
5.3.1.2.3.2.	Charges nettes CP 4 en % du total selon pos. 5.3.1.1.1	3.43%	5.31%	4.37%
5.3.1.2.3.3.	Part selon pos. 5.3.1.2.3.2. de pos. 5.3.1.1.2 (CP 7+8) en fr.	-71	-103	-87
5.3.1.2.3.4.	Part selon pos. 5.3.1.2.3.2. de pos. 5.3.1.1.3 (CP 9) en fr.	608	936	772

5.3.1.2.4. Culte (CP 1)

Pos.		2020	2021	Moyenne
5.3.1.2.4.1	Charges nettes CP 1	-5 935	-5 263	-5 599
5.3.1.2.4.2.	Charges nettes CP 1 en % du total selon pos. 5.3.1.1.1	39.17%	37.76%	38.47%
5.3.1.2.4.3.	Part selon pos. 5.3.1.2.4.2. de pos. 5.3.1.1.2 (CP 7+8) en fr.	-805	-735	-770
5.3.1.2.4.4.	Part selon pos. 5.3.1.2.4.2. de pos. 5.3.1.1.3 (CP 9) en fr.	6 938	6 661	6 799

5.3.2. Attestation des prestations d'intérêt général par catégorie de prestations

5.3.2.1. Formation (CP 2)

Art. 31 al. 2 let. a, g, h, l LEgN

Pos.		2020	2021	Moyenne
5.3.2.1.1.	Recettes brutes CP 2	140	154	147
5.3.2.1.2.	+ Total pos. 5.3.1.2.1.4 (CP 9)	3 873	3 947	3 910
5.3.2.1.3.	Total des recettes	4 013	4 101	4 057
5.3.2.1.4.	Charges brutes	3 454	3 272	3 363
5.3.2.1.5.	+ Total pos. 5.3.1.2.1.3 (CP 7+8)	450	435	443
5.3.2.1.6.	Total des prestations d'intérêt général	3 904	3 707	3 806
5.3.2.1.7.	Résultat net	109	394	251

5.3.2.2. Social (CP 3)

Art. 31 al. 2 let. b, c, d, d, f, i, m LEgN

Pos.		2020	2021	Moyenne
5.3.2.2.1.	Recettes brutes CP 3	114	115	115
5.3.2.2.2.	+ Total pos. 5.3.1.2.2.4 (CP 9)	6 292	6 096	6 194
5.3.2.2.3.	Total des recettes	6 406	6 211	6 309
5.3.2.2.4.	Charges brutes	5 497	4 932	5 215
5.3.2.2.5.	+ Total pos. 5.3.1.2.2.3 (CP 7+8)	730	672	701
5.3.2.2.6.	Total des prestations d'intérêt général	6 227	5 604	5 916
5.3.2.2.7.	Résultat net	179	607	393

5.3.2.3. Culture (CP 4)
Art. 31 al. 2 let. k LEgN

Pos.		2020	2021	Moyenne
5.3.2.3.1.	Recettes brutes CP 4	0	0	0
5.3.2.3.2.	+ Total pos. 5.3.1.2.3.4 (CP 9)	608	936	772
5.3.2.3.3.	Total des recettes	608	936	772
5.3.2.3.4.	Charges brutes	520	740	630
5.3.2.3.5.	+ Total pos. 5.3.1.2.3.3 (CP 7+8)	71	103	87
5.3.2.3.6.	Total des prestations d'intérêt général	591	843	717
5.3.2.3.7.	Résultat net	17	93	55

5.3.2.4. Culte (CP 1)

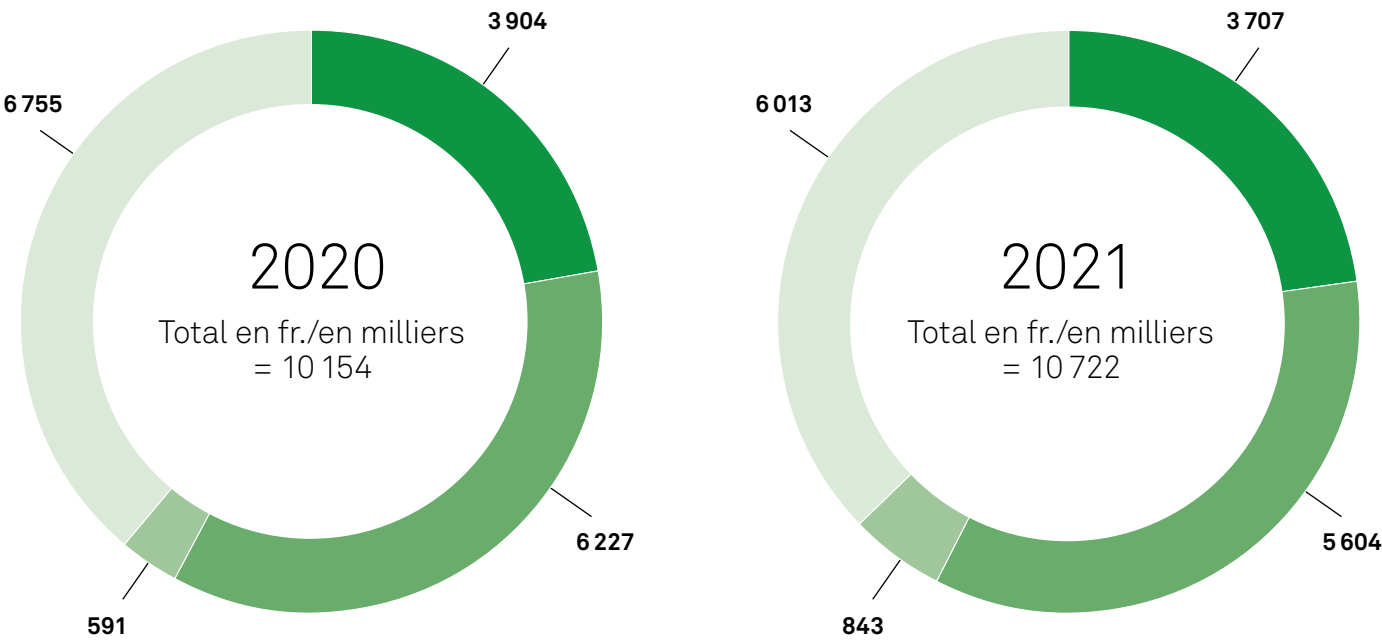
Pos.		2020	2021	Moyenne
5.3.2.4.1.	Recettes brutes CP 1	15	15	15
5.3.2.4.2.	+ Total pos. 5.3.1.2.4.4 (CP 9)	6 938	6 661	6 800
5.3.2.4.3.	Total des recettes	6 953	6 676	6 815
5.3.2.4.4.	Charges brutes	5 950	5 278	5 614
5.3.2.4.5.	+ Total pos. 5.3.1.2.4.3 (CP 7+8)	805	735	770
5.3.2.4.6.	Total des prestations d'intérêt général	6 755	6 013	6 384
5.3.2.4.7.	Résultat net	198	663	431

5.3.3. Total des prestations d'intérêt général
de l'Église nationale (CP 2-4)

Pos.		2020	2021	Moyenne
5.3.3.1.	Total des recettes	11 027	11 248	11 137
5.3.3.2.	Total des prestations d'intérêt général	10 722	10 154	10 438
5.3.3.3.	Résultat net	305	1 094	699

Les diagrammes montrent le total des prestations d'intérêt général de l'Église nationale par catégorie de prestations (CP 1-4) en fr./en milliers

■ Formation (CP 2) ■ Social (CP 3) ■ Culture (CP 4) ■ Culte (CP 1)



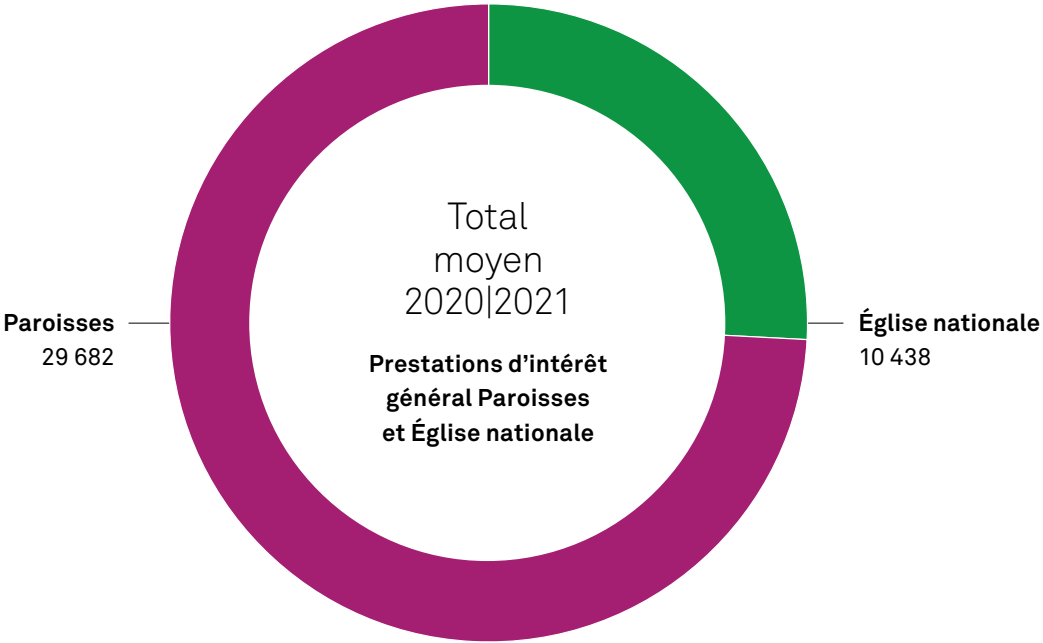


Bénévoles de la paroisse de Langnau i. E. préservent la coutume des chanteurs à l'étoile.

6. Récapitulation des prestations d'intérêt général (CP 2-4) des paroisses et de l'Église nationale

Le total des moyens financiers des prestations d'intérêt général des paroisses (l'Église nationale catholique romaine ne connaît pas d'entités régionales) et de l'Église nationale est présenté ci-dessous (en fr./en milliers).

Pos.		2020	2021	Moyenne
	Total des recettes des paroisses	37 331	32 760	35 046
	Total des recettes de l'Église nationale	11 027	11 248	11 137
6.1	Total des recettes	48 359	44 007	46 183
6.2	Total des prestations d'intérêt général Paroisses	31 528	27 837	29 682
	Total des prestations d'intérêt général Église nationale	10 722	10 154	10 438
6.2	Total des prestations d'intérêt général Paroisses et Église nationale	42 250	37 991	40 120
6.3	Résultat net	6 108	6 017	6 062



7. Activités fournies sans rémunération et bénévolat

Le chapitre suivant présente, après quelques remarques préliminaires sur la méthode de saisie, le nombre d'engagements de courte durée, d'une demi-journée ou d'une journée par catégorie de saisie, ainsi que le volume total de temps consacré aux activités gratuites et bénévoles d'intérêt général au sein de l'Église nationale et des communes ecclésiastiques/paroisses générales/paroisses en 2020 et 2021, conformément à l'article 30, al. 1, let. c OEgN et à la directive de la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques concernant la saisie des prestations des bénévoles selon l'art. 36 de l'ordonnance sur les Églises nationales (OEgN).

7.1. Observations relatives à la méthode de saisie des activités bénévoles et de milice

Remarque préliminaire : selon l'art. 30, al. 1, let. c OEgN, le « temps total » que les Églises nationales ont consacré « à des activités d'intérêt général gratuites et bénévoles » doit être indiqué. La différenciation des activités bénévoles en prestations gratuites et prestations bénévoles doit être considérée comme peu probante sur la base des données recueillies. Dans la pratique paroissiale, il est souvent difficile de distinguer les activités officielles des conseillers de paroisse de leurs activités opérationnelles et bénévoles au sein de la paroisse.

Pour la prise en compte des activités bénévoles et de milice, l'Église nationale catholique romaine a mis en place une base de données en ligne, qui permet la saisie des données conformément à la directive de la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques concernant la saisie des prestations des bénévoles selon l'art. 36 de l'ordonnance sur les Églises nationales bernoises (OEgN).

La saisie des prestations a été effectuée localement dans les communes ecclésiastiques, les paroisses, les commu-

nautés linguistiques et les services spécialisés. L'importance accordée à la saisie n'a pas été la même partout, ce qui a eu pour conséquence que les personnes chargées de la saisie n'ont parfois pas été informées de toutes les offres et de toutes les heures de travail bénévole. Il faut donc partir du principe que les heures recensées ne reflètent pas l'ensemble du travail fourni.

Lors de l'évaluation des données collectées sur le travail bénévole, il a été constaté que les catégories de prestations ne peuvent pas toujours être considérées séparément les unes des autres, car elles s'influencent mutuellement. Une séparation stricte n'est pas toujours possible.

De nombreuses communes ecclésiastiques, paroisses, espaces pastoraux et services spécialisés parviennent difficilement à classer leurs offres de manière précise dans les différents types de prestations. Il arrive ainsi que des offres similaires soient saisies dans des catégories différentes par différents services. Par exemple, une soirée cinéma a été inscrite dans la commune ecclésiastique X en tant qu'offre *pour personnes âgées et très âgées*, dans la commune ecclésiastique Y au contraire dans la catégorie *Culture* ou dans *activités sociales*.



L'agricultrice de montagne compte sur l'aide de bénévoles pour faire les foin.

L'Église nationale n'a volontairement pas uniformisé ces attributions lors de l'évaluation, car elles expriment le fait que, dans le domaine social notamment, les offres ne peuvent souvent pas être attribuées à des catégories précises. Il s'agit plutôt de prestations différentes issues de différentes catégories qui s'influencent et se complètent. Il s'agit d'un arrangement composé de plusieurs pièces de mosaïque qui, en fin de compte, allège le travail d'une personne. Une personne âgée ne participe pas non plus uniquement aux offres destinées aux personnes âgées. Par exemple, en raison de sa situation sociale précaire, elle a également recours à des prestations sociales directe, comme le repas de midi gratuit, et assiste à un événement culturel organisé par la paroisse. Ce sont donc différents éléments d'offres ecclésiales qui aident cette personne au quotidien et qui, avec les prestations d'assistance procurées par les proches, les voisins, les amis et les prestataires professionnels, forment un grand ensemble.

Les différences entre les années 2020 et 2021 en termes d'heures travaillées dans certaines catégories de prestations ne peuvent donc pas simplement être interprétées comme le résultat d'une modification des prestations effectivement proposées ; elles peuvent (aussi) être dues à des pratiques d'attribution différentes.

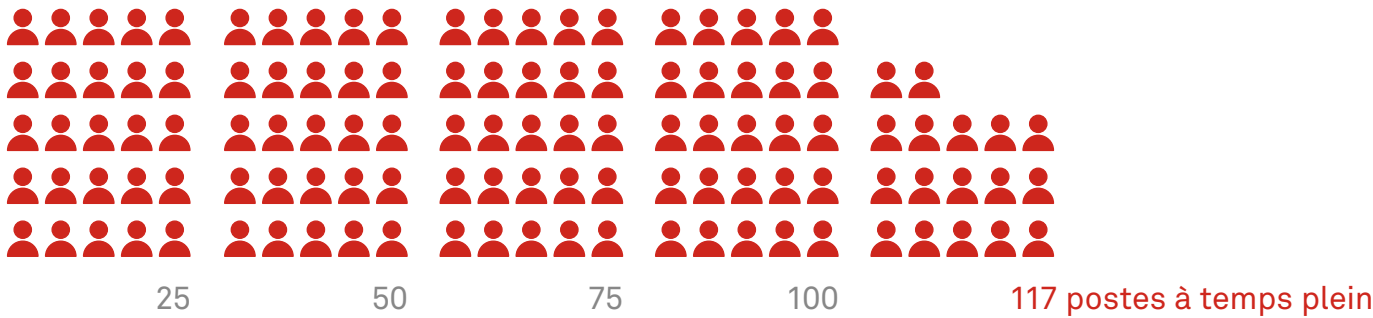
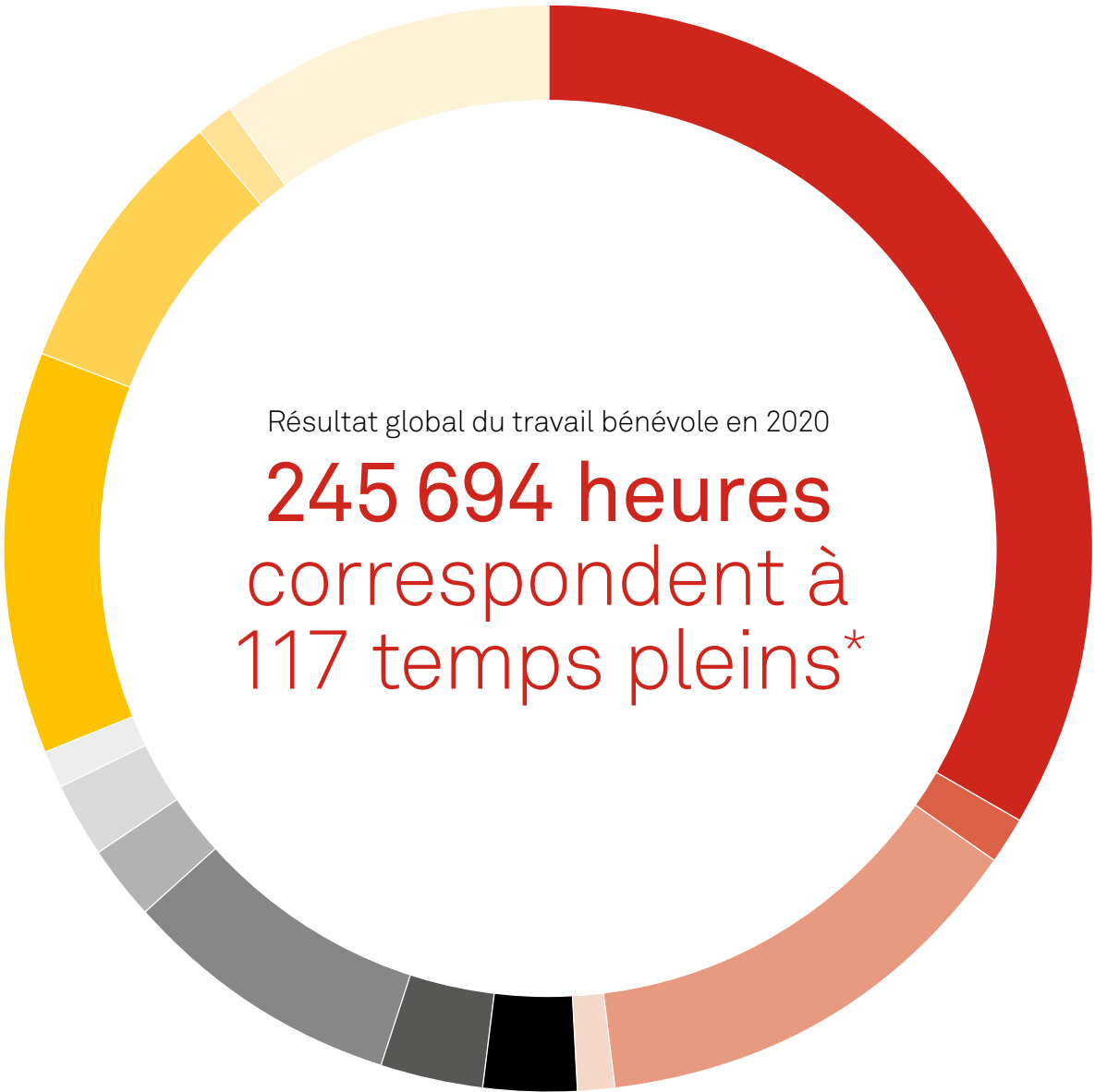
La notion de « références socio-spatiales » est bien connue dans le domaine du travail social et de jeunesse. Cette notion dépeint bien cette situation. L'accent n'est pas mis sur une seule offre orientée vers un groupe cible, mais sur une vision globale du monde. Celle-ci prend en compte les liens entre les conditions de vie, les évolutions sociales, les ressources, mais aussi, et surtout l'aménagement des conditions socio-spatiales.

7.2. Prestations des bénévoles en 2020

Calcul des heures :

Heures par engagement bref : 2 h
Heures par demi-journée d'engagement : 4 h
Heures par engagement d'une journée : 8 h

Saisies 2020	Nombre d'engagements brefs	Nombre de demi-journées d'engagement	Nombre de jours d'engagement	Total des heures
■ Animation de jeunesse	6 373	6 632	5 378	82 298
■ Consultations conjugales et familiales à l'intention des couples mariés ou non	731	213	96	3 082
■ Offres pour personnes âgées et très âgées	11 650	2 183	152	33 248
■ Personnes avec un handicap	654	224	70	2 764
■ Offres pour personnes socialement défavorisées et dans le besoin	946	863	171	6 712
■ Offres destinées aux personnes migrantes ou requérant l'asile	2 440	431	61	7 092
■ Activités communautaires	4 403	1 389	775	20 562
■ Formation d'adultes	1 254	585	129	5 880
■ Catéchèse	1 507	498	32	5 262
■ Travail œcuménique et coopération au développement	792	189	3	2 364
■ Culture	13 691	339	114	29 650
■ Travail de relations publiques en matière social + sociétal	8 130	353	271	19 840
■ Accompagnement spirituel par des bénévoles	1 191	0	8	2 446
■ Activités de milice	9 577	1 063	136	24 494
Résultat général	63 339	14 962	7 396	245 694

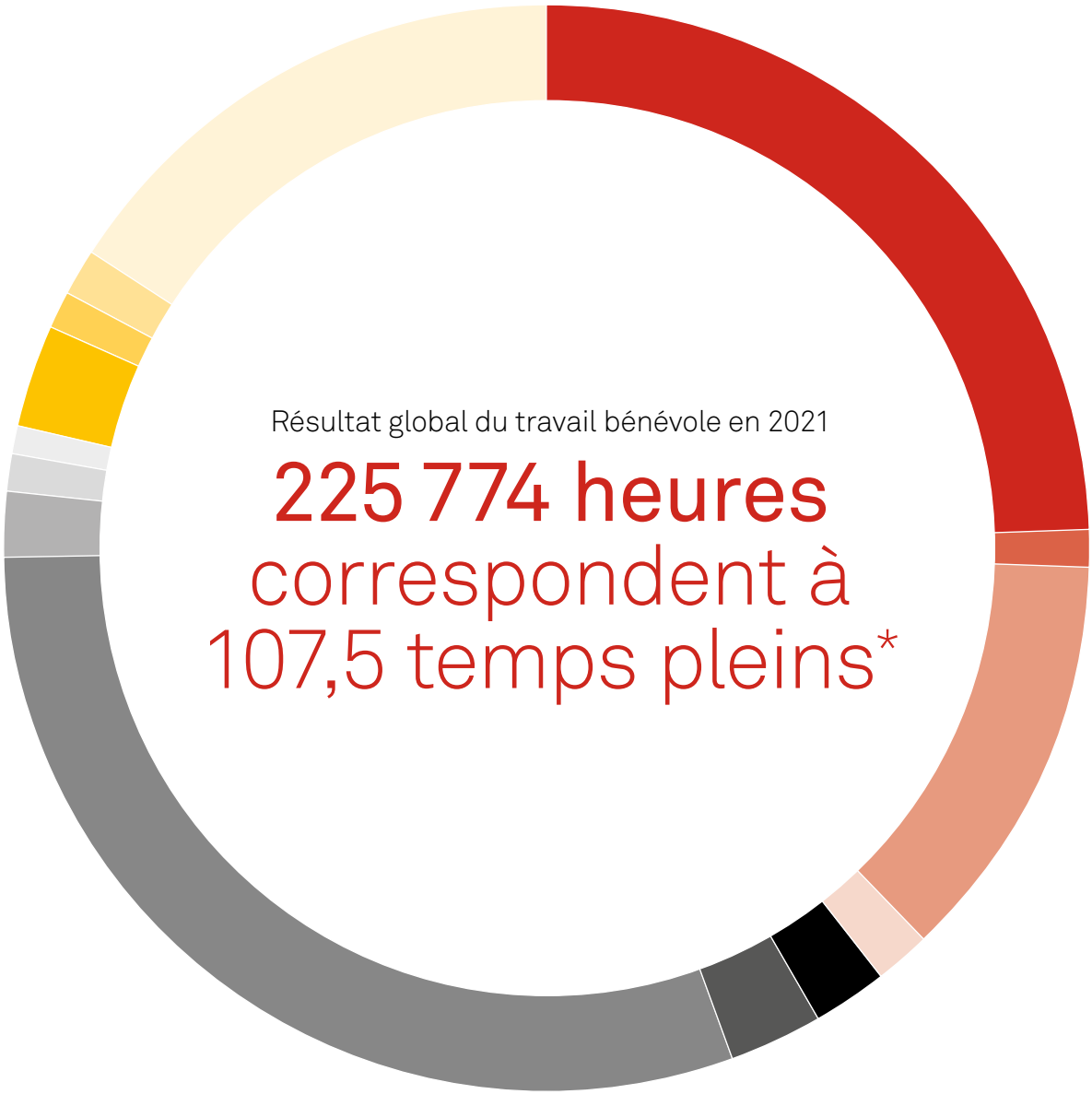


* 1 équivalent temps plein = 2100 heures

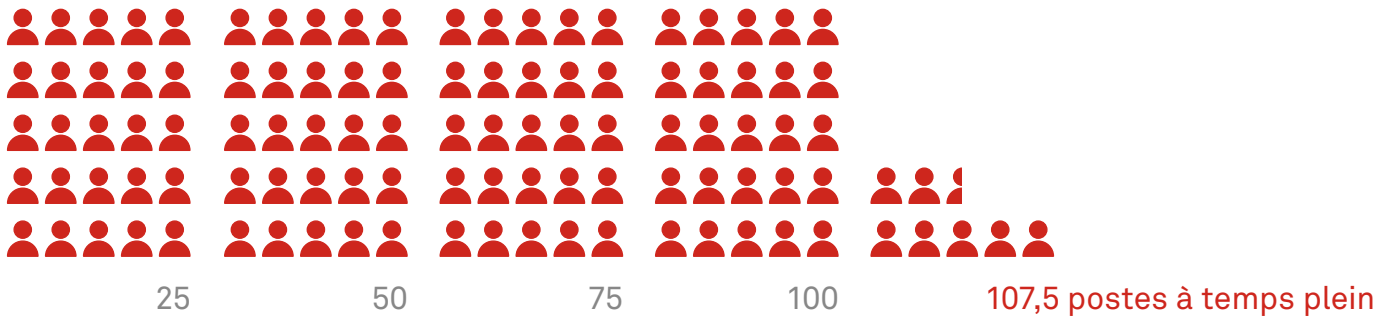
7.3. Prestations des bénévoles – 2021

Évaluation des heures :
Heures par engagement bref : 2 h
Heures par demi-journée d'engagement : 4 h
Heures par engagement d'une journée : 8 h

Saisies 2021	Nombre d'engagements brefs	Nombre de demi-journées d'engagement	Nombre de jours d'engagement	Total des heures
■ Animation de jeunesse	5 427	2 798	4 163	55 350
■ Consultations conjugales et familiales à l'intention des couples mariés ou non	498	327	33	2 568
■ Offres pour personnes âgées et très âgées	4 202	4 099	388	27 904
■ Personnes avec un handicap	380	238	266	3 840
■ Offres pour personnes socialement défavorisées et dans le besoin	870	651	67	4 880
■ Offres destinées aux personnes migrantes ou requérant l'asile	1 614	245	208	5 872
■ Activités communautaires	3 163	2 093	6 727	68 514
■ Formation d'adultes	1 141	139	193	4 382
■ Catéchèse	822	146	60	2 708
■ Travail œcuménique et coopération au développement	378	258	15	1 908
■ Culture	1 995	280	194	6 662
■ Travail de relations publiques en matière social + sociétal	673	79	151	2 870
■ Accompagnement spirituel par des bénévoles	1 383	57	10	3 074
■ Activités de milice	11 453	2 842	121	35 242
Résultat général	33 999	14 252	12 596	225 774



Résultat global du travail bénévole en 2021
225 774 heures
correspondent à
107,5 temps pleins*



* 1 équivalent temps plein = 2100 heures

7.4. Exemples d'activités saisies/ offres par catégorie de prestations

La liste suivante donne un aperçu des différentes activités et offres recensées dans les catégories de prestations. La liste n'est pas exhaustive.

Animation jeunesse

Offres de prise en charge pour les plus petits, offres d'apprentissage, « Spielmobil Kehrsatz » (caravane mobile proposant des activités), activités de vacances et de loisirs comme la fabrication de bougies, les après-midi de jeux ou les excursions, Roundabout Teens (cours de danse), groupes « Familles », participation à la « Klimahalle » (open space sur les questions climatiques), Teens4Unity (groupe de jeunes interreligieux), chanteurs à l'étoile, Jubla (manifestations du groupe, rencontres des responsables, camps, etc.), visites de Saint-Nicolas.

Consultations conjugales et familiales à l'intention des couples mariés ou non

Fêtes familiales, groupes pour bébés, « Räbeliechtliumzug » (lanternes à base de navets), visites de Saint Nicolas, rencontres parents-enfants, « Fiire mit de Chliine » (manifestations d'accompagnement).

Offres pour personnes âgées et très âgées

Services de visite, visites de maisons de retraite et de jubilaires, aide aux commissions, services de transport, tables de midi, rencontres de groupes de personnes âgées, fêtes de l'Avent et de Noël, organisation et direction de groupes de chant pour personnes âgées, groupes de tricot, après-midi de jeux, groupes de sport et de randonnée et après-midis dansants.

Offres pour personnes avec un handicap

Visites de homes et à domicile, aide quotidienne (faire les courses, cuisiner), catéchèse, services de transport, contacts téléphoniques, accompagnement et promenades, visites pour l'anniversaire.

Offres pour les personnes socialement défavorisées et dans le besoin

Offres de restauration (table de midi, etc.), actions de distribution de denrées alimentaires, collectes de vêtements, cours d'informatique, consultation sociale, table de midi, travail de rue.

Offres pour personnes migrantes ou requérant l'asile

Cafés linguistiques, cours de langue, services d'écriture, rencontres interculturelles, collaboration au Festival des Cultures, table de midi, « Sprechtsch » pour les hommes (conversation pour pratiquer l'allemand), offres d'apprentissage pour enfants et adolescents, aide au quotidien.



L'animation jeunesse (Jubla) permet aux enfants et aux jeunes de donner du sens à leurs loisirs.

Activités communautaires

Café paroissial/bistrot, « Dreif-Treff » (lieu de rencontre), fêtes paroissiales, fenêtres de l'Avent, conférences, soupe de Carême, matinée cinéma, repas risotto.

Formation d'adultes

Summerschool, cours, ateliers et conférences, Forum des femmes, cours de langue, groupes de lecture, groupes de méditation, soirées cuisine, Groupe Bibliothèque.

Catéchèse

Aide à l'enseignement religieux, accompagnement lors d'excursions, catéchèse par des bénévoles (surtout dans les communautés linguistiques), soutien lors des camps de première communion ou de confirmation.

Travail œcuménique et coopération au développement

Groupes de solidarité, Journée mondiale de prière, soupe de Carême, groupes de travail œcuméniques, tenue de stands, campagnes de dons et de vente, Action de Carême, transports de biens de première nécessité.

Culture

Représentations de chœurs en dehors du cadre culturel, soirées cinéma et concert, feux de l'Avent, groupes de théâtre (lors des répétitions, uniquement mise en scène et technique), cercles littéraires, ligue des femmes, Nuit des Églises, expositions, visites guidées, Groupe Bibliothèque.

Travail de relations publiques en matière social et sociétal

Lettres aux nouveaux arrivants, cérémonies d'installation, Forum des femmes, stand « arc-en-ciel », manifestations « Foodsave », « Grüner Güggel » (certificat environnemental), Urban Gardening, Journée mondiale de prière.

Accompagnement spirituel par des bénévoles

Méditations, porter la communion, animation de groupes de liturgie et de discussion, Petites Soeurs de Jésus, Biel/Bienne, accompagnement du deuil.

Activités de milice

Présidence de paroisse et du conseil (si l'indemnité n'est pas soumise à l'AVS), Conseil paroissial, Commissions des paroisses et de l'Église nationale, Parlement de l'Église nationale.



7.5. Plus-value du travail bénévole

Naturellement le travail bénévole a une valeur en soi qui ne peut pas être exprimée uniquement en termes monétaires. Il est associé, notamment, à une valeur humaine, solidaire, porteuse de sens et de lien social.

L'Église nationale et ses paroisses sont à même de mobiliser un engagement bénévole considérable grâce à leur personnel rémunéré. Il s'agit ici de « travail bénévole formel », c'est-à-dire d'un engagement volontaire mis en place et encadré au sein d'une organisation (à la différence du « travail

bénévole informel » qui a lieu spontanément dans un cercle d'amis ou de voisins). Le travail bénévole formel dépend des conditions cadres de l'Église (bâtiments, cadre organisationnel et soumis au droit du personnel). Et il vit grâce au personnel engagé qui en est à l'origine, l'encadre, l'encourage et le valorise. Le volume de l'engagement bénévole dépend donc essentiellement de la présence de personnel rémunéré qui peut consacrer du temps à la mise en place et à l'encadrement du travail bénévole.

Monétisation des prestations des bénévoles

Le tarif horaire est calculé sur la base des coûts moyens du travail pour les différentes activités du travail non rémunéré en fonction de groupes professionnels comparables (CITP-08) des personnes actives. Le taux le plus récent calculé par l'Office fédéral de la statistique (OFS) sur la base de cette méthode date de 2016 et s'élève à 53,60 fr. (dans la catégorie « travail bénévole organisé : activités de base »). Le présent calcul utilise le tarif le plus actuel. Cela permet de tenir compte de l'évolution des salaires de groupes professionnels comparables. Il est important de préciser que le tarif horaire selon l'OFS est une valeur statistique et non un montant qui sera versé tel quel aux bénévoles.

Conformément à l'art. 30, al. 1, let. c OEgN, il convient de présenter le « temps total » que les Églises nationales ont consacré « à des activités d'intérêt général gratuites et bénévoles ». La différenciation des activités bénévoles en prestations gratuites et prestations bénévoles doit être considérée comme peu probante sur la base des données recueillies. Dans la pratique paroissiale, il est souvent difficile de distinguer les activités officielles des conseillers de paroisse de leurs activités opérationnelles et bénévoles au sein de la paroisse.

Monétarisation du travail bénévole		Tarif horaire	Valeur théorique, travail non rémunéré	Équivalents temps pleins 1 ETP = 2100 h
Heures de travail bénévole en 2020	245 694	53,60 fr.	13 169 198,40 fr.	117
Heures de travail bénévole en 2021	225 774	53,60 fr.	12 101 486,40 fr.	107,5

8. Prestations consolidées : travail bénévole monétarisé et prestations d'intérêt général

La valeur des prestations d'intérêt général est présentée ci-dessous, répartie entre travail bénévole et travail rémunéré.

La monétarisation du travail bénévole est détaillée au chapitre 7.5. Les résumés du travail rémunéré sont présentés aux chapitres 5.1.3, 5.3.3 et 6.

Valeur des prestations d'intérêt général des paroisses et de l'Église nationale (en fr./en milliers)

Pos.	Prestations	2020	2021	Moyenne
7	Valeur théorique du travail bénévole/ non rémunéré	13 169	12 101	12 635
6	Prestations d'intérêt général des paroisses et de l'Église nationale CP 2-4 selon chap. 6	42 250	37 991	40 121
Total de la valeur des prestations d'intérêt général des paroisses, de l'Église nationale et du travail bénévole		55 419	50 092	52 756



La monétarisation théorique des prestations bénévoles montre que la contre-valeur générée par le travail bénévole au sein de l'ECR est plus élevée que la contribution annuelle actuelle du canton

9. Rétrospective qualitative

Conformément à l'art. 28 al. 1 de l'ordonnance sur les Églises nationales bernoises, les prestations d'intérêt général au sens de l'art. 31 LEgN sont des activités des Églises nationales qui servent le bien commun et sont offertes à toute personne.

Le chapitre suivant présente de manière plus détaillée les prestations fournies par l'Église catholique romaine dans le canton de Berne. Celles-ci comprennent les offres professionnelles financées par l'Église et fournies par le personnel rémunéré ainsi que le travail bénévole. Elles se recoupent en partie, car les services spécialisés peuvent également compter sur le soutien de bénévoles. Les exemples présentés ci-dessous ne reflètent pas l'ensemble des offres, mais s'entendent comme des aperçus ponctuels de la diversité des domaines d'activité. Comme expliqué au chapitre 7, les offres sont parfois difficilement attribuables à une catégorie de prestation en particulier. Par conséquent, une illustration de toutes les offres recensées par catégorie prêterait à confusion. Au lieu de cela, certaines offres appropriées et exemplaires sont mises en évidence.

 = 1 équivalent temps plein = 2100 heures



Nombre moyen d'heures de travail bénévole fournies en 2020 et 2021 converties en équivalents temps pleins

9.1. Classement des services du secteur professionnel

Une grande partie des prestations d'intérêt général fournies par l'Église catholique romaine reposent sur les valeurs de la diaconie. La notion grecque de diaconie signifie « au service d'autrui » et désigne l'engagement motivé par le christianisme auprès des personnes défavorisées et en détresse. L'ECR considère la diaconie basée sur l'estime de tous les êtres humains, la solidarité et la compassion comme étant l'une de ses missions principales. L'action diaconale et les prestations d'intérêt général de l'ECR sont ainsi étroitement liées.

L'action diaconale a lieu à trois niveaux, qui se complètent :

- la diaconie réalisée par les agents pastoraux (prêtres, responsables de paroisses, aumôniers, catéchistes, etc.) qui, au cours de leur travail, sont en contact avec des personnes qui ont des conditions de vie très diverses, et leur apportent une aide.
- les paroisses, et leurs associations, projets, groupes et établissements proches qui, en tant que communauté, ont un effet intégrateur et préventif.
- la diaconie réalisée par des spécialistes en tant que travail social professionnel, appelé également travail social de l'Église ou diaconie sociale.

Le travail social de l'Église est subsidiaire, c'est-à-dire qu'il intervient lorsqu'aucun autre service n'est ou ne se déclare compétent, ou que l'encadrement et le soutien de l'État n'interviennent plus ou pas encore, par exemple dans le cas de financements. Le travail social de l'Église représente ainsi un complément important aux institutions sociales étatiques, par exemple, là où les offres publiques correspondantes font défaut. Le travail social de l'Église est ouvert à toute personne, quelles que soient son origine et ses croyances. Par exemple, seul un tiers environ des personnes qui consultent les services sociaux sont catholiques. Le travail social de l'Église est très souvent axé sur la pratique et comprend fréquemment non seulement le conseil, mais aussi l'accompagnement.

La diaconie fait partie intégrante de l'activité des agents pastoraux et compte en grande partie sur l'engagement des bénévoles. L'accompagnement et la coordination des bénévoles et la collaboration avec d'autres acteurs sociaux requièrent du professionnalisme, des ressources et des compétences spécifiques. Les agents pastoraux assument dans les espaces pastoraux et les paroisses un rôle de coordinateur vis-à-vis des bénévoles : ils lancent et accompagnent des projets sociaux et sont disponibles en tant que personnes de contact.

Le financement des tâches relève toujours de la responsabilité de la paroisse, la mise en œuvre opérationnelle étant assurée par le personnel pastoral. Au sein des grandes paroisses (Paroisse générale de Berne et environs et paroisse de Bienne et environs), il existe des services spécialisés qui s'occupent de ces tâches. Les paroisses de taille moyenne comme Berthoud ou Thoun financent également outre les agents pastoraux, le personnel qui travaille dans le domaine de l'intérêt général. L'espace pastoral de l'Emmental emprunte une nouvelle voie. Il emploie un responsable de la diaconie dont le temps de travail est entièrement consacré au travail social d'intérêt général. Il coordonne et s'occupe du travail avec les personnes âgées, l'aide aux personnes de passage et le Forum Âge de la ville de Berthoud.

Les paroisses jouent également un rôle important dans la mise en réseau au sein des communes ecclésiastiques ou des quartiers. En tant qu'interlocuteurs, les responsables de paroisse connaissent les besoins des personnes sur place et ont ainsi une bonne vision de la situation sociale. Le soutien que l'Église offre aux personnes à proximité immédiate, à savoir dans la paroisse ou dans l'espace pastoral, est marqué par les conditions locales et les offres déjà existantes d'autres services.

Les offres des paroisses ne s'adressent en aucun cas aux seuls membres de l'Église, mais sont par principe ouvertes à toutes les personnes, indépendamment de leur appartenance religieuse. Même les personnes qui ont quitté l'Église ont souvent des besoins spirituels. La sécularisation croissante entraîne pour les paroisses un changement dans leur travail et conduit de plus en plus à de nouvelles tâches dans le domaine de l'aumônerie. On peut citer comme exemple l'accompagnement des proches dans le processus de deuil. La plupart du temps, tous les membres de la famille n'appartiennent plus à une confession ou ont partiellement quitté l'Église. Si un membre catholique d'une famille décède, l'aumônier accompagne tous les membres de la famille et les aide à faire leur deuil. Au moment du deuil, le désir de rituels est également important chez les personnes qui ont quitté l'Église.

Un sondage mené auprès des responsables d'espaces pastoraux a montré que les agents pastoraux consacrent un peu plus de la moitié de leur temps de travail aux prestations d'intérêt général.

9.2. Classification des services du domaine du bénévolat

Le travail bénévole a une valeur qui ne peut pas être exprimée uniquement en heures ou en termes monétaires. Il est associé, notamment, à une valeur humaine, solidaire, porteuse de sens et de lien social.

Le travail bénévole, l'engagement en faveur des plus faibles, l'action solidaire font partie des valeurs fondamentales du christianisme. C'est sans doute pour cela que la pastorale locale parvient à recruter des bénévoles pour des prestations d'intérêt général. Il s'agit de « travail bénévole formel », c'est-à-dire d'activités mises en place et encadrées au sein d'une organisation. Le travail bénévole formel au sein de l'ECR se nourrit des conditions-cadres de l'Église (bâtiments, cadre organisationnel et personnel), du lancement, de la conception des tâches, de la gestion, de la communication et de la reconnaissance par le personnel rémunéré. Le volume de l'engagement bénévole dépend donc en grande partie du temps que les collaborateurs rémunérés peuvent consacrer à l'accompagnement du travail bénévole. Les différences sont parfois considérables.

En raison des instructions concernant les rapports au canton, le nombre de bénévoles n'a pas été relevé. Une enquête interne, à laquelle la plupart des communes ecclésiastiques ont participé, a montré que les paroisses affiliées peuvent s'appuyer sur l'aide d'équipes de bénévoles importantes.

La pandémie de Covid-19, avec la limitation des contacts et les directives des autorités, a rendu le travail de l'Église particulièrement difficile à partir de mars 2020, particulièrement difficile et a obligé plusieurs paroisses à réduire drastiquement leurs offres. Le travail bénévole a été particulièrement touché, puisque de nombreux bénévoles dans les paroisses faisaient partie du groupe à risque des personnes âgées. Ainsi, leur engagement et leur possibilité de participation à des offres telles que des tables du midi, des voyages avec la paroisse et d'autres événements conviviaux étaient fortement limités, voire impossibles. Une étude menée à la demande du Pour-cent culturel Migros par le bureau de recherches sociales Lamprecht & Stamm relative à l'engagement bénévole durant la pandémie montre que celui-ci a reculé de manière significative dans la première phase de confinement au printemps 2020. Les auteurs constatent qu'avant l'explosion de la pandémie, 65 % de la population s'engageait d'une manière ou d'une autre dans le bénévolat, alors que seuls 58 % le faisaient à l'automne 2020. Entre l'automne 2020 et le printemps 2021, une nouvelle baisse de 58 à 55 % a été enregistrée. Les paroisses estiment que le recul est encore plus marqué. Elles chiffrent l'effondrement des prestations et des offres à environ 50 %.



La pandémie a donné lieu à de nouvelles offres créatives.

Le travail bénévole,
l'engagement en
faveur des plus faibles
et l'action solidaire
font partie des valeurs
fondamentales du
christianisme



Le sport constitue un divertissement pour les jeunes durant la pandémie.

De nombreuses paroisses ont réagi de manière spontanée et créative à la situation ; elles ont créé de nouvelles offres telles qu'une aide aux achats, des offres en ligne, des envois de lettres, des contacts téléphoniques et des services de transport pour les personnes âgées. Il a fallu également créer en partie de nouvelles offres pour les jeunes qui, habituellement, sont accompagnés personnellement dans la catéchèse pour s'initier à la vie de l'Eglise. C'est ainsi que des offres en ligne pour les familles ou des consultations via Zoom ont vu le jour. Les offres de Jubla (travail avec les enfants et animation jeunesse) ont été particulièrement touchées durant la première vague, surtout en raison de limitations de la taille des groupes. Les canaux de communication numériques et les possibilités de réunion ont certes permis de maintenir la structure de base, mais n'ont pas pu remplacer les rencontres semblables dans les groupes de jeunes.

Les multiples offres de services mis en place spontanément ont presque toutes été créées durant la première phase de la pandémie. Les adaptations des directives des autorités et les contacts sociaux à nouveau possibles grâce aux vaccinations ont fait disparaître la plupart des prestations d'aide aux personnes à risque. Cependant les offres pour les grands groupes n'étaient toujours pas possibles.

Avec la normalisation des possibilités après la pandémie, il s'agit de poursuivre la culture du bénévolat et de lui donner un second souffle. De nombreux anciens membres de l'Eglise sont actifs dans d'autres groupes. Les valeurs religieuses et éthiques de la socialisation au sein de l'Eglise restent des sources de motivation pour leur engagement également en dehors de celle-ci.

9.3. Prestations d'intérêt général

En complément des données quantitatives des chapitres 3 à 8, les sous-chapitres suivants présentent à titre d'exemple certaines prestations fournies aussi bien par le personnel rémunéré que par des bénévoles dans l'intérêt général. Certains portraits de projets des paroisses proposent un regard vivant sur l'engagement social de l'ECR et de ses membres. La palette des prestations fournies par les bénévoles au sein des paroisses et des services spécialisés catholiques est très large et variée. Il ne serait pas pertinent de présenter toutes les offres en raison de leur nombre. Par conséquent, un exemple représentatif de chaque catégorie a été sélectionné et décrit de manière un peu plus détaillée.

La structure s'oriente à cet effet selon les prestations d'intérêt général conformément à la directive de la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques concernant la saisie des prestations des bénévoles selon l'art. 36 de l'ordonnance sur les Eglises nationales (OEgN).

9.3.1. Animation de jeunesse

La majorité des offres de cette catégorie sont destinées aux enfants et aux jeunes en âge scolaire. Des activités pour les plus petits sont souvent intégrées dans les offres pour les familles (par exemple, les groupes parents-enfants).

L'ECR utilise le terme « pastorale jeunesse » pour désigner l'animation de jeunesse qui est réalisé dans le cadre des activités des paroisses. La pastorale jeunesse se divise en deux orientations distinctes : l'animation jeunesse de l'Eglise et la catéchèse, qui est présentée séparément dans le cadre du recensement du travail bénévole. L'animation jeunesse



en milieu ecclésial est un élément important et très actif, qui se divise à son tour en animation jeunesse ouverte, animation jeunesse quasi associative et animation jeunesse associative. Dans le canton de Berne, cette dernière comprend l'organisation pour les jeunes Jubla (active dans tout le canton et comparable dans ses activités aux scouts ou à CEVJ) et les scouts catholiques de la ville de Berne et environs. La pastorale des servants de messe n'a pas été prise en compte à grande échelle dans la saisie, car elle s'exerce en grande partie dans le cadre culturel. Les responsables bénévoles, souvent des servantes et servants de messe plus âgés, qui s'engagent dans l'organisation des loisirs du groupe ou pour des actions diaconales spéciales (p. ex. actions de solidarité) constituent une exception. L'animation de jeunesse professionnelle joue un rôle important dans les paroisses et bénéficie d'un soutien spécialisé. Quelques offres spécifiques sont brièvement présentées ci-dessous.

Le travail bénévole dans le domaine des enfants et de la jeunesse occupe une place importante lors des deux années de recensement. Les offres dans l'animation de jeunesse peuvent être prises en compte par tous, car les paroisses n'adressent pas leurs offres, généralement gratuites, à un groupe cible exclusif, mais à tous les enfants et les jeunes intéressés.

Selon le service spécialisé pour l'animation jeunesse ouverte de Suisse alémanique¹, celle-ci se fonde sur la foi, mais ne limite pas son champ d'action exclusivement à des contenus religieux et spirituels. Le travail avec les jeunes ne doit jamais être accaparé par la religion ou la spiritualité. Cela signifie que les projets, les activités ou les événements organisés dans le cadre de l'animation de jeunesse ouverte sont accessibles à toutes et à tous, quelle que soit leur religion ou confession, et que leur connotation spirituelle ou caractère religieux n'est que marginal.

Ce caractère ouvert et varié se reflète également dans les prestations recensées. Parmi celles-ci, on trouve notamment les chanteurs à l'étoile, les manifestations autour de la Saint-Nicolas, le développement d'espaces de jeux dans les quartiers ou les offres d'apprentissage.

¹ Principes de l'animation de jeunesse ouverte de l'Eglise catholique de la Suisse alémanique du 27.11.2020
Auteur : Service alémanique pour l'animation de jeunesse ouverte

Service spécialisé enfants et jeunesse (Église catholique Région de Berne)

Dans l'Église catholique de la région de Berne, le service spécialisé enfants et jeunesse assume la responsabilité thématique des questions relatives aux enfants et aux jeunes.

- Les enfants et les jeunes sont soutenus dans le développement de leur personnalité. Leurs besoins sociaux, culturels, spirituels et religieux sont pris en compte avec sensibilité et ils peuvent être exprimés.
- Les enfants et les jeunes se voient offrir un cadre propice à leur implication dans la société et la communauté ecclésiale et qui leur permet de grandir en bonne santé.
- Le service est étroitement lié aux personnes chargées de l'animation de jeunesse des paroisses.
- Il offre des conseils spécialisés à l'ensemble des institutions (ecclésiales ou non) sur le thème des enfants et de la jeunesse.
- Il élabore et dirige des projets interparoissiaux dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse.

Le service enfants et jeunesse propose en outre des places de stage pour les étudiantes et les étudiants en travail social et en animation socioculturelle.

MADEP - Mouvement d'apostolat des enfants et préadolescents (Centre Pastoral du Jura)

Le MADEP-ACE s'adresse aux enfants et jeunes entre 6 à 15 ans.

Ils se réunissent en groupes pour partager ce qu'ils vivent à l'école, dans leur quartier ou leur village, avec leurs amis et en famille. Ensemble ils expérimentent le vivre ensemble fondé sur des valeurs humaines et chrétiennes et réalisent des projets. Grâce à leur participation, les enfants et jeunes apprennent qu'ils sont écoutés et que leurs intérêts sont pris en compte. Ils sont pour ce faire accompagnés par des adultes qui sont attentifs à ce qu'ils vivent et leur offrent un lieu de parole et d'écoute. Ils les guident dans leur réflexion sur leur vie et sur ce qui se passe actuellement dans le monde.

Selon l'âge des enfants, différents moyens (jeux, bricolages) sont utilisés pour les aider à écouter, à discuter et à agir. De plus, des fêtes, des excursions et des camps sont organisés.

Sepaje/saoe (Centre Pastoral du Jura)

Le Service de la pastorale jeunesse existe depuis 1985 et est responsable des adolescents et de la pastorale jeunesse dans le Jura bernois.

Le Sepaje a été remplacé fin 2021 par le service d'aumônerie œcuménique des écoles (saoe) qui est géré en étroite collaboration avec l'aumônerie des jeunes de l'Église réformée.

Jungwacht-Blauring (Jubla)

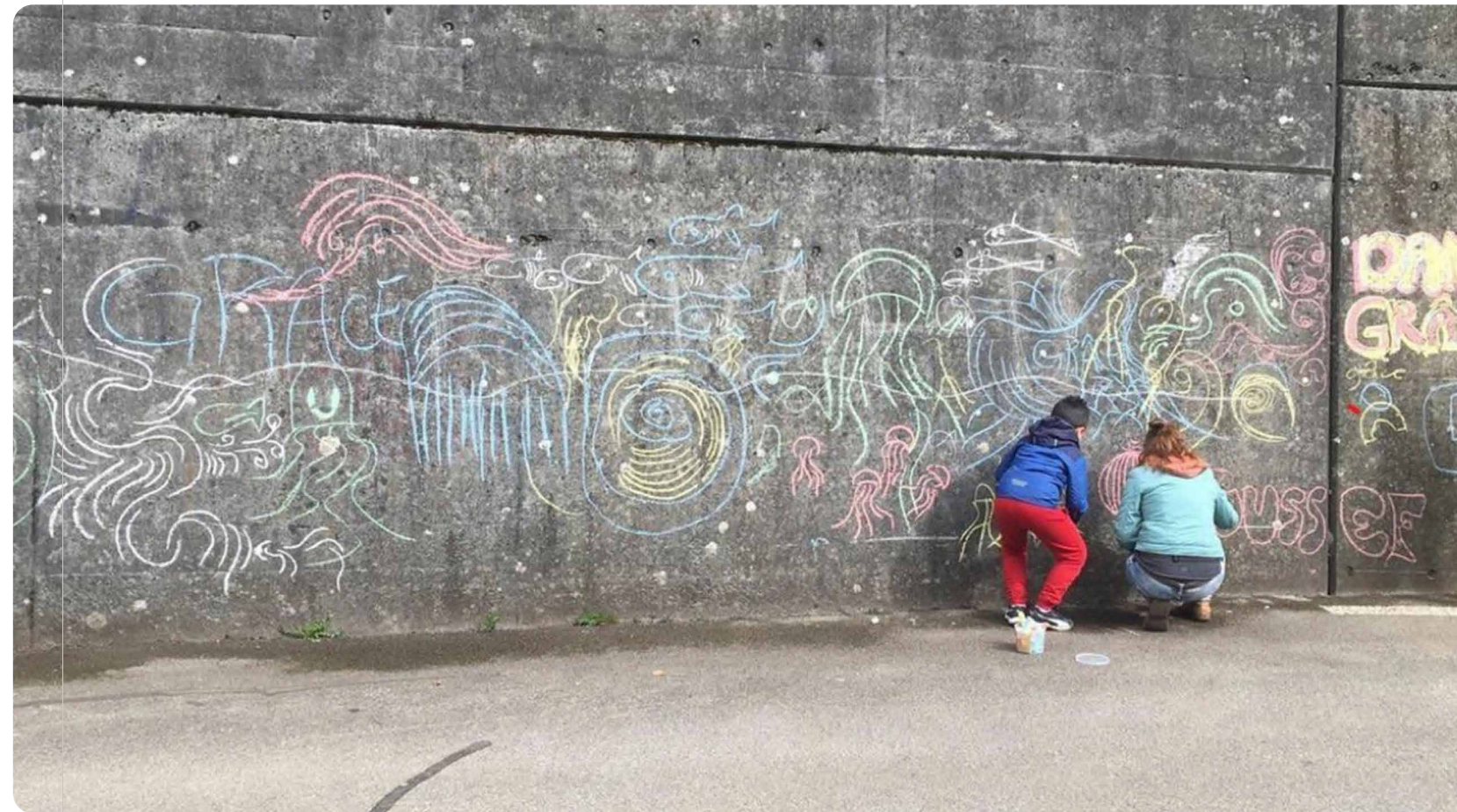
Une grande partie du travail bénévole dans le cadre de l'animation jeunesse durant les deux années de recensement a été réalisé par Jubla. Ses offres sont ouvertes à tous les enfants et jeunes. Les paroisses soutiennent financièrement les organisations de jeunesse et leur mettent à disposition des locaux. En contrepartie, l'engagement des jeunes responsables repose sur un travail non rémunéré pendant leur temps libre. Cela comprend les activités de groupe régulières, les camps (d'été), les manifestations et la formation des responsables.

La plupart des groupes de Jubla sont encadrés par un ou une «Präses». Ils sont le lien entre le groupe et la paroisse et échangent régulièrement avec l'équipe des agents pastoraux, font office de médiateurs, de traducteurs ou de modérateurs entre les différentes visions, besoins ou approches avec la commune politique, les responsables de l'animation de jeunesse locale, les autres confessions et les institutions dans le domaine de l'animation jeunesse.

La fonction du Präses est souvent occupée par les agents pastoraux dans le canton de Berne. Les Präses investissent en moyenne plus de 200 heures par an pour cette activité. La présence aux réunions de responsables, aux manifestations des groupes, au camp d'été, aux manifestations de mise en réseau, aux entretiens individuels ciblés avec les responsables, aux séances paroissiales, au travail de lobbying, à la co-organisation de la fête de Noël et à d'autres manifestations similaires entraîne rapidement une charge de travail considérable pour le ou la Präses du groupe.

Lernavanti (de St-Maurice à Berne-Bethlehem et St-Antoine à Bümpliz)

Lernavanti est une offre des paroisses de St-Maurice à Berne-Bethlehem et St-Antoine à Bümpliz. Un animateur jeunesse et coach d'apprentissage aide les élèves à surmonter leurs difficultés scolaires. Lors du coaching, il examine les difficultés scolaires avec les parents, les enfants ou les jeunes et aide à trouver des moyens et des solutions permettant de faciliter la vie scolaire. Ce service est proposé gratuitement aux enfants (et aux jeunes) presque tous les après-midi. Cette offre de soutien aide d'une part les enfants, les jeunes et les parents (également « peu axés sur la formation ») mais aussi les écoles puisque les élèves ont moins besoin de soutien de la part du corps enseignant.



Le Spielbistro (bistrot à jeux) met de la couleur dans le quartier de Hängelen à Kehrsatz.

Exemple – le Spielbistro ZOBO à Kehrsatz, service enfants et jeunesse (Église catholique Région de Berne)

Depuis août 2020 le service spécialisé enfants et jeunesse propose des activités ludiques aux enfants du quartier de Hängelen à Kehrsatz, le mercredi après-midi, dans une caravane. Cela se fait dans le cadre d'une offre de proximité dans l'espace social. Le quartier « Hängelen » au-dessus de la commune de Kehrsatz, est un lotissement en préfabriqué datant des années 1970, caractérisé par un mélange hétéroclite de personnes issues de l'immigration.

De plus, les parents et les riverains ont accès à un bistrot où ils peuvent échanger. Cette offre a été largement utilisée jusqu'à la pause hivernale et durant la pandémie, et même après. Des après-midi de dessin et de bricolage, des mandalas à la craie ou des grillades conviviales avec du bois ramassé dans la forêt voisine ont par exemple été organisés. Les habitants du quartier ont également bien accueilli les après-midi au bistrot.

Les après-midi de jeu ont toujours lieu le mercredi, bien en vue sur le parking, à l'entrée du quartier. Elles sont ouvertes à tous les habitants du quartier. L'offre est organisée activement en collaboration avec la paroisse

catholique locale, des bénévoles du quartier, l'animation de jeunesse locale « JUK » et la commune de Kehrsatz.

Elle devient un lieu de rencontre pour jeunes et moins jeunes, dans une optique de réflexion socio-spatiale. Chaque semaine, une équipe propose des consultations gratuites à bas seuil, un soutien dans les démarches administratives et un accès à des informations spécifiques. Une caravane offre à cet effet des conditions idéales : possibilités de se retirer à l'intérieur, ambiance de bistrot à l'extérieur et accès à l'infrastructure informatique. L'Infomobil est très sollicitée, environ 8 à 10 personnes viennent chercher de l'aide chaque après-midi. L'offre est largement soutenue et repose sur une étroite collaboration avec la commune, le travail social scolaire, la consultation des pères et des mères et les Églises catholique et réformée.

Deux bénévoles sont à l'œuvre au Spielmobil. Pour les consultations, le service enfants et jeunesse peut s'appuyer sur la collaboration bénévole d'une juriste.

9.3.2. Consultations conjugales et familiales à l'intention des couples mariés ou non

Le mariage et la famille constituent les piliers de la société. Les offres des communes ecclésiastiques et des paroisses s'adressent à toutes les personnes, qu'elles mènent leur vie en couple, en partenariat, en mariage ou en famille. Les relations et les structures de la famille doivent être entretenues et demandent du temps passé ensemble qui ne soit pas accaparé par d'autres tâches quotidiennes. Les offres de l'Église sont là pour ça. Les familles et les couples se retrouvent à la table de midi ouverte, au « Räbeliechtliumzug » ou au « Fiire mit de Chlyne ». Pour les familles avec de jeunes enfants, des structures d'accueil et des rencontres parents-enfant sont proposées. Dans le domaine du travail bénévole, aucune offre s'adressant aux couples n'a été recensée au cours des deux années de l'enquête.

Service couple, partenariat, famille (Église catholique Région de Berne)

Le service couple, partenariat, famille est le centre de consultation pour les questions relationnelles de l'Église catholique de la région de Berne. Il est principalement financé par l'ECR et par la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration du canton de Berne, Office de l'intégration et de l'action sociale. Le service spécialisé travaille de manière indépendante, les spécialistes sont uniquement tenus de respecter leur conception professionnelle du conseil et de la thérapie. Le service conseille des personnes seules, des couples et des familles. Ce service est ouvert à tous indépendamment de la forme de leur

relation, de leur orientation sexuelle, de leur confession ou de leur âge. Les personnes ayant peu de moyens bénéficient également d'un soutien et de conseils adaptés à leurs besoins. Aussi bien des rendez-vous uniques ou des accompagnements sur le court terme que des consultations ou thérapies intensives ou sporadiques sur le long terme sont proposés. Le personnel du service dispose d'une formation reconnue en thérapie individuelle, de couple et familiale, d'une longue expérience professionnelle ainsi que de différentes formations spécialisées et spécifiques.

Rencontres parents-enfant paroisse de Burgdorf

Les parents et enfants de 0 à 5 ans se rencontrent tous les quinze jours le jeudi matin dans la salle du centre paroissial de Berthoud et sont encadrés par deux personnes rémunérées du domaine diaconal. Après une entrée en matière commune avec de la musique, du chant et du mouvement, vient le temps d'écouter une histoire lue à voix haute (« Gschichtliziit »). Ensuite, les enfants et leurs parents sont invités à créer quelque chose sur le thème du moment. Un petit goûter est l'occasion de faire connaissance et d'échanger, tandis que les enfants peuvent jouer librement.

La rencontre parents-enfants est ouverte aux parents et aux enfants en âge préscolaire. La paroisse met les locaux à disposition pour ces rencontres.

Exemple – les groupes « Familles » de la paroisse St. Martin à Thun

Le groupe « Familles » représente les intérêts des familles avec des enfants en âge préscolaire et se compose actuellement de 8 mères bénévoles âgées de 25 à 56 ans.

Le groupe « Familles » se rencontre trois fois par an, afin de discuter des activités à venir et des ressources en personnel. Le groupe Familles organise actuellement chaque année deux après-midis de jeux auxquelles les jeunes comme les plus vieux peuvent se rencontrer autour de jeux de société avec un café et des gâteaux.

Une fois par an, le groupe « Familles » organise un événement public de formation continue, comme par exemple la visite de la Maison des religions, la création de compositions florales de l'Avent, un cours de maquillage pour enfants ou une randonnée pour récolter des herbes médicinales.

En novembre, le groupe « Familles » apporte son aide lors de la fête de la Saint-Martin, au cours de laquelle il propose diverses activités aux enfants, comme des bricolages, un château gonflable, le grimage ou une « Pêche miraculeuse » ; le groupe tient également un stand de popcorn et de sirop.

Le groupe « Familles » organise la fête de la Saint Nicolas avec Saint-Nicolas et le Père Fouettard. Les sacs de Saint Nicolas sont préparés et, lors de l'événement, le groupe « Familles » s'occupe de la nourriture et des boissons ainsi que de l'ambiance festive.

Le groupe « Familles » s'engage pour une Église accueillante pour les familles.

9.3.3. Offres pour personnes âgées et très âgées

Les offres pour personnes âgées ont été particulièrement affectées par la pandémie, puisque les dispositions officielles, surtout dans la première phase, étaient axées sur les personnes vulnérables.

Les personnes âgées sont un soutien pour les paroisses et sont souvent elles-mêmes bénévoles. Elles trouvent aussi dans la paroisse une communauté pour vivre leur foi, des loisirs qui ont du sens et un soutien mutuel. De nombreux bénévoles dans les communes ecclésiastiques et les paroisses offrent des excursions communes, des voyages de formation et pèlerinages, des après-midis pour personnes âgées, des rencontres avec conférences, des randonnées, des après-midis de jeux et soirées musicales ou culinaires et autres événements conviviaux. Ils proposent aussi des services de visite et d'autres prestations d'assistance. Ces activités permettent de lutter contre la solitude et l'isolement social chez les personnes âgées.

Les visites aux personnes fêtant leur anniversaire, mais aussi aux malades, constituent une offre particulière. Des bénévoles rendent visite aux personnes âgées de la paroisse lorsqu'elles fêtent leur anniversaire et leur présentent les meilleurs vœux au nom de la communauté. Ils peuvent également rendre visite à des personnes malades à l'hôpital ou à leur domicile, contribuant ainsi à lutter contre la solitude et à leur apporter une distraction dans leur quotidien. Ces rencontres et excursions régulières sont également fréquentées par des personnes plus jeunes et sont donc souvent intergénérationnelles.

Les paroisses accordent une grande valeur à ces rencontres et à ces échanges. La plupart des activités proposées par les bénévoles et les rencontres pour les personnes âgées sont souvent encadrées par des agents pastoraux. Malgré les difficultés liées aux directives officielles, ces offres ont été maintenues dans la mesure du possible pendant la pandémie.

Les agents pastoraux des paroisses, en plus des bénévoles, vont souvent visiter les malades et leur amènent la Sainte Cène s'ils le souhaitent. L'accompagnement spirituel dans les établissements pour personnes âgées se fait à la demande des proches. Dans les petits hôpitaux sans aumôniers permanents, ce sont les agents pastoraux qui sont chargés de cette mission.

Afin que les agents pastoraux puissent maîtriser ces tâches exigeantes de manière professionnelle, ils sont soutenus par le service « Travail social » de l'Église catholique de la région de Berne. Celui-ci conseille les paroisses et les communautés linguistiques dans le domaine des soins palliatifs, du travail bénévole et auprès des personnes âgées et propose des formations continues.

Exemple – « Service de visite Büren+ », Paroisse Maria Geburt Seeland Lyss

Comme les manifestations pour les personnes âgées n'ont pas pu être organisées pendant la période du Covid-19, la Paroisse catholique romaine Seeland-Lyss, site de Büren, a cherché une alternative. Des bénévoles ont rendu visite aux personnes âgées juste avant Pâques et Noël. Ils leur ont distribué un petit cadeau surprise. Il a été reconnu que les personnes âgées ont besoin de contacts sociaux et de participer à la vie quotidienne. Ces visites aux membres âgés de la paroisse ont été une expérience très positive pour la paroisse catholique.

Au cours de ces dernières années de Covid-19, la solitude, notamment chez les personnes âgées, a augmenté, mais aussi la sensibilité et la solidarité. Il y a également eu une nouvelle prise de conscience des opportunités de collaboration entre les différentes institutions. C'est dans cette optique que le service de visite à Büren a été relancé avec le soutien financier notamment d'autres organisations. Ainsi est né le « Service de visite Büren + » qui est soutenu et organisé par les paroisses réformée et catholique. Le groupe de projet responsable est composé de deux représentants de chacune des institutions ecclésiastiques et des délégués pour les personnes âgées. Grâce à l'engagement de nombreux bénévoles, les personnes âgées de Büren et environs peuvent continuer à recevoir une visite pour leur anniversaire du « service de visite Büren+ ».



Le « Service de visite Büren + » rend les gens heureux.

9.3.4. Offres pour personnes avec un handicap

La cohabitation des personnes avec et sans handicap fait partie des principes de l'Église catholique romaine. Cela implique également que les bénévoles permettent aux personnes avec un handicap de faire partie de notre communauté grâce à des offres de soutien et d'allègement de charge.

Des offres telles que des visites en institution, des services de transport, des excursions et des après-midis de jeux, mais aussi d'accompagnement pour la gestion du quotidien sont souvent proposées. Les bénévoles contribuent ainsi au bien-être des personnes accompagnées, tout en soulageant les proches ou les établissements de soins.

Aumônerie spécialisée pour les personnes avec un handicap mental (espace pastoral Oberland bernois)

Le projet « Aumônerie spécialisée pour adultes avec un handicap mental » investit dans la création d'un nouveau service spécialisé de l'espace pastoral de l'Oberland bernois. Comme les capacités et les compétences de la paroisse ne suffisent pas à organiser ce domaine important de l'aumônerie en fonction des besoins, une aumônerie professionnelle spécialisée pour les adultes avec un handicap mental a été mis en place en 2022, afin de les aider à développer leur prise de conscience, leurs capacités et leur action.

Aumônerie œcuménique des personnes handicapées AOPH (Centre Pastoral du Jura)

L'aumônerie œcuménique pour les personnes handicapées collabore avec les paroisses catholiques et réformées du Jura bernois et du canton du Jura. Elle est présente dans les écoles spécialisées, les ateliers protégés, les logements et les homes protégés.

Exemple – accompagnement des personnes avec un handicap par des bénévoles, paroisse de Bienne

Des bénévoles de la paroisse de Bienne fournissent des prestations catéchétiques spécialisées, adaptées et élargies aux personnes avec un handicap dans les familles, la paroisse ou les institutions. Une catéchèse adaptée, en petits groupes ou en individuel selon les possibilités, accompagne les personnes avec un handicap tout au long de l'année. Elle est plus qu'une simple transmission de connaissances : des activités telles que des excursions, des célébrations ou la fréquentation d'un chœur dans la paroisse contribuent à un enrichissement social. Les personnes avec un handicap sont des membres de la communauté qui ont des besoins auxquels les bénévoles répondent par des offres différenciées grâce à leur grand engagement.

Les bénévoles permettent aux personnes avec un handicap ou non de vivre ensemble.



9.3.5. Offres pour les personnes socialement défavorisées et dans le besoin

Les offres pour les personnes socialement défavorisées et dans le besoin des communes ecclésiastiques et des paroisses sont ouvertes à toutes les personnes précarisées, indépendamment de leur origine et de leur religion. Le travail social de l'Église catholique romaine s'adresse lui aussi à tout le monde. Seul un tiers environ des personnes qui consultent les services sociaux sont catholiques. Dans l'Église catholique romaine, ce sont en principe les responsables de paroisse qui sont chargés des tâches sociales, tant au niveau interne que vis-à-vis de l'extérieur. Dans les petites paroisses qui n'emploient pas de travailleurs sociaux, ils se chargent également du conseil social direct ou indirect par l'intermédiaire des secrétariats de paroisse.

Dans l'espace pastoral de l'Église catholique Région de Berne, le service social conseille et soutient les paroisses et les communautés linguistiques et coordonne le travail social. Ainsi, chacune des 12 paroisses de la région de Berne dispose d'un service social dirigé par des travailleurs sociaux diplômés.

Le travail avec les personnes âgées et les soins palliatifs font également partie des tâches des responsables de paroisse dans le domaine du social. Pour ces activités, ils peuvent parfois compter sur le soutien d'autres spécialistes, par exemple de travailleurs sociaux.

Les paroisses jouent également un rôle important dans le maintien des relations sociales. De nombreuses organisations profitent des bâtiments des paroisses pour se réunir ou proposer des offres. Le dialogue permanent et la connaissance des différentes offres sont des piliers importants du travail social.

Outre les prestations d'assistance directe telles que les tables de midi gratuites ou les actions de collecte et d'échange de matériel, les paroisses et les communes ecclésiastiques proposent souvent des offres de garde d'enfants et des activités d'apprentissage. Cela permet notamment de soulager les familles touchées par la précarité.

Les possibilités d'échanges conviviaux, par exemple les tables de midi, qui sont parfois proposées à un public intergénérationnel ou interculturel, permettent de lutter contre l'isolement social.

Pendant la pandémie de Covid-19, la demande d'aides alimentaires ou financières et de logements a augmenté. Les services de l'Église ont également été mis à contribution. D'une part, les consignes officielles concernant les personnes vulnérables n'ont pas permis de faire appel à des bénévoles plus âgés, et d'autre part, davantage de personnes ont eu besoin de soutien que d'habitude.

Service social FASA à Berne (Église catholique Région de Berne)

La paroisse générale catholique romaine de Berne et environs gère à ses frais un service social dans treize paroisses et auprès de la communauté hispanophone. Chaque année, plus de 4500 entretiens de conseil ont lieu avec plus de 1000 personnes. Une partie des tâches consiste également à soutenir financièrement les personnes qui demandent de l'aide. En 2021, 236 demandes ont été acceptées. Ces personnes ont été soutenues à hauteur d'environ 293 000 francs au total par la caisse d'aide aux personnes en détresse, plus environ 5500 francs provenant de collectes et de dons.

La plupart des bénéficiaires ont entre 21 et 65 ans et 70 % d'entre eux ne sont pas de nationalité suisse, ce qui reflète également la structure des membres de l'Église catholique Région de Berne, dont près de la moitié des membres ne sont pas de nationalité suisse. Les principaux thèmes abordés par les personnes cherchant de l'aide sont la santé, le logement et les questions d'intégration.

Le FASA dispose en tout de 315 % de postes - répartis entre la direction, le secrétariat et les domaines spécialisés asile/migration, PalliativeCare (nouveau depuis 2020), travail bénévole et travail auprès des personnes âgées. Depuis février 2020, le service offres des places d'apprentissage de commerce.

Service de consultation sociale Bienne

La paroisse générale de Bienne et environs gère elle aussi un service spécialisé dans le conseil, l'information et l'accompagnement des personnes en situation de vie difficile domiciliées sur le territoire de la paroisse catholique romaine de Bienne et environs. Il fournit une aide financière d'urgence ponctuelle et reçoit des demandes de financement à l'attention de la sous-commission sociale. Celle-ci traite les demandes d'institutions et d'œuvres sociales et les transmet au Conseil de paroisse avec une proposition. Dans le cadre de ses compétences financières, la commission décide de l'aide individuelle et accompagne les œuvres sociales et les institutions soutenues par la paroisse ou dont la paroisse est membre.

« Table couvre-toi »

Le service social est le centre de coordination de la région de Berne pour « Table couvre-toi ». « Table couvre-toi » distribue des denrées alimentaires aux personnes en situation de précarité. Il existe en tout huit points de distribution dans la région. Les cartes destinées aux points de distribution sont remises par 75 services sociaux. Actuellement, environ 1600 personnes bénéficient de cette aide alimentaire régionale.

DOCK8 (co-gestion de l'Église catholique Région de Berne)
Wohnenbern est actif depuis de nombreuses années dans des domaines tels que la recherche de logement pour les sans-abri, le conseil et l'accompagnement au logement. Pendant cinq ans, son Restaurant44 dans le quartier du Wyler a servi de lieu de rencontre et a également organisé des livraisons de repas à domicile financés par l'Église catholique romaine pendant les confinements. Aujourd'hui, Wohnenbern, soutenu par l'Église catholique Région de Berne et la paroisse réformée Frieden de Holligen, coordonne le projet « DOCK8 », en tant que plaque tournante pour le travail social et la cohésion communautaire dans le quartier. La vision commune est de construire un lieu inclusif pour la population urbaine.

Service social régional de l'espace pastoral de l'Oberland bernois

L'espace pastoral de l'Oberland offre un point de contact aux personnes en quête d'aide grâce à un service social régional situé dans la paroisse Heiliggeist à Interlaken. Le service comprend sept paroisses : Heiliggeist Interlaken, St. Josef Gstaad, Bruder Klaus Spiez, St. Marien Thun, St. Martin Thun, Guthirt Meiringen et St. Mauritius Frutigen. Il propose une offre à bas seuil pour les personnes dans le besoin. Les personnes en quête de conseils reçoivent des informations, des conseils et un accompagnement rapides, gratuits et non bureaucratiques. Ceci indépendamment de leur religion et leurs convictions, de leur nationalité et de leur statut de séjour. En raison des grandes distances géographiques, l'assistante sociale ne se contente pas de travailler à Interlaken, mais effectue également des consultations sur place dans les paroisses.

Service « le rencar » (Centre pastoral du Jura)

« Le rencar » est un lieu mobile de rencontre et d'écoute où toute personne est accueillie de manière inconditionnelle, confidentielle et gratuite. L'accompagnement humain, relationnel et spirituel offert est professionnalisé grâce aux compétences spécifiques des intervenants. À l'instar du service social de l'Oberland bernois, « le rencar » couvre un territoire assez vaste. Pour cette raison, le service mise sur la mobilité et se rend dans les communes avec un véhicule spécialement aménagé à cet effet. « Le rencar » est né de l'expérience acquise dans l'accompagnement de personnes dans différentes structures d'accueil sociothérapeutiques du canton du Jura et du Jura bernois. Dans ce cadre, il manquait un soutien qui aurait pu être proposé à la population régionale dans l'espace public.

Exemple : travail de rue chrétien à la paroisse d'Interlaken

Le « travail de rue chrétien d'Interlaken » se compose d'une vingtaine de bénévoles issus de l'Église catholique romaine d'Interlaken et d'autres cercles. Tous les vendredis après-midi, un repas chaud est servi aux personnes marquées par la drogue et l'alcool, qui vivent en marge de notre société et qui se débrouillent seules dans leur quotidien. Ce repas est préparé par les bénévoles eux-mêmes.

Environ six fois par an, une activité de loisirs est organisée. L'objectif est de responsabiliser ces personnes, de renforcer leur confiance en elles, de leur offrir de l'estime, du temps et une oreille attentive, de leur faire oublier leurs problèmes pendant un court laps de temps et de leur signaler ainsi qu'elles sont précieuses, malgré leurs antécédents personnels.



Le travail de rue chrétien apporte une contribution importante à la société dans son ensemble.

9.3.6. Offres pour personnes migrantes ou requérant l'asile

L'Église catholique romaine s'occupe des groupes de population les plus nécessiteux, ce qui inclut l'engagement en faveur des requérants d'asile et des réfugiés. Une partie importante du travail, l'accompagnement spirituel des personnes requérant l'asile dans les centres cantonaux, est assurée par les paroisses et les communes ecclésiastiques locales. De nombreuses paroisses proposent également des offres pour les requérants d'asile (déboutés).

Des bénévoles sont également actifs dans ce domaine et s'occupent de diverses manières des populations immigrées. Les offres visent en grande partie à aider ces personnes à s'intégrer et à vivre au quotidien, notamment par des cours de langue, un accompagnement dans les démarches administratives ou une aide à l'apprentissage pour les enfants. Les coutumes célébrées ensemble peuvent également représenter un élément familier dans un monde étranger et peuvent être considérées comme des prestations d'intérêt général : les crèches de Noël, les célébrations de la Saint-Martin, de Pâques ou de Noël revêtent une dimension de ferveur populaire grâce à l'implication des migrants. La richesse et la diversité de la vie ecclésiale et religieuse deviennent aujourd'hui claires et visibles, y compris dans notre canton. En tant qu'Église universelle avec des rituels et des structures partout similaires, l'Église catholique romaine s'efforce également d'offrir une patrie ecclésiale aux personnes immigrées. Alors que les personnes originaires de pays d'immigration classiques comme le Portugal ou l'Italie cultivent leur foi dans leurs propres groupes linguistiques, les personnes originaires d'Érythrée ou d'Ukraine ont besoin d'encore plus d'attention et de soutien.

Exemple : Tables de conversation pour hommes, paroisse St-Antoine à Berne

Les tables de conversation à St-Antoine existent depuis le printemps 2015 et sont ouvertes à tous les hommes. Tous les jeudis après-midi de 17 h à 18 h, en dehors des vacances scolaires, les personnes, hommes suisses ou étrangers, qui souhaitent pratiquer ou « exercer » la langue allemande, peuvent se réunir à la maison de paroisse St-Antoine pour des échanges.

Les thèmes sont toujours abordés spontanément en fonction de la situation, soit parce que des questions ont surgi dans la vie quotidienne, soit parce que quelqu'un a vécu quelque chose d'émouvant qu'il souhaite partager avec les autres personnes présentes. Il peut arriver que des questions de culture et de langue soient posées et discutées.

L'accent des communautés linguistiques dans les paroisses est généralement fortement mis sur les services religieux et complète les offres pastorales dans les paroisses. Chaque groupe linguistique cultive ses propres coutumes religieuses qui le relient à son pays d'origine.

De nombreuses personnes originaires de l'étranger travaillent (souvent comme saisonniers) dans le tourisme, l'hôtellerie, la restauration, l'agriculture et les entreprises de loisirs. La majorité de ces personnes sont issues de pays où le catholicisme est la religion principale, tels que le Portugal, la Pologne, l'Italie, la Croatie et l'Espagne. Ces personnes retrouvent un air de familiarité dans les offres pastorales des paroisses et dans les communautés linguistiques. Elles sont prises au sérieux et sont accompagnées dans leurs situations de vie parfois difficiles.

Contrairement aux communautés linguistiques financées par l'Église nationale, les communautés hispanophones et italophones sont rattachées à des communes ecclésiastiques précises et font donc partie de la pastorale locale. Leur statut est comparable à celui d'une paroisse et les prêtres sont directement subordonnés à l'Évêque (vicaire épiscopal). Les responsables de paroisse coordonnent et accompagnent les activités au sein des communautés linguistiques de leur paroisse (cf. Prestations d'intégration, p. 66). Ce faisant, ils rencontrent les groupes sur un pied d'égalité et apportent leur soutien en matière d'interaction et d'intégration.

Langue parlée : le suisse-allemand, tel qu'il est parlé ici à Berne. Au cours des sept dernières années, le nombre d'hommes étrangers a beaucoup varié (de un à quatre) ; il y a même eu des périodes assez longues où personne ne venait. Ces derniers temps, ils sont à nouveau plus nombreux : quatre, cinq, ou même plus et parfois, une femme. La plupart du temps, au moins deux à quatre Suisses sont présents, ce qui nous permet de garantir une présence minimale.

**Service spécialisé « Asile » – Service « Travail social »
(Église catholique Région de Berne)**

Le service « Travail social » de l'espace pastoral de l'Église catholique Région de Berne conseille les paroisses et les communautés linguistiques dans le domaine de l'asile et de la migration. Dans le domaine de l'asile, il met l'accent sur le conseil, l'accompagnement et l'aide individuelle aux requérants d'asile déboutés dans les domaines du droit, du logement, de la santé et de l'apprentissage des langues.

Il s'adresse également à d'autres personnes issues de l'immigration en leur proposant des offres ciblées en collaboration avec d'autres organisations. L'une de ces coopérations est une offre de Pa-paRat pour les pères issus de l'immigration.

Le service se charge également de la conception et de la coordination des contributions de l'Église catholique romaine à la semaine d'action annuelle contre le racisme de la ville de Berne, en coopération notamment avec le service spécialisé enfants et jeunesse, et participe à l'organisation et à la réalisation de la Journée des réfugiés et de l'action « Beim Namen nennen » (Appeler un chat un chat).

9.3.6.1. Prestations d'intégration et communautés linguistiques dans les paroisses

Dans le canton de Berne, presque un membre sur deux de l'Église catholique romaine possède un passeport étranger ou une double nationalité. Beaucoup d'entre eux ont le sentiment d'appartenir à une des communautés linguistiques. Ces offres pastorales et communautaires visent tous ceux et toutes celles qui trouvent un foyer spirituel dans leur langue et leur culture respectives. La foi et la communauté procurent un sentiment de sécurité aux migrants et contribuent à leur intégration dans la vie quotidienne en Suisse.

La pastorale des communautés linguistiques permet à ces personnes de pratiquer leur foi dans leur langue maternelle et avec les traditions culturelles de leur pays d'origine. Elle est organisée au niveau cantonal par l'Église nationale et au niveau suisse par « migratio », un service spécialisé de la Conférence des évêques suisses. Dans le canton de Berne, l'Église nationale soutient et finance les communautés de langue portugaise, albanaise et polonaise, les Croates et la communauté anglophone. Les offres pour les fidèles ukrainiens gréco-catholiques, qui étaient jusqu'à présent financées par migratio Suisse, sont depuis 2022 entièrement financées par l'Église nationale bernoise. La communauté albanophone est financée et organisée conjointement par plusieurs Églises nationales.

Les communautés linguistiques ne sont pas organisées selon le droit public ecclésiastique. Leurs membres font partie de la paroisse locale de leur lieu de résidence. Elles ne possèdent donc pas de terrains, d'églises ou d'autres

infrastructures. Les églises, centres paroissiaux et autres lieux de rencontre sont mis gratuitement à la disposition des communautés linguistiques par les paroisses locales où elles célèbrent leurs cultes. Des relations se créent ainsi avec les fidèles locaux et les structures paroissiales.

Les agents pastoraux dans les paroisses favorisent la collaboration avec les communautés linguistiques. L'objectif est de renforcer la coopération par-delà les frontières linguistiques et culturelles. Les exemples de la paroisse St-Nicolas de Flüe à Berne ou des paroisses de Bienne montrent que cela peut réussir. La paroisse St-Nicolas de Flüe accueille aussi bien les fidèles germanophones que les communautés linguistiques polonaise, philippine et vietnamienne ainsi que l'English Speaking Community. Cette dernière réunit des personnes d'origines très diverses. Elle est ouverte à tous les catholiques romains anglophones du canton de Berne et englobe donc une grande diversité

de cultures et de traditions de tous les continents. Elle est également très fréquentée par le personnel de nombreuses ambassades.

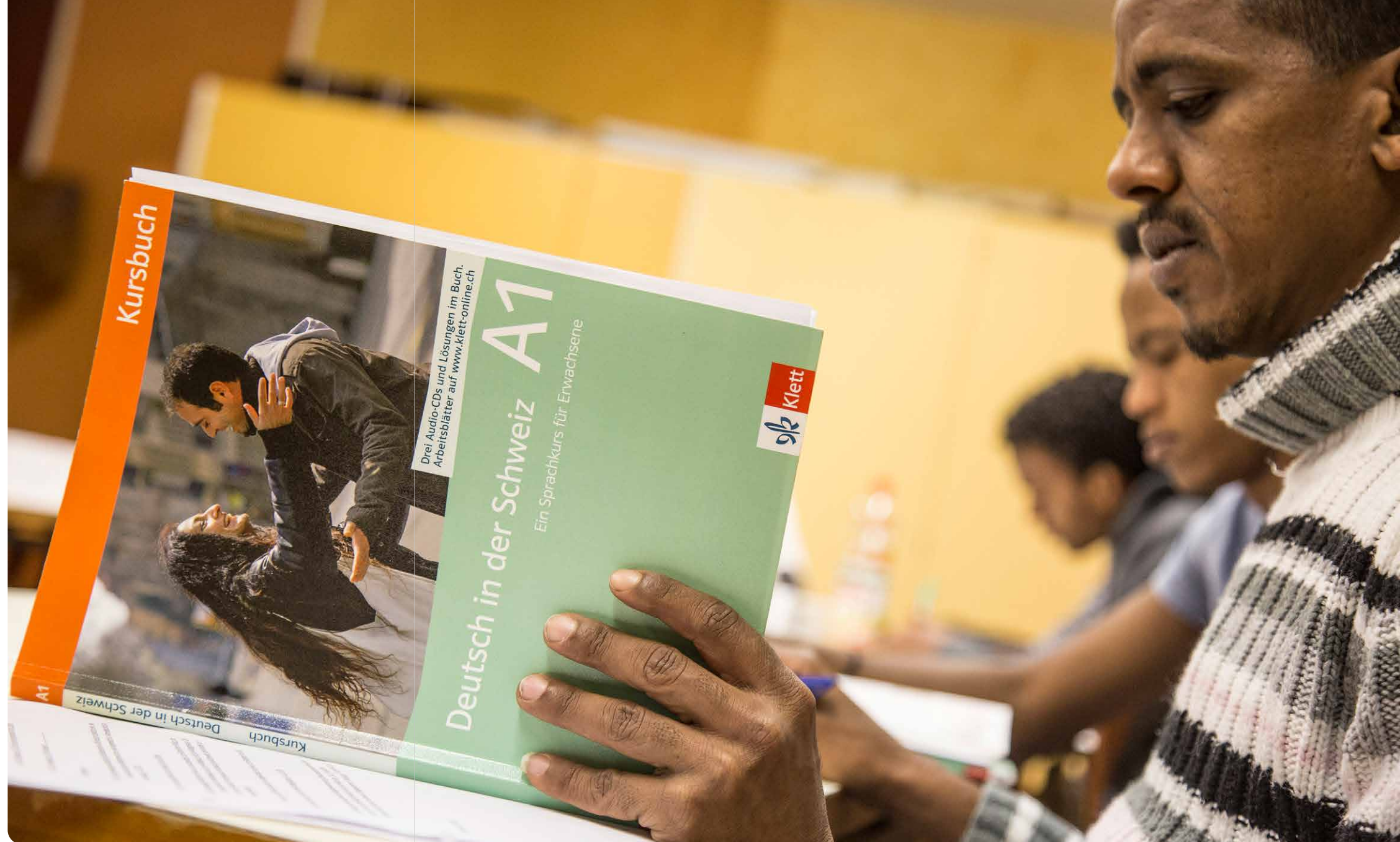
À Bienne, les différentes communautés linguistiques sont assimilées aux paroisses et travaillent en étroite collaboration avec les communautés linguistiques francophones et germanophones. Comme dans le reste de la Suisse romande, de nombreuses personnes originaires d'Afrique vivent à Bienne. Les personnes migrantes africaines ont des appartenances culturelles, linguistiques et religieuses différentes. Nombre d'entre elles assistent aux services religieux francophones à Bienne et s'engagent dans la paroisse. Une chorale africaine chante régulièrement lors des services religieux.

Toutes les communautés sont encadrées et accompagnées par un agent pastoral, mais celles-ci peuvent aussi

s'appuyer sur un vaste réseau de bénévoles. Par conséquent, les prestations fournies par les agents pastoraux sont mentionnées ci-dessous, les prestations des bénévoles sont recensées dans le travail bénévole et intégrées dans les catégories respectives (p. ex. catéchèse, cours de langue, etc.).

Prestations sociales

À l'instar des paroisses, les communautés linguistiques fournissent également un travail social diaconal. Elles jouent toutefois aussi et surtout un rôle de médiateur et encouragent les personnes à faire appel aux services sociaux et aux offres des communes ecclésiastiques et des paroisses. Le fait que les personnes issues de l'immigration aient plus souvent besoin de l'aide de ces services se manifeste également au service de travail social FASA à Berne, où plus de 70 % des bénéficiaires ne sont pas de nationalité suisse.



Échanges autour d'un café à l'Église

Le café offert par l'Église après la messe est une occasion à bas seuil d'entretenir l'échange et le contact avec les gens, au-delà des cercles communautaires et des générations. Il permet aux agents pastoraux de rencontrer facilement les gens, de les écouter et de leur proposer de l'aide en cas de besoin.

La communauté croate propose en outre régulièrement un café-rencontre dans ses locaux à Berne. Ce lieu de rencontre est également utilisé pour des événements culturels.

Conseils dans la langue maternelle

Les personnes originaires d'autres pays trouvent auprès des prêtres et du personnel des communautés linguistiques un contact et une aide pour faire face au quotidien en ce qui concerne la caisse maladie, la déclaration d'impôts, les contrats ou la recherche de points de contact en cas de problèmes familiaux et d'autres questions.

Cours de langue

La clé de l'intégration est l'acquisition d'une langue nationale. Les communautés linguistiques proposent donc des cours de langue, souvent organisés et encadrés par des bénévoles.

Les cours de langue binationaux jouent également un rôle important. Ils mettent l'accent sur la rencontre entre les personnes, avec l'intention de découvrir et d'apprendre la langue de l'autre dans le cadre d'un processus commun. Ces cours favorisent la compréhension (culturelle) mutuelle par l'échange et l'immersion dans la langue et la culture de l'autre.

Cours de préparation au mariage et binationalité

Les cours de préparation au mariage des communautés linguistiques servent d'une part à la préparation au sacrement du mariage et d'autre part à l'accompagnement spirituel sur ce chemin. Cependant, ils permettent aussi, notamment dans le cas de relations binationales, de clarifier les représentations et les attentes réciproques et de percevoir les différences culturelles comme un enrichissement.

9.3.7. Activités communautaires

La communauté est au cœur de l'Église, ce qui implique des manifestations sociales et ecclésiales. Une paroisse vivante se doit d'organiser des fêtes pour se rencontrer au sein de la communauté, mais aussi pour rayonner au-delà. Pour les personnes qui souffrent d'isolement social, ces événements offrent précisément une occasion bienvenue d'échanger avec d'autres personnes en tant que membres importants de la communauté.

La préparation et la célébration communes des fêtes religieuses offrent une possibilité bienvenue d'activités communes, pour lesquelles de nombreux bénévoles s'engagent. La période précédant Noël est particulièrement marquante. La réalisation et l'entretien de crèches accessibles au public, les visites de Saint-Nicolas aux jeunes et aux moins jeunes ou encore la confection de couronnes de l'Avent en groupe en sont quelques exemples.

Les événements profanes sont également très appréciés : soirées cuisine, cinéma ou jass, rencontres autour d'un café après la messe, etc.

Bien que le domaine des manifestations conviviales soit fortement marqué par le travail bénévole, il existe également des offres professionnelles complémentaires, tel que le projet suivant.

Contigo

Ce projet est une offre interparoissiale coordonnée par le service de travail social FASA de l'Église catholique Région de Berne. D'une part, des bénévoles de Contigo fournissent un travail dans les paroisses et les communautés linguistiques, par exemple en organisant et en réalisant des randonnées, des pièces de théâtre, des offres de repas ou des rencontres pour échanger, faire connaissance, jouer au jass ou à d'autres jeux. D'autre part, le projet Contigo propose un placement professionnel de bénévoles qui peuvent soutenir et accompagner des personnes en situation difficile.

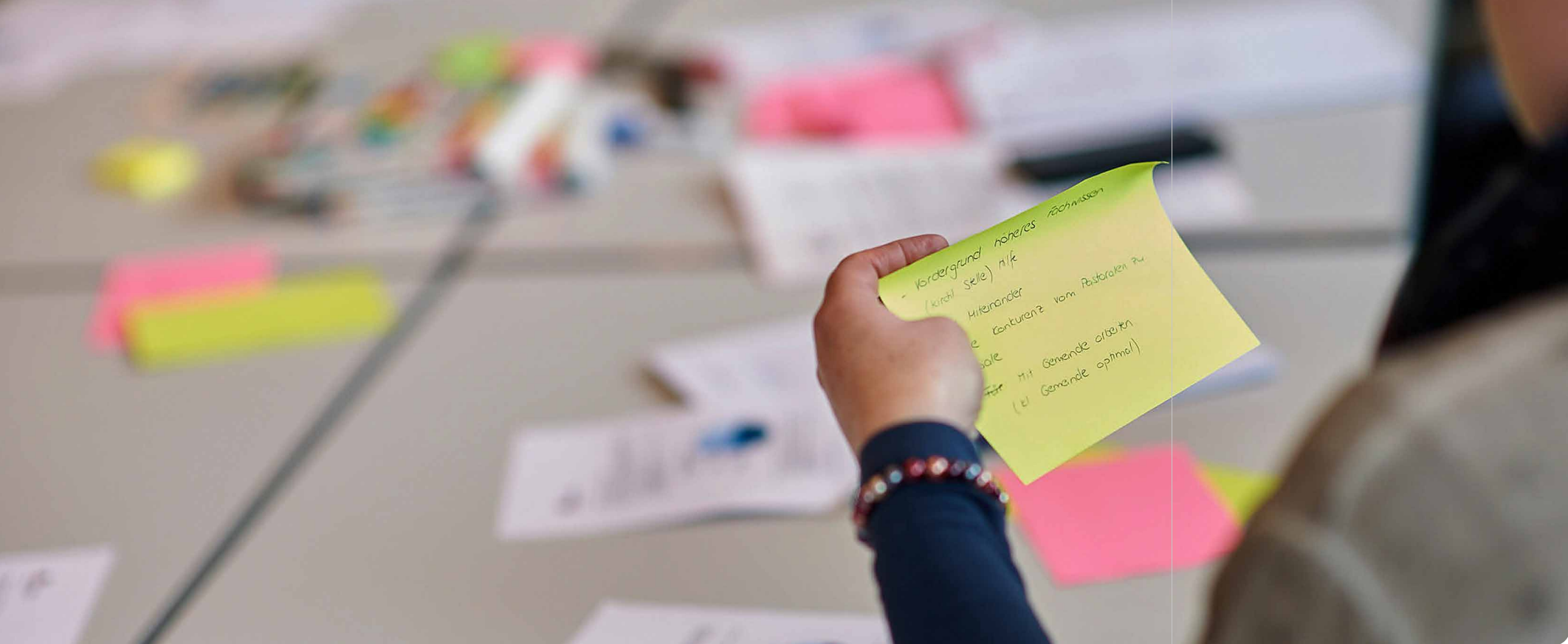
Exemple : Le « DreifTreff » de la paroisse de la Trinité de Berne

Dans la paroisse de la Trinité de Berne, le « DreifTreff » est un lieu de rencontre où un repas simple et peu coûteux est proposé le samedi soir après la messe, dans l'optique d'un prolongement de la célébration eucharistique et afin d'entretenir l'hospitalité et la communauté. L'équipe est composée de 15 femmes (âgées de 66 à 88 ans) qui, par groupes de cinq, préparent et servent le repas pour 20 personnes en moyenne. Grâce à cette offre, les hôtes ainsi que les membres de l'équipe expérimentent à quel point les contacts sociaux peuvent être précieux. Ils représentent, en particulier pour les personnes vivant seules, une oasis de partage amical.



La joie partagée est deux fois plus grande : le DreifTreff de la paroisse de la Trinité de Berne.





Les communes ecclésiastiques et les paroisses proposent un large éventail de cours de formation pour adultes.

9.3.8. Formation d'adultes

Les communes ecclésiastiques et les paroisses proposent au public une offre riche et variée en matière de formation d'adultes et de manifestations de formation. Cela comprend des cours, des rencontres, des journées de formation, des groupes de lecture et de discussion sur un large éventail de thèmes. Des réflexions et des débats sur des thèmes sociaux, sociétaux, interculturels et religieux sont facilités et trouvent leur place.

Certaines offres s'adressent à des groupes cibles spécifiques, comme les cours de cuisine pour hommes ou les formations continues pour lectrices.

Exemple – Groupe bibliothèque Tramelan

Le Groupe bibliothèque de la paroisse de Tramelan est composé de femmes de tous âges. Chaque année, en août/septembre, elles se réunissent et choisissent un livre qu'elles veulent lire ensemble. Chacune le lit pour elle-même, puis elles se réunissent régulièrement pour parler de leur vision du livre, mais aussi des réflexions qu'elles se font sur le monde et l'avenir, en fonction du thème abordé dans le livre. Elles partagent également le livre avec les autres Groupes bibliothèque de la région. Au printemps, le groupe responsable (à tour de rôle d'une année sur l'autre)

La formation des adultes a également un poids important dans les communautés linguistiques. Les cours de langue et les cours à visée intégrative (cf. offres destinées aux personnes migrantes et prestations d'intégration des communautés linguistiques) facilitent la vie des personnes immigrées en Suisse.

Summerschool

L'espace pastoral de l'Oberland propose une offre particulière : la formation continue de 3 jours « Summerschool » s'adresse à toute personne intéressée habitant l'espace pastoral. Ainsi, outre les agents pastoraux, les bénévoles des paroisses et des communautés paroissiales sont invités à y participer. Ensemble, nous travaillons et construisons l'Église du futur.

invite une oratrice, ou parfois même l'auteure elle-même, et organise une rencontre régionale pour une analyse du thème. Une centaine de personnes du Jura et du Jura bernois participent généralement à ces rencontres. Outre le contact social intergénérationnel, ces groupes sont aussi des groupes d'amies et de confidentes qui peuvent être un véritable soutien dans des moments difficiles. Le groupe de Tramelan organise également des ventes de pâtisseries afin de récolter des fonds pour un projet d'école en Haïti.

9.3.9. Enseignement religieux (catéchèse)

Selon le plan d'études catéchétiques de l'Église catholique romaine en Suisse alémanique, l'enseignement religieux confessionnel doit permettre aux élèves de s'orienter dans leur propre religion, de les accompagner dans leur cheminement religieux et de les encourager dans leur maturité religieuse.

Dans le canton de Berne, l'enseignement religieux (catéchèse) a lieu en dehors de l'école, dans les paroisses, et la participation est facultative. La catéchèse est dispensée dans les paroisses par des agents pastoraux et des catéchistes formées et engagées par les paroisses.

Afin de garantir la qualité de la catéchèse, une formation ForModula est l'exigence minimale pour être engagé en Suisse alémanique. Cette formation est proposée entre autres par le Centre de pédagogie catéchétique (cf. Services spécialisés de l'Église nationale). Elle correspond au niveau d'une haute école spécialisée.

Alors que dans les paroisses, l'enseignement religieux est proposé par des salariés, dans les communautés linguistiques (à l'exception de la communauté croate), les catéchistes sont toutes des bénévoles. Afin de maintenir la qualité de l'enseignement à un niveau élevé, elles suivent des formations continues pendant leur temps libre. De plus, elles sont soutenues par les prêtres des communautés pour la préparation du contenu.

Mais la catéchèse dans les paroisses ne serait pas non plus possible sans le soutien des bénévoles. Ces personnes accompagnent les enfants lors des excursions, assurent le transport pour les cours, soutiennent les catéchistes pendant les cours ou lors de la célébration des sacrements.

Le Service du cheminement de la foi
(Centre pastoral du Jura)

Les paroisses du Jura bernois font partie du Jura pastoral et travaillent en étroite collaboration avec le Centre pastoral du Jura. La catéchèse est davantage marquée par des catéchistes bénévoles ou volontaires. Ceux-ci sont soutenus professionnellement par le Service du cheminement de la foi pour le travail sur le contenu. Outre la préparation des leçons, ce service propose également des formations continues aux bénévoles et aux catéchistes salariés.

Exemple : Communauté linguistique portugaise

Les Portugais constituent le troisième groupe de population étrangère en Suisse, derrière les Italiens et les Allemands. Depuis plus de 20 ans, la Mission de langue portugaise s'engage pour leur intégration et célèbre des messes dans différents endroits du canton, par exemple à Berne, Bienne, Gstaad, Interlaken et Thoune. En outre, des catéchistes bénévoles de la mission lusophone à Berne, Bienne et Thoune dispensent en complément un enseignement religieux en portugais de la 3H à la 10H. Comme le portugais est également parlé dans d'autres pays, le cours de religion n'est pas exclusivement suivi par des enfants originaires du Portugal.

L'enseignement est suivi par une moyenne de 20 enfants par classe. Seules les heures de cours ont été saisies comme prestations bénévoles. Les catéchistes consacrent aussi beaucoup de temps libre à l'encadrement des familles, à l'aide et aux conseils. Par ce bénévolat, elles soutiennent souvent les personnes lusophones aussi dans des affaires non religieuses. Elles organisent en outre de petites fêtes ou des excursions avec leurs propres moyens.

Les paroisses mettent des locaux à leur disposition pour la catéchèse. Les catéchistes suivent régulièrement des formations continues.

9.3.10. Travail œcuménique et coopération au développement

L'entretien de relations et la collaboration œcuméniques sont vécus au travers de services religieux et de manifestations communs. Dans ce contexte, les communes ecclésiastiques et les paroisses catholiques romaines ont souvent plusieurs paroisses partenaires réformées en raison de l'étendue des territoires communaux, ce qui rend l'organisation de la collaboration parfois complexe et fait que les projets œcuméniques sont souvent liés à un important travail de préparation pour la partie catholique romaine. Par ailleurs, l'œcuménisme n'est pas uniquement pratiqué avec l'Eglise réformée ou catholique-chrétienne. Dans de nombreux endroits, les paroisses mettent également des locaux à disposition de communautés orthodoxes, de groupes tamouls, etc.

Les accords avec les communes politiques et les partenaires œcuméniques font également partie des tâches importantes des responsables de paroisse. La paroisse Sainte-Marie à Berne peut être citée comme exemple d'œcuménisme qui fonctionne. En tant que communauté œcuménique de Berne Nord, elle propose de très nombreuses manifestations en collaboration avec les paroisses réformées voisines de Saint-Jean et Saint-Marc. Différents offices religieux festifs ainsi que le premier service religieux dominical du mois sont célébrés de manière œcuménique. Tous les événements qui ne s'adressent pas explicitement à un groupe particulier sont ouverts à toutes les personnes intéressées, qu'elles soient catholiques, réformées ou d'une autre confession, ou qu'elles n'appartiennent à aucune communauté religieuse. C'est le cas de la table de midi, qui se déroule alternativement au centre paroissial Sainte-Marie et à la maison de paroisse réformée Saint-Marc et qui est financée conjointement.

La co-responsabilité chrétienne dans le domaine de l'aide à l'étranger est en grande partie assumée sous forme de dons (notamment les offrandes des services religieux) pour l'aide sur place. Le bénévolat dans le domaine de la coopération au développement prend généralement la forme d'un travail de sensibilisation des membres de la paroisse ainsi que de l'organisation de dons en nature et de biens de première nécessité ou d'actions visant à attirer des dons en espèces.

Les recettes du marché aux puces sont utilisées à Beitbridge, au Zimbabwe, pour les enfants et les jeunes.



Exemple : Groupe de solidarité Saint-Maurice, paroisses de Berne Ouest

Le groupe de solidarité de la paroisse Saint-Maurice existe depuis près de 40 ans et entretient depuis 2004 un partenariat avec la paroisse Saint-Joseph de Beitbridge, au Zimbabwe. Onze bénévoles (toutes des femmes) et une représentante de l'équipe paroissiale font partie du groupe de solidarité.

Selon la devise « aide à l'entraide », l'objectif est de permettre aux enfants et aux jeunes d'accéder à l'enseignement. Ainsi, deux écoles primaires, une école secondaire et un centre de formation pour jeunes appartenant à la paroisse Saint-Joseph bénéficient d'un soutien pour les frais de fonctionnement.

De plus, la paroisse Saint-Joseph reçoit de l'argent pour l'aide d'urgence (nourriture, médicaments) pour les personnes dans le besoin, ainsi que pour des cours de formation pour les catéchistes qui travaillent dans 25 communautés de base de la paroisse. L'argent des dons a permis de lancer un projet de vannerie réalisé par des femmes. Aujourd'hui, les paniers sont vendus en Afrique du Sud par les sœurs de Menzingen.

Chaque année, environ 20 000 francs sont récoltés dans le cadre de collectes organisées par les paroisses de Berne

Ouest et de dons de particuliers. En outre, les bénévoles organisent chaque année trois manifestations : un brunch de solidarité, un stand de marché aux puces lors du marché d'automne du foyer Acherli et un bazar de l'Avent avec des soupes. Les bénévoles investissent beaucoup de temps pour les préparatifs (fabrication de produits pour le bazar, cuisson et préparation du brunch et des soupes) et la présence au stand de vente. À cela s'ajoutent les travaux en arrière-plan : quatre séances par an, chargement des conteneurs pour le transport du matériel d'aide, comptabilité, correspondance active avec la paroisse de Beitbridge, établissement du budget, rédaction et envoi de dépliants et de lettres d'information, rédaction de propositions et de rapports. La Commission pour l'aide au développement et les missions (KEM) de la paroisse générale de Berne a soutenu plusieurs demandes de financement de nouveaux bâtiments scolaires.

Les bénévoles de Berne Ouest sont motivées à investir leur temps, car elles voient que leur engagement à Beitbridge fait bouger les choses : que des classes disposent enfin de matériel pédagogique ou que des couturières et des artisans du bâtiment trouvent du travail.

9.3.11. Culture

L'Église catholique romaine est proche des gens grâce à ses offres culturelles. Du fait de l'important engagement bénévole dans ce domaine et du soutien financier des paroisses, les offres culturelles de l'Église sont généralement à bas seuil (p. ex. moins chères) que dans d'autres lieux, de sorte que même les personnes à faible revenu peuvent en profiter. De plus, elles s'adressent à un large public, au-delà des frontières confessionnelles. La diversité des activités culturelles est grande. Elles sont en partie axées sur les fêtes chrétiennes.

Les paroisses offrent entre autres des espaces pour des expositions d'art ayant généralement un lien avec la région ou traitant de questions de société. Les personnes intéressées sont également invitées à participer à des comédies musicales, à des séances de chant ou à des représentations théâtrales. De manière générale, la musique joue un rôle important dans l'offre culturelle des communes ecclésiastiques et des paroisses. Il existe presque partout des offres musicales ou des cours de mouvement et de danse pour toutes les tranches d'âge.

Les chœurs (d'église) sont un élément important de l'offre culturelle. Ils font le lien entre les domaines cultuel et culturel. Les interventions lors des services religieux ne sont pas comptabilisées dans le bénévolat, pas plus que la participation des choristes aux répétitions. On part ici du principe que les chanteurs sont eux-mêmes les bénéficiaires de l'activité éventuellement bénévole du dirigeant de chorale ou de chœur, et qu'ils pratiquent donc le chant comme un loisir. En revanche, si les chœurs se produisent lors de manifestations culturelles ou sociales, les chanteurs fournissent eux aussi un service d'intérêt général.

Le domaine culturel, avec des manifestations telles que des concerts, des expositions ou des visites guidées, a été particulièrement touché par la pandémie. Des manifestations de grande envergure dans des salles ou avec de nombreux participants n'ont pas pu être organisées ou n'ont même pas été planifiées pendant la deuxième année de la pandémie. En outre, le chant était interdit à l'église pendant la pandémie, ce qui a empêché les chœurs de chanter et d'intervenir lors des services religieux.

Les paroisses assument une fonction importante pour la collectivité en veillant à la beauté et à l'entretien des sites et en préservant, sur leur territoire communal, les biens culturels de valeur (par exemple les églises classées ou la restauration de tableaux). De nombreuses églises sont des monuments et des biens culturels importants. Leur conservation et leur entretien font partie des responsabilités des paroisses.

Exemple : exposition de crèches, crèche vivante et chanteurs à l'étoile à Langnau dans l'Emmental

Trois actions qui ne peuvent se renouveler chaque année que grâce à de nombreux bénévoles motivés issus des milieux ecclésiaux :

Depuis 2013, les Églises (nationales) locales organisent avec l'association Pro Langnau l'« exposition de crèches de Langnau » de novembre à janvier. Plus de 30 crèches, petites et grandes, provenant pour la plupart de ménages privés, sont exposées dans les vitrines des magasins, dans des institutions ainsi que sur des places publiques. Une équipe de bénévoles retraités vient toujours chercher les crèches et les installe aux endroits prévus. Les personnages sont habilement mis en scène et, selon le style de la crèche, des paysages sont construits avec amour à l'aide d'étoffes et de matériaux naturels. C'est une activité qui prend beaucoup de temps à bien des égards.

Les enfants, en particulier, restent souvent longtemps devant la « crèche vivante ». Chaque année, l'Église s'efforce de trouver des paroissiens prêts à jouer bénévolement le rôle de Marie, de Joseph, du berger, etc. dans l'étable construite pour rendre la naissance de Jésus visible aux gens.

Depuis plus de 20 ans, les chanteurs à l'étoile sillonnent les rues de Langnau au moment de l'Épiphanie (jour des Rois). Environ 200 enfants sont habillés en bergers et en rois et partent en groupe sur leurs itinéraires, encadrés par des adultes bénévoles. Ils entonnent des chants et transmettent la bénédiction des chanteurs à l'étoile, une coutume traditionnelle qui demande aussi beaucoup de travail d'organisation en coulisses. Sans toutes les petites mains, de la couture au lavage des costumes, en passant par le goûter des enfants lorsqu'ils reviennent affamés, il serait tout à fait impossible de maintenir cette coutume traditionnelle.

9.3.12. Travail de relations publiques en matière social et sociétal

Le travail de relations publiques de l'Église s'efforce d'attirer l'attention sur la situation des personnes socialement défavorisées. Il s'agit d'aborder les thèmes sociaux actuels qui touchent la population et de rendre accessibles les offres d'aide.

L'on privilégie notamment les offres ou les événements avec un fort impact sur le public, comme les actions Food Save ou les mesures dans le domaine du « Grüner Güggel ». Le système de gestion écologique « Grüner Güggel », organisé par l'association à but non lucratif « oeku Kirchen für die Umwelt », aide les paroisses et les institutions ecclésiastiques à recenser et à réduire leur impact sur l'environnement. L'introduction du « Grüner Güggel » est en partie mise en œuvre par un travail bénévole.

Service « Église en dialogue », Église catholique Région de Berne

L'Église en dialogue assure une présence ecclésiale sur des thèmes socialement importants en différents lieux de l'espace pastoral de Berne. Des offres sont proposées en coopération avec les paroisses, dans la Maison des religions, dans l'église ouverte et dans d'autres lieux. L'objectif est notamment d'entretenir le dialogue œcuménique et interreligieux. Le service travaille en réseau et en coopération, aussi bien dans les groupes et comités ecclésiastiques que non ecclésiastiques.

Les manifestations sont souvent précédées de semaines et de mois de préparation, au cours desquels on fait des recherches, on se rencontre, on échange et on concrétise la planification.

Les agents pastoraux et les collaborateurs ecclésiastiques ne travaillent pas seulement dans les paroisses, mais aussi dans les hôpitaux, les écoles, les établissements de formation, le travail social, l'animation de jeunesse, les services de conseil et les services spécialisés de l'Église, les prisons, etc. Leurs thèmes et leurs expériences sont portés à la connaissance du public, par le biais des médias ecclésiastiques, qui est ainsi sensibilisé à des thèmes importants sur le plan social et sociétal. À cet effet, l'Église catholique romaine du canton de Berne dispose des différents services de presse suivants :

Service de Communication SCJP (Centre pastoral du Jura)

Le Service de Communication du Jura pastoral assure la communication interne et externe ainsi que la visibilité de l'Église catholique romaine pour la partie francophone du diocèse de Bâle, sous la responsabilité du Vicariat épiscopal. Les paroisses du Jura bernois ainsi que la Bienne francophone font partie du Jura pastoral.

Service de communication de l'espace pastoral de Berne/GKG

L'espace pastoral de Berne dispose de son propre service de communication. Celui-ci traite des thèmes régionaux socialement importants, en particulier ceux de l'espace pastoral de Berne et de ses environs.

Exemple – « FrauenForum », paroisses St-Michel à Wabern et St-Joseph à Köniz

« Sans les femmes, rien ne va dans l'Église ! » – telle est la devise du « FrauenForum » de Köniz et Wabern. Avec un programme annuel varié, ses membres s'engagent pour une Église avec les femmes et une Église pleinement égalitaire : que ce soit publiquement, comme lors de la grève « FrauenKirchen*Streik » du 14 juin 2019, ou au sein de la paroisse lors de différentes manifestations.

Outre l'engagement pour la communauté dans leurs paroisses (p. ex. participation à différents projets paroissiaux, engagement pour les personnes qui ont besoin de soutien tel que la table de midi pour les personnes âgées et les après-midi avec animation, le travail avec les réfugiés, les services de visite, etc.), les membres du « FrauenForum » de Köniz et Wabern s'engagent pour les thèmes féminins dans l'Église et veillent à ce que ceux-ci soient entendus et vus. Elles préparent par exemple des célébrations liturgiques dans lesquelles la perspective des femmes est visible et audible, ou s'engagent dans des services religieux spéciaux qui abordent les thèmes

féminins dans l'Église. De plus, des films sur des thèmes féminins sont projetés lors de la soirée cinéma et des livres sur des thèmes féminins sont lus et discutés dans le cercle littéraire.

Outre leur propre engagement social important, les femmes ont également à cœur d'attirer l'attention sur les besoins des autres. En 2021 et 2022, des paroissiennes ont cousu chez elles des sacs de toute sorte à partir d'anciennes toiles de carême dans le cadre d'un projet éponyme et les ont mis à disposition pour le stand « arc-en-ciel ». Des femmes sont également actives au stand « arc-en-ciel », qui vend des produits issus du commerce équitable après les messes. Elles montent le stand après les services religieux environ 12 fois par an pour présenter les produits. Les recettes du stand « arc-en-ciel » ont été reversées à l'organisation NARKO-NE en Bosnie-Herzégovine. Celle-ci offre un soutien aux enfants et aux jeunes socialement vulnérables sous forme d'activités de loisirs, de soutien à l'apprentissage et de conseils.

Service de communication de l'Église nationale

L'Église nationale communique également par le biais de son propre canal de communication. Au 1^{er} mai 2021, le service de communication de l'Église nationale et celui de l'espace pastoral de Berne ont fusionné. Cela a permis d'adapter le contenu de la communication aux espaces pastoraux et aux paroisses de tout le canton de Berne.

Cathberne

Cathberne est la plate-forme web francophone de l'Église catholique romaine dans le canton de Berne. Presque toutes les organisations et structures ecclésiales ainsi que leurs offres peuvent être consultées sur cathberne.ch.

Pfarrblatt et angelus

Tous les membres de l'Église catholique romaine reçoivent ces deux bulletins paroissiaux. Outre des informations sur des thèmes et des événements pastoraux, ils proposent aux lecteurs, en toute indépendance journalistique, des actualités et des articles de fond bien documentés sur le monde catholique, ce qui favorise le débat public au sein de l'Église.

Alors que l'angelus (région de Bienne/Perles) ne paraît qu'en version imprimée, le Pfarrblatt (région de Berne, Mittelland et Oberland) mise de plus en plus sur les contenus numériques en plus du papier.

Des bénévoles assurent une offre diversifiée

9.3.13. Accompagnement spirituel par des bénévoles

L'aumônerie est la tâche principale de l'Église et est en grande partie assurée par des théologiennes et théologiens formés. Mais comme dans les autres domaines, des bénévoles assurent une offre diversifiée dans l'accompagnement spirituel.

Ils soutiennent les agents pastoraux dans leurs activités, apportent la communion aux personnes à mobilité réduite, accompagnent des groupes en pèlerinage ou organisent des activités de groupe.

Exemple : cellule de vie Équipe d'Accompagnement aux Funérailles, Paroisse Malleray à Bévillard

Le groupe Équipe d'Accompagnement aux Funérailles est dirigé par trois femmes de Malleray et Tavannes et par le curé local.

Ce groupe accompagne les familles en deuil. Le groupe est là pour aider à la préparation de la cérémonie funéraire, se tient à la disposition de la famille pendant la première année et reste à l'écoute si elle le souhaite. Il soutient en particulier la veuve ou le veuf, lorsque les proches n'habitent pas à proximité ou que la personne est seule, pour l'aider à surmonter l'expérience de la perte subie et à faire son deuil.

La Cellule de vie a également servi aux femmes pendant leur formation d'accompagnatrices de deuil pour leurs rencontres en petit comité. Maintenant que les formations sont terminées, l'équipe a été présentée à la communauté et ses membres seront contactés directement par les familles en deuil.

9.3.14. Activités bénévoles

Selon l'art. 30, al. 1, let. c OEgN, le « temps total » que les Églises nationales ont consacré « à des activités d'intérêt général gratuites et bénévoles » doit être indiqué. La différenciation des activités bénévoles et des prestations gratuites de milice doit être considérée comme peu probante sur la base des données recueillies. Dans la pratique paroissiale, il est souvent difficile de distinguer les activités officielles des conseillères et des conseillers de paroisse de leurs activités opérationnelles et bénévoles au sein de la paroisse. Dans les petites paroisses en particulier, les frontières sont floues. En cas de différenciation, il faut tenir compte de cette réserve.

Dans l'Église nationale et les paroisses, l'activité de milice s'exerce dans le domaine des conseils et des parlements. Les membres élus des conseils et des parlements exercent en général leur activité à titre bénévole. Quelques grandes paroisses et l'Église nationale indemnisent leurs membres du conseil avec des forfaits de frais qui dépassent la franchise AVS. Ces travaux n'ont pas été recensés en tant qu'activité bénévole ou de milice.

Parlement de l'Église nationale

Le Parlement de l'Église nationale est le législatif de l'Église nationale. Il se compose de 70 délégué(e)s des paroisses. Le nombre de délégué(e)s par paroisse est calculé en fonction du nombre de ses membres. Le Parlement se réunit en général deux fois par an : au printemps et en automne. Au paravant, les assemblées régionales, en fait les « groupes parlementaires », se réunissent pour préparer les affaires.

Les tâches du Parlement sont notamment les suivantes :

- élection du Parlement de l'Église nationale et de sa présidence ;
- approbation du budget et des comptes ;
- traitement des propositions du Conseil de l'Église nationale ;
- élection des commissions, de l'organe de protection des données et de l'organe de révision ;
- exercice de la supervision générale sur le Conseil de l'Église nationale et le Secrétariat général.

Le Parlement dispose de deux commissions : la Commission des finances et de gestion et la Commission des communautés allophones.

Exemple : présidence de la paroisse, Elisabeth Kaufmann, paroisse de Pieterlen

Le Conseil de paroisse gère cette dernière et s'occupe des questions financières, d'embauche, de construction et d'infrastructure. Le Conseil de paroisse de Pieterlen s'est réuni 10 fois en 2020 et 2021, des séances extraordinaires pour des questions de personnel et de finances en plus. Ces séances ont été préparées et dirigées par la présidente.

Une présidente de paroisse doit toujours s'attendre à des surprises et y réagir avec souplesse. Ainsi, l'organiste est partie à brève échéance à la suite d'un accident. Il a fallu trouver une solution transitoire jusqu'à ce que le poste soit repourvu. Par ailleurs, en raison d'une réduction des services religieux, le pourcentage de poste du sacristain a dû être réduit, ce qui a entraîné sa démission. Là aussi, il a fallu trouver une solution transitoire jusqu'à ce que le poste soit définitivement repourvu.

Mais la présidence comprend aussi des tâches d'organisation. En novembre ont lieu la messe et la fête de la Saint-Martin. La responsabilité principale de cette

dernière incombe à un comité d'organisation. Les délicieux spaghettis de Martin sont connus au-delà des frontières de la paroisse. Le bénéfice net est toujours versé à une organisation caritative.

Les années 2020 et 2021 ont été difficiles en raison du Covid-19. À partir du 15 mars 2020, plus aucun service religieux n'a pu être célébré. Les écoles ont été fermées et le catéchisme interdit. Des services religieux ont été enregistrés et mis en ligne pour l'Ascension et la Pentecôte.

Ce n'est qu'en été 2020 qu'une messe a de nouveau pu être célébrée, en respectant des mesures de précaution rigoureuses : distance de 2 mètres, désinfection des mains, circulation à sens unique dans l'église, pas de livres, pas de coussins, distribution de la communion sans paroles. Des bénévoles de la paroisse ont enregistré chaque dimanche les participants à la messe pour le traçage des contacts.

Conseils de paroisse

Le Conseil de paroisse est l'organe de gouvernance de la paroisse. En collaboration avec l'équipe pastorale, il s'occupe de la prospérité et de la croissance de la paroisse. Il gère des questions relatives au cadre financier et personnel ainsi qu'à l'infrastructure. Enfin, il accompagne les professionnels de la paroisse, le secrétariat et la gestion financière, qui s'occupent des processus administratifs et des relations publiques. Le Conseil de paroisse est responsable en outre de l'entretien et de la rénovation des églises et des bâtiments paroissiaux.

9.3.15. Prestations non chiffrables des communes ecclésiastiques

En mettant à disposition ou en louant des locaux, les communes ecclésiastiques fournissent une autre contribution importante à la société. Des associations, des organisations ou parfois des particuliers peuvent utiliser des locaux gratuitement ou à des conditions avantageuses. En tant que propriétaires des bâtiments, les communes ecclésiastiques renoncent le plus souvent à facturer les frais d'entretien (services de conciergerie, entretien de la substance du bâtiment et des installations, frais d'exploitation).

9.3.16. Prestations de bénévoles à des fins culturelles

Selon les directives cantonales, les prestations des bénévoles qui relèvent du domaine culturel ne peuvent pas être saisies. Mais dans ce domaine aussi, les bénévoles sont d'un grand soutien, sans la collaboration desquels le travail des agents pastoraux serait plus difficile.

Lecteurs

Le service des lecteurs et lectrices bénévoles et non rémunérés comprend plus que la lecture et commence bien avant le service religieux proprement dit. Une bonne préparation est nécessaire pour transmettre la parole de Dieu avec force et conviction. Il ne s'agit pas d'une simple lecture des textes bibliques, mais d'une proclamation.

Servants de messe

Les servants de messe sont un élément important dans chaque paroisse et dans la liturgie. La pastorale des servants de messe, qui fait partie de la pastorale des jeunes, accompagne les enfants et les jeunes à diverses manifestations, petites ou grandes, lors de voyages et d'excursions.

Chœurs

Les répétitions et les représentations des chœurs d'église dans le cadre des services religieux n'ont pas été prises en compte dans le recensement du travail bénévole.

Presque chaque paroisse possède un chœur d'église, auquel s'ajoutent les chœurs d'enfants et de jeunes et les chœurs des communautés linguistiques. Ces derniers constituent un élément essentiel des célébrations liturgiques, en particulier lors des grandes fêtes. En plus de chanter ensemble, les membres du chœur se rencontrent également lors d'événements sociaux et conviviaux, pour des fêtes ou pour l'assemblée générale, ou entreprennent un voyage avec la chorale.

En raison de la pandémie, les chœurs ont eu peu de concerts au cours des deux années de saisie.

Concert dans le cadre de Cantars, la fête des sons d'église





La Jubla Berne assure la formation et le perfectionnement des responsables de groupes.

9.4. Les services spécialisés de l'Église nationale

L'Église nationale dispose de ses propres services spécialisés qui soutiennent en premier lieu les paroisses et les communes ecclésiastiques dans l'accomplissement de leurs tâches. Les prestations de ces services spécialisés sont donc en premier lieu orientées vers « l'intérieur » et ont un objectif de coordination et seulement partiellement d'intérêt général. L'aumônerie universitaire aki, ouverte à toutes les personnes intéressées, et le service cantonal de Jungwacht-Blauring constituent des exceptions. L'aki est un prestataire de services pour toutes les troupes (groupes) de Jungwacht-Blauring dans le canton de Berne, qui est lui-même ouvert à tous les enfants et jeunes intéressés.

9.4.1. Centre de pédagogie catéchétique

Une tâche importante du centre consiste à conseiller les paroisses et les espaces pastoraux en matière de catéchèse. Le Centre de pédagogie catéchétique de l'Église nationale catholique romaine du canton de Berne forme les catéchistes et leur propose des formations continues. Il se tient à leur disposition pour les conseiller et les accompagner une fois leur formation terminée. Les offres de formation initiale et continue s'adressent en premier lieu aux femmes et aux hommes catholiques romains de la partie germanophone du canton de Berne. Le centre est certifié EduQua.

Catéchèse pour enfants handicapés PCS

L'enseignement religieux, respectivement la catéchèse, n'a pas seulement lieu en groupe dans les paroisses, mais est également proposé sous forme d'enseignement de pédagogie curative (PC) pour les enfants et les jeunes souffrant de différents types de handicaps. La forme « classique » de la catéchèse pour enfants handicapés a lieu dans les institutions pour personnes handicapées du canton de Berne et s'adapte individuellement aux besoins et aux souhaits des enfants et des jeunes concernés et de leurs proches.

La préparation aux différents sacrements est également une tâche de la PCS, tout comme la célébration de ces grandes fêtes. Depuis quelques années, l'intégration dans la paroisse d'origine est courante pour la préparation et la célébration des sacrements. Mais ce sont toujours les besoins et les possibilités des enfants et des jeunes qui priment, et c'est ensemble que l'on cherche et que l'on prend la meilleure voie.

Le centre de catéchèse pour enfants handicapés forme d'une part des personnes pour l'enseignement spécialisé. D'autre part, il encadre également les huit enseignants de la catéchèse pour enfants handicapés employés par l'Église nationale et travaillant dans des institutions spécialisées.

9.4.2. Service « Domaines pastoraux »

Le service spécialisé « Domaines pastoraux » joue un rôle central dans la mise en réseau de l'Église nationale catholique romaine avec d'autres organisations au niveau cantonal sur certains thèmes pastoraux. Il s'agit concrètement des domaines suivants :

- soins palliatifs
- aumônerie des hôpitaux et cliniques
- aumônerie des prisons
- aumônerie des réfugiés

Les organisations partenaires du service sont :

- les espaces pastoraux, les paroisses et les communautés linguistiques
- les partenaires œcuméniques (Église réformée, Église catholique chrétienne, communautés juives, autres communautés religieuses pour des projets spécifiques)
- partenaires institutionnels

Le service « Domaines pastoraux » se concentre également sur la gestion du fonds de projet de l'Église nationale catholique romaine. Ce fonds est utilisé pour soutenir des projets régionaux dans le domaine du travail pastoral et diaconal dans le canton de Berne.

9.4.3. Aumônerie des étudiant(e)s aki

Aki est l'abréviation d'« Akademikerhaus » (maison des universitaires). Fondée en 1927 par l'ordre des jésuites, l'aki est soutenue depuis 2009 par l'Église nationale catholique romaine du canton de Berne et l'espace pastoral de Berne. Les locaux de l'aki ainsi que son programme d'activités diverses sont ouverts à toutes les étudiantes et tous les étudiants de l'Université de Berne, de la Haute école spécialisée bernoise et de la Haute école pédagogique de Berne, indépendamment de leur confession, de leur religion ou de leurs convictions.

Les aumôniers et les travailleurs sociaux de l'aki offrent une écoute aux étudiantes et étudiants pour des entretiens confidentiels et gratuits. Les étudiantes et étudiants peuvent s'investir en tant que bénévoles et sont en grande partie responsables de l'offre de programmes. Les prestations fournies par des bénévoles au sein de l'aki ont été saisies en tant que telles. Ici aussi, nous devons malheureusement constater qu'en raison des restrictions liées au Covid-19, peu d'offres et donc de bénévolat ont été possibles.

9.4.4. Animation jeunesse Jubla Berne

La direction cantonale (tous bénévoles) et le poste de travail (rémunéré) de Jubla Berne assurent ensemble une formation et un perfectionnement techniquement corrects des responsables de groupe. Le concept de formation de Jubla assure une formation uniforme et définit les compétences visées dans les différents niveaux de cours. Jubla Berne assure également l'encadrement par des entraîneurs J+S.

De plus, Jubla prête du matériel de jeu aux groupes et les aide et les soutient dans des situations particulières.

Les activités des bénévoles sont également saisies pour la direction cantonale de Jubla Berne et attribuées aux champs d'activité respectifs.

9.4.5. Pastorale spécialisée

Sur mandat de l'Église nationale et en collaboration avec d'autres organisations, des personnes vivant des situations particulières sont accompagnées par un aumônier dans et via des institutions et des établissements.

On peut les regrouper dans les domaines thématiques suivants :

- aumônerie des hôpitaux et cliniques
- aumônerie dans les prisons
- aumônerie pour les personnes handicapées
- soins palliatifs
- accompagnement spirituel d'urgence (Care Team)
- aumônerie des réfugiés (par ex. Ziegler)

Le financement de l'aumônerie pénitentiaire et hospitalière est assuré en grande partie par le canton. De même, le Care Team (accompagnement spirituel d'urgence) est organisé par le canton. Pour le domaine du Care Team, il existe toutefois un contrat de collaboration entre la Direction de la sécurité et les Églises nationales, qui règle le cofinancement et la collaboration.

Les prestations soutenues en commun par la Conférence interconfessionnelle CIC sont détaillées en annexe, en page 94.

9.5. Subventions à des tiers pour les prestations d'intérêt général

Les subventions à des tiers pour des prestations d'intérêt général sont celles qui sont versées à des organisations caritatives, des associations ou des particuliers. En outre, des offres et des services sont subventionnés dans les domaines du soutien social, de l'animation de jeunesse, de la migration, de la formation, de la culture et de la coopération au développement.

Une grande partie des impôts ecclésiastiques versés à l'Eglise nationale catholique romaine est transférée à des organisations tierces dans le domaine caritatif et diaconal. D'une part, l'Eglise nationale soutient des organisations et des activités ecclésiales en collaboration avec les autres Eglises nationales (voir rapport CIC), d'autre part, elle apporte un soutien supplémentaire à des tiers dans le cadre de moyens convenus par contrat.

Le Conseil de l'Eglise nationale dispose en outre d'un budget de 30 000 francs pour des aides financières uniques, qui sont utilisées en particulier pour des manifestations et des projets proches de l'Eglise, cantonaux et d'intérêt général.

L'Eglise nationale a soutenu les organisations suivantes dans le cadre de contrats de prestations pour les années 2020 et 2021 :

- Centre Pastoral du Jura
- Caritas Berne
- Caritas Jura
- La main tendue (tél. 143) Berne
- La main tendue (tél. 143) du Nord-Ouest de la Suisse
- Ligue des femmes catholiques Berne
- Association des Eglises dans le canton de Berne

D'autres soutiens financiers ont été accordés :

- Office de consultation sur l'asile (contribution CIC)
- Service ecclésial des mesures de contrainte (contribution CIC)
- Service de consultation pour sans-papiers
- Association de consultation juridique pour personnes en situation de détresse (contribution CIC)
- Association Maison des religions
- Association pour la place des Eglises dans la Maison des religions
- HEP Berne, institut du matériel didactique
- Forum politique Käfigturm
- Projet « Accompagnement religieux des membres de religions non chrétiennes »

De nombreuses autres organisations, plus ou moins grandes, sont soutenues par les paroisses au niveau local ou régional. La Paroisse générale de Berne et environs, en particulier, consacre de très gros moyens au soutien de projets sociaux. Dans les comptes 2020, 2,252 millions de francs ont été comptabilisés pour les contributions aux institutions sociales et 2 millions pour d'autres dépenses sociales, sans compter les services spécialisés et les services sociaux internes.



Une partie considérable des impôts ecclésiastiques permet de soutenir des organisations actives dans la diaconie.

9.6. Projets œcuméniques CIC

Voir annexe page 94

10. Quelle est la place de l'Église aujourd'hui ?

L'Église est pertinente, même en période de mutation sociale avec une individualisation accrue des personnes, des familles plus petites, des valeurs et des intérêts spirituels qui ne sont plus recherchés exclusivement au sein de l'Église. Au cours des deux années 2020 et 2021, placées sous le signe du Covid-19, l'Église catholique romaine a pu constater que ses offres et son message sont perçus et utilisés, précisément en des temps difficiles. Les agents pastoraux racontent avoir eu de très nombreux et très longs entretiens (téléphoniques), reçu des lettres et avoir eu des contacts sur internet. L'insécurité émotionnelle qui a saisi les gens, notamment au début de la période de la pandémie, a ainsi pu être en partie comblée. Parallèlement, l'Église a reçu et a répondu à des demandes d'aide, en particulier des plus faibles socialement, qui se trouvaient dans une situation difficile et face à un avenir incertain en raison du confinement, des pertes d'emploi, etc.

La vie ecclésiale au sein de l'Église catholique romaine est bien vivante. Maintenant que le Covid-19 est derrière nous, on peut aussi constater un certain besoin de rattrapage. De nombreux bénévoles s'engagent, un grand nombre de manifestations ont lieu et de nombreuses offres de soutien sont fournies. Il ne fait toutefois aucun doute que l'Église doit se réinventer sur certains thèmes et réajuster ses priorités.

Évolution des membres de l'Église, distanciation et changement de génération

Néanmoins, l'Église catholique romaine se trouve aujourd'hui, comme ses Églises sœurs, dans une situation où la socialisation ecclésiale au sein de la famille et de la communauté est devenue plus rare. Les jeunes sont certes encore baptisés et souvent confirmés, mais très souvent ils ne s'intéressent plus activement à la vie de l'Église. Une grande partie des croyants doit aujourd'hui être qualifiée de « distanciés ». Ils appartiennent encore à l'Église, mais n'y sont plus actifs et n'y sont que très rarement présents. Ils restent membres parce qu'ils reconnaissent l'Église comme un pilier important de la société et qu'ils apprécient et soutiennent les engagements de l'Église en faveur des plus faibles, des marginaux et des personnes qui cherchent de l'aide. Pour nombre d'entre eux, l'Église est avant tout une institution sociale utile.

Depuis 2019, le nombre de sorties de l'Église catholique romaine a nettement augmenté dans le canton de Berne. Jusqu'à cette date, ces départs pouvaient encore être compensés par l'immigration en provenance d'Europe. Or, la pandémie a encore accéléré ce processus, avec un net recul de la migration européenne, mais aussi avec une nouvelle prise de distance des fidèles. Les mesures prises pendant près de deux ans en raison du Covid-19 ont eu un impact considérable sur les Églises et ont limité de nombreuses activités communautaires. Cela n'est pas en contradiction avec le fait que l'engagement des Églises a été très apprécié par les « externes », notamment au cours de ces années.

L'une des problématiques est le rapport des jeunes à la foi. La famille n'est plus le lieu de socialisation religieuse qu'elle

était encore il y a quelques décennies. Si, à l'heure actuelle, les parents et parfois les grands-parents ne vivent plus leur foi et ne l'intègrent plus dans leur quotidien, les enfants et les jeunes n'apprennent plus la signification de la foi et de l'Église. Ils ne doivent plus se poser de questions sur leur attitude face à la foi. Et si l'on n'a plus de lien avec la foi, celle-ci ne sera plus transmise. Au fil des ans, l'Église perd ainsi ses membres actifs.

Les paroisses et les espaces pastoraux essaient d'inverser cette tendance avec leurs offres. En particulier, l'animation de jeunesse, très visible dans les groupes Jungwacht/Blauring Jubla ou les Minis (servants de messe qui vivent des activités communes en dehors de la messe), joue un rôle important. Jubla est certes ouverte sur le plan confessionnel, mais elle est active au sein d'une paroisse ou d'un espace pastoral. Les jeunes peuvent et doivent y assumer des responsabilités, apporter leurs propres idées et les mettre en œuvre. Et montrer aux enfants une attitude que, dans l'idéal, ils adopteront. Le lien avec l'Église est présent, ne serait-ce que parce que les locaux mis à disposition par les communes ecclésiastiques sont presque toujours utilisés et qu'une partie du financement passe par ces dernières. Avec les « Präses » (personnes de contact/d'encadrement issues de l'équipe des agents pastoraux), les ressources personnelles des paroisses et des espaces pastoraux sont également mises à contribution.

Adaptations structurelles : regroupement en espaces pastoraux

Sur le plan structurel, l'Église catholique romaine est bien implantée dans le canton de Berne. Depuis un peu plus de dix ans, un processus est en cours dans le diocèse de Bâle pour aborder des questions de structure et de contenu. Les paroisses du canton de Berne sont également concernées par ce processus. Il s'agit de prendre en compte l'évolution des besoins des fidèles, mais aussi d'utiliser soigneusement et efficacement les ressources en personnel qui diminuent. Ce processus a conduit à la création d'espaces pastoraux. Ceux-ci regroupent des paroisses en unités plus grandes, comprenant plusieurs paroisses et dirigées par une personne de la pastorale ou une équipe. L'avantage de

ces structures réside dans la taille des unités, qui a pour conséquence qu'un plus grand nombre de théologiens et théologiennes formés interviennent dans tous les secteurs pastoraux. Cela permet de proposer des offres ecclésiales dans de nombreux domaines différents et de les professionnaliser. Le processus de création de ces espaces pastoraux a pu être achevé dans le canton de Berne en 2017 déjà.

La situation de diaspora de l'Église catholique romaine dans le canton de Berne a simplifié ce processus structurel. L'organisation structurelle des communes ecclésiastiques en dehors de la ville de Berne est déjà vaste. Avec plus de 4700 membres en moyenne et des périmètres généralement étendus, mais souvent plusieurs sites pour les célébrations et les manifestations religieuses, les 33 paroisses catholiques romaines ont l'habitude de penser à la fois « grand » et « local ». L'organisation des espaces pastoraux requiert la collaboration de plusieurs paroisses ou communes ecclésiastiques, ce qui rend le travail encore plus ouvert et vaste dans la mise en œuvre et la vie ecclésiale quotidienne, tout en restant ancré localement.

Cette organisation à grande échelle par rapport à d'autres cantons diocésains et les directives uniformes de l'Église nationale vis-à-vis des communes ecclésiastiques (règlements d'embauche, salaires, etc.) sont attrayantes pour le personnel. Les postes d'agent pastoral sont en grande partie pourvus, même s'ils restent parfois vacants pendant plusieurs mois avant d'être attribués.

Communautés linguistiques

Les communautés linguistiques jouent un rôle important au sein de l'Église catholique romaine. Elles sont le reflet de l'Église universelle. Actuellement, le canton de Berne compte 17 communautés linguistiques qui célèbrent le service religieux dans leur langue. À l'exception des très grands groupes linguistiques (italophones, hispanophones, lusophones et croates), les communautés linguistiques sont intégrées dans une paroisse, mais célèbrent le service religieux à intervalles réguliers (1 à 2 fois par mois) avec un prêtre de langue maternelle. Toutes les messes en d'autres



L'Église catholique érythréenne célèbre dans sa propre langue et sa propre culture.

langues ont lieu dans des paroisses. L'objectif est de vivre et de célébrer ensemble la même foi. Dans ces communautés, le lien avec l'Église est encore plus grand et intergénérationnel. Les personnes y trouvent, notamment dans les premières années de leur migration, un lieu d'accueil et souvent aussi un soutien dans les questions du quotidien et dans l'intégration.

Importance de l'Église catholique romaine dans le canton de Berne

On peut et on doit constater que l'importance de l'Église catholique romaine est grande, même dans le canton de Berne, fortement marqué par la Réforme. En termes de nombre de membres, Berne compte parmi les grands cantons catholiques romains. On y voit clairement deux facettes : dans les zones urbaines comme Berne ou Thoun, où les catholiques sont majoritaires ou aussi forts que l'Église réformée, l'Église catholique romaine se présente différemment, plus forte et plus sûre d'elle, que dans les régions rurales, où sa part est parfois très faible. Cette disparité se manifeste clairement dans le travail quotidien de l'Église nationale et dans les besoins des paroisses vis-à-vis de celle-ci.

L'Église ne se résume pas à la proclamation de la foi, à l'offre de services religieux et aux après-midi pour les personnes âgées. Aujourd'hui, souvent sous la forme d'une collaboration organisée de manière œcuménique, les Églises rendent possible beaucoup de choses que l'État ne veut pas (ou plus) financer ou organiser. Elle assume ainsi des tâches d'intérêt général, au sens propre du terme. Des institutions telles que la Main tendue (tél. 143), le centre d'accueil pour les sans-papiers, l'aumônerie pour les réfugiés et bien d'autres encore sont connues bien au-delà des milieux ecclésiastiques et sont utilisées par des groupes d'intérêts très divers, indépendamment de leur origine, de leur foi et de leur statut.

C'est sur cette base et sur celle de la Bonne Nouvelle que l'Église se donne le droit d'élever la voix contre l'injustice, la négligence et pour une vie dans la dignité. Prendre la parole, agir et faciliter sur la base de l'Évangile sont les moteurs de cette attitude, dont les Églises ne pourraient se priver. Sous cet angle, les personnes et la société doivent rester au centre des préoccupations.

11. Défis futurs

L'Église catholique romaine est actuellement en train d'affiner ses perspectives pour les 20 prochaines années. Les responsables partent du principe que l'Église continuera à jouer un rôle important dans la société. Aujourd'hui comme demain, l'Église n'est pas seulement ce que l'on perçoit de l'extérieur. Face à de nombreuses questions de la vie, il faut trouver des réponses qui satisfassent aux attentes actuelles de la société et des croyants.

Sorties et perspectives financières

Les chiffres de l'Office fédéral de la statistique sont éloquentes. De moins en moins de personnes restent ou deviennent membres des deux grandes Églises de Suisse. Pendant la pandémie, la tendance des sorties d'Église s'est malheureusement encore accélérée. Alors que l'Église catholique romaine du canton de Berne comptait encore 0,87 % de sorties en 2020, elle en enregistrerait déjà 1,69 % en 2021. Ce chiffre est étonnamment haut à nos yeux. Malgré cela, nous sommes encore relativement bien lotis dans le canton de Berne par rapport à d'autres régions de Suisse.

En 2020, les organes nationaux des deux grandes Églises de Suisse (la Conférence centrale catholique romaine et l'Église protestante suisse) ont chargé la société Ecoplan SA de réaliser une étude sur l'évolution future des membres et les perspectives financières qui en découlent pour les deux Églises. Cette étude montre clairement que la diminution des membres, si elle se poursuit dans les mêmes proportions, minimisera l'importance des Églises dans la société. À long terme, elle entraînera également de grandes difficultés financières, moins rapidement qu'on ne le craignait, mais alors relativement graves. La spirale des sorties actuelles, qui a pour conséquence que la prochaine génération n'appartiendra plus non plus à l'Église, s'accélérera au cours des 20 prochaines années.

L'Église catholique romaine a entrepris d'identifier les causes de ces sorties et, espérons-le, de les modifier. Il faudra beaucoup de sensibilisation et d'énergie dans cette démarche. Tous les responsables doivent en être conscients.

Changements des attentes des fidèles, adaptations à faire concernant la pastorale et l'« Être-Eglise »

Les évolutions sociales n'épargnent pas l'Église. On constate ainsi que le lien avec l'Église est en diminution. De nombreuses personnes souhaitent être accompagnées par l'Église dans des situations particulières : lors d'une naissance, de la phase familiale, d'un mariage ou d'un

enterrement, dans des situations de vie difficiles (hôpital, questions relationnelles, difficultés économiques). Mais lorsque tout va bien, ce soutien n'est pas requis.

Il en va autrement pour les communautés linguistiques, dont la plupart des membres vivent encore un lien plus étroit avec l'Église. Ces communautés, dont la majorité ont une moyenne d'âge nettement plus basse parmi les personnes activement engagées, montrent aux membres de l'Église suisse comment l'Église peut encore être vivante aujourd'hui. Elles sont ainsi tournées vers l'avenir et constituent une base solide pour les développements futurs.

L'Église doit réagir à l'évolution de la situation au sein de la société évoquée plus haut. Il n'est sans doute plus nécessaire de proposer une présence personnelle sur l'ensemble du territoire, mais il faut que le personnel pastoral qualifié soit accessible. Cela signifie que les canaux (numériques) doivent être développés, disponibles et connus.

De même, la présence de l'Église dans les points chauds de la vie est nécessaire et importante. Dans les hôpitaux, par exemple, la présence de l'aumônier est un soutien et une aide en cas de diagnostics difficiles ; dans les centres pour personnes âgées, les questions sur le sens de la vie se multiplient. Être en dialogue et offrir un soutien attentif, indépendamment de la confession et de la religion, est une tâche fondamentale de l'accompagnement religieux.

Des évolutions de l'Église sont nécessaires pour pouvoir donner des réponses crédibles aux questions actuelles de la société, mais aussi et surtout aux croyants. La voie synodale lancée en 2021 par le Pape François, à laquelle les fidèles du monde entier sont invités à participer, est une étape importante dans l'évolution de l'Église catholique romaine. Partout dans le monde, un large processus permet de recueillir des avis sur la position des femmes dans l'Église, sur le cléricalisme et sur la question du pouvoir au sein des Églises catholiques. Un processus qui n'est pas dirigé du haut vers le bas. Il s'agit de faire participer les gens, d'avancer progressivement ensemble et de développer des perspectives communes. La mise en œuvre des résultats ne se fera certainement pas en même temps dans le monde entier. Nous saurons dans quelques années quels résultats peuvent être attendus en Suisse et s'il y aura des réponses satisfaisantes aux questions urgentes. Mais on peut d'ores et déjà affirmer que les choses vont bouger.

Pénurie de personnel pastoral

La présence et l'accompagnement des personnes dépendent d'un personnel pastoral bien formé. Cette question est précisément l'un des grands défis pour l'avenir de l'Église catholique romaine, non seulement dans le canton de Berne, mais aussi dans toute la Suisse et dans toute l'Europe. Le nombre d'étudiants s'est stabilisé à un niveau bas. Les classes d'âge qui fournissaient encore de nombreux agents pastoraux se rapprochent de l'âge de la retraite. Même si des personnes sont toujours prêtes à rester actives au-delà de l'âge de la retraite, cela ne résout pas le problème de la pénurie de personnel pastoral. Dans un avenir proche, il y aura déjà moins de personnel pastoral à disposition.

L'Église catholique romaine est une Église active dans le monde entier. L'échange de personnel pastoral est donc une institution qui a fait ses preuves depuis longtemps. Les personnes migrantes fournissent encore des prêtres qui se mettent à disposition pour un service ecclésial en Suisse. Il s'agit souvent de personnes qui ont étudié dans les pays germanophones et qui y ont également obtenu leur doctorat. Cette réglementation permet d'atténuer dans une certaine mesure la précarité de la situation.

En même temps, la collaboration avec ces personnes est un gain, car elles transmettent une autre image de l'Église, elles posent des questions à notre forme de société et d'Église, ce qui peut tout à fait constituer un défi. Les communautés linguistiques sont souvent de précieux bâtisseurs de ponts entre les différentes langues et cultures. Les services religieux sont célébrés en plusieurs langues et sont souvent suivis d'une possibilité de rencontre et d'échange au centre paroissial. Le concept de la pastorale de la migration, appliqué dans toute la Suisse, joue ici un rôle important. Il prévoit d'être en contact les uns avec les autres, de préserver la diversité de l'Église et de vivre ensemble.

L'Église catholique romaine est en train de s'attaquer aux problèmes de personnel. De nouvelles formes de pastorale sont recherchées et d'autres adaptations structurelles seront probablement nécessaires.



12. Projets particuliers

12.1. Fonds pour les projets pastoraux et diaconaux

Depuis 2021, le Fonds pour les projets pastoraux et diaconaux peut offrir des ressources supplémentaires si au sein des espaces pastoraux, naissent des idées de projets qui ne peuvent pas être financés ou lancés au moment voulu avec les moyens disponibles ou qui nécessitent à court terme de moyens financiers ou en personnel.

Un comité du fonds a été institué pour examiner les demandes reçues. Le fonds est accompagné administrativement par le service Domaines pastoraux de l'Église nationale, le Conseil de l'Église nationale décide de l'attribution des subventions.

Le comité du fonds a commencé son travail début 2021. Les deux projets suivants ont été jugés dignes d'être soutenus et ont reçu des moyens du fonds.

Aumônerie spécialisée pour les adultes avec un handicap mental

Le projet de l'espace pastoral de l'Oberland bernois pour une aumônerie spécialisée pour les adultes avec un handicap mental correspondait parfaitement à l'objectif du fonds en tant que projet pastoral. Après que l'association des paroisses de l'Oberland a accepté de prendre en charge au moins 50 % des coûts du projet, le comité du fonds a soumis en juin la proposition au Conseil de l'Église nationale, qui l'a approuvé.

L'expérience de l'accompagnement des adultes avec un handicap mental dans l'espace pastoral de l'Oberland bernois a montré que les capacités et les compétences des agents pastoraux paroissiaux ne suffisaient pas pour organiser correctement ce domaine important de la pastorale.

Les adultes handicapés qui vivent seuls à la maison ou en institution ont besoin de l'aide d'autres personnes pour les tâches quotidiennes. Ils vivent souvent « cachés » ou sont tout simplement ignorés. De même, les paroisses les remarquent ou non, en fonction de leur prise de conscience ou de leurs compétences, parce qu'ils se tiennent tranquilles, ne se manifestent pas et sont donc souvent négligés.

C'est pour ces raisons (et d'autres) que l'on a mis en place une pastorale spécialisée pour les « personnes avec un handicap ». Elle doit permettre à ces personnes d'avoir leur mot à dire dans le domaine pastoral et de partager leur vie avec d'autres.

La création d'un poste à 20 % doit permettre d'offrir aux adultes « avec un handicap mental » une aumônerie professionnelle spécialisée. Le titulaire du poste sera la personne de référence dans l'Espace pastoral de l'Oberland bernois pour les personnes adultes avec un handicap mental, mais aussi pour les foyers et les institutions, ainsi que pour les agents pastoraux de l'espace pastoral.

Son profil comprend une formation en catéchèse et en pédagogie curative ou une formation équivalente répondant à ces critères.

L'objectif est de transférer le poste prévu à 20 % dans les effectifs de l'espace pastoral de l'Oberland bernois après la phase de projet de trois ans et son évaluation.

Une contribution de 30 000 francs au total, prélevée sur le capital du fonds, a été accordée pour une phase de projet de trois ans.

« mittendrin.life »

Les jeunes ont souvent une vision différente des choses. « mittendrin.life » leur offre une plateforme (web) et veut encourager les jeunes talents. Ceux qui ont toujours voulu écrire, filmer, photographier, etc. peuvent publier leur contribution. Une situation gagnant-gagnant pour les lecteurs et les créateurs de contenu. Seul un échange entre jeunes et moins jeunes est profitable et orienté sur les objectifs. Voilà pourquoi les contributions sont intéressantes pour tous les groupes d'âge.

L'objectif de « mittendrin.life » est d'offrir à des projets passionnants une plateforme où ils peuvent se présenter et se faire connaître d'un public plus large. « mittendrin.life » soutient des projets existants et complète ainsi le travail ecclésial de jeunesse en Suisse alémanique avec une plateforme bénéfique pour tous.

Les membres du comité ont décidé à l'unanimité de soutenir ce projet intracantonal de pastorale des jeunes, à vocation œcuménique, et ont demandé au Conseil de l'Église nationale d'allouer aux responsables du projet un montant de 4000 francs pendant trois ans.

Les jeunes font part de leurs préoccupations lors de la rencontre des jeunes de l'espace pastoral de Berne.





12.2. Aumônerie pour les personnes avec un handicap

L'accompagnement spécialisé des enfants et des jeunes avec un handicap mental est assuré dans le contexte de la catéchèse par le domaine de l'enseignement religieux pour les enfants handicapés du Centre de pédagogie catéchétique. La responsabilité pastorale de l'aumônerie pour les adultes avec un handicap incombe aux responsables de l'espace pastoral, en collaboration avec les responsables dans les paroisses et les communautés linguistiques. La pastorale et l'accompagnement d'adultes avec un handicap requièrent des compétences professionnelles qui ne sont que partiellement disponibles dans les espaces pastoraux. Afin de garantir un encadrement pastoral professionnel de ces personnes, le Conseil de l'Église nationale a décidé en 2021 de mettre en place un nouveau secteur « Aumônerie pour personnes handicapées » au sein des structures de l'Église nationale.

Aumônerie des sourds et malentendants

Au cours de l'année 2021, l'aumônerie pour personnes sourdes et malentendantes BE-SO-BS/BL s'est réorganisée, l'ancien titulaire du poste étant parti à la retraite.

Pour des raisons pratiques et en raison du petit nombre de fidèles concernés, l'Église nationale de Berne n'a plus participé à cette solution avec les autres Églises nationales, mais a cherché une collaboration avec l'aumônerie des personnes sourdes et malentendantes de refbejus. Une collaboration existait déjà avec l'ancien titulaire du poste et les aumôniers de refbejus se sont volontiers déclarés prêts à proposer à l'avenir des services religieux et des événements à caractère œcuménique. Un accord a été conclu avec les Églises réformées selon lequel l'Église nationale catholique romaine financerait dès l'été 2021 10 % du poste de l'aumônier réformé ainsi que des frais et des coûts généraux.

L'actuel titulaire du poste catholique s'est déclaré prêt à rester à disposition pour le casuel (notamment les enterrements) au cours des cinq prochaines années.

12.3. Paroisse générale et le million Covid-19

Dans le cadre d'une action sans précédent pour la Paroisse générale de Berne et environs, le Petit Conseil paroissial a décidé le 26 mars 2020 de soutenir les marginaux et les personnes touchées par la pauvreté dans la ville et la région de Berne en engageant 1 million de francs.

Les mesures de protection ont pratiquement paralysé la vie publique en Suisse.

Pour les personnes qui dépendaient jusqu'alors de structures de soutien en dehors de l'aide sociale légale, les conditions de base se sont fortement détériorées : leurs maigres revenus, souvent obtenus dans l'espace public, ont disparu (travail du sexe, vente de journaux, musique de rue, colportage, mendicité). Les lieux d'accueil et les offres d'aide qui revêtaient une importance existentielle pour elles (par ex. Table couvre-toi, La Prairie, table œcuménique de midi) ont été fermés, ceci en raison des mesures d'hygiène renforcées, de l'interdiction de la restauration et du fait que certaines offres étaient gérées presque exclusivement par des bénévoles appartenant à un groupe à risque.

Certaines personnes couraient le risque de ne pas avoir accès à la nourriture et de devoir renoncer à d'autres prestations de base (comme par exemple un endroit où passer la nuit).

L'Église catholique de la région de Berne ne voulait pas rester les bras croisés. Au vu de la situation et des nombreuses personnes concernées, il est vite apparu qu'un engagement de moyens importants serait nécessaire. Une esquisse de projet élaborée en vitesse par le service Travail social (FASA) partait d'un besoin d'un million de francs, qui devait être utilisé de la manière suivante : approvisionnement des personnes dans le besoin en denrées alimentaires et produits de première nécessité, mise à disposition d'une infrastructure de logement de soutien, support d'organisations partenaires pour une aide d'urgence aiguë, aide financière immédiate.

Dans l'ensemble, le paquet d'aide de la Paroisse générale (GKG) a été un grand succès : de nombreuses personnes touchées par la pauvreté et se trouvant dans des situations difficiles ont pu avoir accès aux produits de première nécessité. Parallèlement, les œuvres sociales actives dans la région pour les personnes marginalisées ont pu être renforcées dans leur engagement.

13. Perspectives

L'évolution de la société et le manque de personnel pastoral qui en découle vont sensiblement modifier l'apparence de l'Église catholique romaine dans le canton de Berne au cours des prochaines années. L'Église en tant qu'institution reste toutefois importante pour le système et continue à évoluer.

1. L'Église conservera à l'avenir son importance pour l'intérêt général

Ce que l'Église accomplit dans le contexte de l'intérêt général et dans le domaine culturel contribuera, à l'avenir également, à façonner, à soutenir et, en fin de compte, à maintenir la cohésion sociale générale, avec ses défis. Aujourd'hui comme demain, les Églises nationales assument et assumeront des tâches qui déchargent considérablement l'État en termes de finances et de personnel. Le travail de l'Église va devenir encore plus important à l'avenir pour un grand nombre de personnes, que ce soit grâce à l'engagement des nombreux bénévoles ou au soutien financier et structurel des Églises nationales.

2. Le travail de l'Église va se concentrer davantage sur les points importants pour la société

À l'avenir, on trouvera moins l'Église dans ses lieux habituels, mais elle agira davantage dans les points cruciaux de la vie des personnes, là où la détresse humaine est grande, là où les gens ont besoin de soutien. Cela va tout à fait dans le sens du Pape François, qui invite à « aller vers les marges ». Une tâche essentielle consistera à l'avenir à aiguïser le regard des agents pastoraux et des bénévoles sur les besoins existentiels des gens et à les habiliter à réagir en conséquence.

Pour encourager cette évolution, l'Église nationale catholique romaine prévoit de financer des postes alternatifs, par exemple dans l'animation socioculturelle, avec des fonds du deuxième pilier (conformément à l'art. 31 LEgN), afin de soutenir les équipes pastorales des paroisses et des espaces pastoraux dans leur travail diaconal élargi.

3. L'Église favorisera la cohésion sociale

L'Église d'aujourd'hui va devenir encore plus diversifiée : de nombreuses personnes migrantes attendent de l'aide de l'Église. Elle est souvent un premier point d'ancrage pour s'intégrer dans la société locale, sans pour autant devoir renoncer à ses propres racines culturelles. La cohabitation au sein de l'Église permet de s'exercer à ce grand écart et de le rendre naturel, tant pour la population locale que pour les nouveaux arrivants. L'Église joue ici un rôle important de passerelle. En outre, les paroisses et les espaces pastoraux devront à l'avenir réagir encore davantage à la situation et aux besoins des personnes requérant l'asile. C'est justement dans ce domaine que les bénévoles s'engagent souvent avec leurs connaissances et leurs compétences.

4. L'Église devient plus numérique

L'Église est faite de communication, y compris numérique. Le travail de l'Église sera encore plus visible à l'avenir. Les offres et les services peuvent être communiqués très efficacement par voie numérique. Dans ce domaine, l'Église va croître et se professionnaliser, garantissant ainsi que les ressources humaines soient utilisées de manière ciblée et efficace au service et pour le bien des personnes.



14. Annexes

14.1. Projets CIC

Il existe dans le canton de Berne une Conférence inter-confessionnelle (CIC) formée des trois Églises nationales et de la communauté d'intérêts des communautés israélites du canton de Berne. Le fait que ces communautés religieuses travaillent ensemble dans l'intérêt de la société est une tradition de longue date. La CIC est importante pour le canton notamment en tant qu'interlocutrice centrale pour échanger si nécessaire avec les communautés religieuses reconnues. Pour les communautés religieuses reconnues elles-mêmes, la CIC est un exemple réussi d'œcuménisme vécu et de coopération judéo-chrétienne, se déroulant dans un cadre institutionnel consolidé. Jusqu'à présent, les représentantes et représentants des Églises nationales du canton de Berne et de la Communauté d'intérêts des communautés israélites se réunissent au moins une fois par trimestre pour des séances communes. Le but de ces rencontres est de s'informer mutuellement sur les défis et les événements importants, de discuter de sujets d'intérêt commun et de coordonner les prises de position (notamment à l'attention de l'État) et les actions.

L'un des mérites les plus remarquables de la CIC est qu'elle s'est non seulement établie comme partenaire de dialogue vis-à-vis du canton, mais qu'elle renforce et approfondit en permanence les liens d'amitié entre les communautés religieuses reconnues.

Les exécutifs des partenaires de la CIC désignent un à quatre membres comme participants ordinaires. Si nécessaire, d'autres personnes compétentes peuvent être invitées. Chaque partenaire de la CIC dispose d'une voix lors des votes. Les séances sont dirigées par la présidente ou le président du Conseil synodal réformé ou du Conseil de l'Église nationale catholique-romaine. La présidence alterne tous les deux ans. Les prises de position et les actions de la CIC requièrent l'accord de tous les partenaires. Si le projet en question ne réunit pas l'accord unanime il ne sera pas promu par la CIC, mais uniquement par les partenaires qui l'approuvent.

La CIC est active dans plusieurs domaines qui revêtent une importance particulière pour le canton. Ainsi, elle s'engage

pour l'aumônerie dans les établissements publics (notamment les centres fédéraux d'asile, les hôpitaux, les établissements pénitentiaires). Grâce à la présence coordonnée et non confessionnelle des communautés religieuses reconnues, le canton peut intégrer leurs connaissances et compétences afin de proposer une aumônerie ouverte et scientifiquement qualifiée dans les institutions étatiques. Ainsi, dans le domaine de l'aumônerie hospitalière, la CIC a mis en place un comité spécialisé afin que les services cantonaux, les hôpitaux et les cliniques disposent d'un partenaire de dialogue compétent et rapidement accessible en ce qui concerne les normes de qualité. La CIC a également donné à plusieurs reprises des impulsions importantes pour le développement des relations entre l'État et les communautés religieuses. Ainsi, elle s'engage actuellement en particulier pour l'accompagnement religieux des membres de communautés religieuses non reconnues ainsi que pour une aumônerie ouverte à tous dans le domaine des soins palliatifs.

Les projets communs de la CIC sont soutenus en appliquant une clé de répartition financière définie. Celle-ci est calculée en fonction des chiffres cantonaux du recensement de la population. Elle s'applique aux coûts de l'activité de la CIC elle-même ainsi qu'aux projets et tâches financés en commun.

Clé de répartition financière CIC

Partenaires de la CIC	
Église évangélique réformée	77,3 %
Église catholique romaine	22,3 %
Église catholique chrétienne	0,3 %
Communautés judaïques	0,1 %

Les offres mentionnées sur les pages suivantes sont placées sous la responsabilité et le financement de la CIC au profit de l'intérêt général.

Aumônerie auprès des requérants d'asile dans les centres fédéraux

Depuis 2016, les partenaires de la CIC mettent en place, en collaboration avec le Secrétariat d'État aux migrations, une offre d'aumônerie dans les deux centres fédéraux d'asile du canton de Berne. Cette offre est financée par la CIC. Quatre personnes travaillent dans les deux centres fédéraux d'asile, avec un taux d'occupation total de 160 % : deux aumôniers catholiques, une aumônière réformée et un aumônier musulman. Les formations continues dont elles bénéficient sont organisées et financées par les partenaires de la CIC. Ceux-ci développent en outre des instruments de travail, définissent des normes et élaborent des concepts d'aumônerie. La qualité de l'aumônerie est ainsi garantie et développée.

Les idées de base de l'aumônerie œcuménique reposent sur la tradition judéo-chrétienne et islamique de l'hospitalité, les droits fondamentaux de la dignité humaine et de l'égalité des droits, l'intérêt fondamental pour la vie et la foi des personnes ainsi que le concept de « spiritual care » adapté aux différentes religions et conceptions du monde. C'est pourquoi toutes les personnes, quelle que soit leur origine ou leur religion, peuvent faire appel à l'aumônerie œcuménique. Sa tâche est d'accompagner les requérants pendant leur séjour au Centre fédéral d'asile. Les aumôniers soutiennent les requérants d'asile dans la gestion de leur quotidien au centre et en cas de situations aiguës ou de crise. Le service d'aumônerie est bien établi et très apprécié tant par les requérants d'asile que par les autorités.

Compte de pertes et profits	2020	2021
Charges	276 229.45	298 205.45
Recettes	36 230.00	38 511.00
Charges totales CIC	239 999.47	259 694.42

Accompagnement religieux de croyants non chrétiens dans les hôpitaux et les EMS

Faisant suite à une motion déposée au Grand Conseil du canton de Berne, la CIC a lancé en 2017 un projet pilote pour accompagner les personnes placées dans les hôpitaux et les homes et n'appartenant pas à une religion chrétienne. Pour ce faire, elle a dû financer un poste de projet ainsi qu'un groupe de travail qui a effectué d'importants travaux préparatoires en 2020 (notamment pour la formation continue et la coordination avec les organisations partenaires). Sur cette base, une association pour l'accompagnement multireligieux, cofinancée par la CIC, a été créée en 2021 afin de compléter l'aumônerie professionnelle déjà établie dans les hôpitaux et les homes par un accompagnement religieux bénévole assuré par des représentants appropriés de différentes communautés religieuses. Avec le soutien de la CIC, l'association a réussi à s'organiser dès 2021 de manière à pouvoir être active dès 2022 dans le sens prévu. L'association est dirigée conjointement par des membres de différentes communautés religieuses.

Elle a pour objectif de permettre à chaque patient(e) et à chaque résident(e) du canton de Berne de bénéficier de l'accompagnement et du soutien spirituel ou religieux qu'il ou elle souhaite. Chaque patient(e) et chaque résident(e) doit avoir la possibilité d'être accompagné(e) par une personne qui pratique la même religion, qui parle sa langue et qui comprend sa culture. La liberté de religion est ainsi prise au sérieux et la qualité de la prise en charge augmente.

Pour atteindre cet objectif, l'association recrute des accompagnateurs bénévoles issus de communautés religieuses non reconnues par le droit public, organise leurs interventions dans les hôpitaux et les homes en collaboration avec les équipes d'aumônerie professionnelles, assure la qualité de l'accompagnement religieux et veille à une indemnisation adéquate et au développement de l'accompagnement multireligieux.

Compte de pertes et profits	2020	2021
Charges	14 029.55	4 568.35
Recettes	0.00	0.00
Charges totales CIC	14 029.55	4 568.35

Aumônerie dans les soins palliatifs mobiles

Certaines patientes et certains patients savent qu'ils ne pourront vraisemblablement plus être guéris. Grâce aux soins palliatifs, ils doivent toutefois vivre les jours ou les semaines qui les séparent de leur décès comme une période de plénitude, pleine d'attention et avec le moins de douleurs possible. Les services palliatifs ne sont pas uniquement proposés dans les hôpitaux et les maisons de retraite, mais également au domicile des patients. Cette prise en charge est assurée par une équipe interdisciplinaire de services mobiles de soins palliatifs. Dans deux des trois services mobiles du canton de Berne, l'aumônerie fait partie des équipes de conseil à hauteur de 20 %. Il s'agit du MPD Berne-Aare et du MPD Emmental-Oberaargau. Une telle offre est également prévue à Thoune.

Les aumôniers ont pour objectif de soutenir et de renforcer les personnes concernées dans leurs besoins existentiels, spirituels et religieux. Les patientes et patients ainsi que leurs proches qui sont accompagnés par le service mobile de soins palliatifs sont pris en charge indépendamment de leurs convictions. Les aumôniers soutiennent en outre les équipes d'encadrement MPD afin qu'elles puissent bien intégrer la dimension spirituelle auprès des patients et pour leurs propres besoins de soutien. Enfin, les aumôniers travaillent en réseau avec différents groupes d'interlocuteurs. Les agents pastoraux des paroisses en font également partie, afin de les impliquer dans la prise en charge.

Compte de pertes et profits	2020	2021
Charges	134 513.25	135 621.15
Recettes (coûts salariaux de la direction adj. à la charge de refbejuso)	92 210.00	92 210.00
Charges totales CIC	42 303.25	43 411.00

Service ecclésial des mesures de contrainte dans le canton de Berne (SEMC)

Les personnes en détention en vue du refoulement font partie des éléments les plus invisibles, souvent oubliés, de notre société. Le Service ecclésial des mesures de contrainte dans le canton de Berne (SEMC) s'engage pour une amélioration de leur situation juridique, psychique et sociale. L'activité du SEMC consiste d'une part en un conseil juridique. Les personnes détenues en vue de leur refoulement sont rendues attentives à leurs droits et obligations et, si nécessaire, des recours sont déposés. Le SEMC insiste sur le fait que les droits de l'homme et les droits constitutionnels doivent également être respectés pendant la détention en vue du refoulement. D'autre part, le SEMC gère un service de visite pour les femmes en détention en vue du refoulement. Des visiteuses bénévoles se tiennent à la disposition des détenues qui en font la demande pour des entretiens personnels. Le SEMC a été créé en automne 1998 en tant que service indépendant, en accord avec le Conseil-exécutif du canton de Berne et en collaboration avec l'Association des avocats bernois et l'Association des juristes démocrates de Berne. Il est entièrement financé par la CIC.

Compte de pertes et profits	2020	2021
Charges	26 228.19	25 050.00
Recettes	34 522.67	26 228.00
Report à nouveau comptes SEMC	8 294.48	1177.95

Foires bernoises

En tant qu'expression de l'amitié œcuménique vécue, les trois Églises nationales bernoises s'engagent ensemble depuis des décennies pour la foire du printemps BEA et la foire annuelle du mariage (jusqu'ici : MariNatal) à Berne. Au niveau stratégique, les participations aux foires sont coordonnées par la CIC. Le stand de la BEA est traditionnellement géré comme un lieu de repos et une oasis de calme au milieu de l'activité bruyante de la foire. Il doit permettre de faire une pause, de discuter et de s'informer. Chaque année, la présence des Églises nationales est placée sous un thème annuel actuel (par ex. « La foi unit | Les 600 ans de St-Nicolas de Flüe – Les 500 ans de Réforme », « Lieux et chemins spirituels » et « Le bénévolat en mutation »). Des organisations partenaires sont intégrées à la journée en tant qu'« invités du jour ». Une importance particulière est accordée à l'encadrement personnel du stand BEA par des animateurs et animatrices de stand formés. Grâce à la présence de prêtres, de curés et de diaconesses, les de-



Stand des Églises bernoises au Salon du mariage

mandes personnelles des visiteurs peuvent être prises en compte si souhaité. Aussi au dernier salon MariNatal (aujourd'hui Swiss Wedding World), des curés et des prêtres ont été présents.

En raison de la pandémie de Covid-19, les foires ont malheureusement dû être annulées pendant la période de référence. Néanmoins, des frais de préparation considérables ont été engagés, notamment en 2020. Les paiements concernés de l'Église nationale ont été versés aux entreprises mandatées à une époque de défis économiques.

Compte de pertes et profits	2020	2021
Charges	123 826.85	9 900.00
Recettes (collectes)	850.00	1200.00
Charges totales CIC	122 976.85	8 700.00

14.2. Autres prestations œcuméniques

Association des Églises dans le canton de Berne (AKB)

Dans le domaine de l'œcuménisme cantonal, les trois Églises nationales bernoises assument un rôle important au sein de l'« Association des Églises dans le canton de Berne » (AKB), pour des raisons historiques et en raison de leur taille. Avec ses treize Églises membres, l'AKB correspond à l'« Association des Églises en Suisse » (agck.ch), mais au niveau cantonal. Outre les trois Églises nationales, l'AKB comprend l'Église évangélique luthérienne de Berne, l'Église évangélique méthodiste, l'Armée du Salut et l'Église orthodoxe serbe, ainsi que quatre communautés avec statut d'invité.

L'AKB révèle la diversité du paysage œcuménique dans le canton. Elle se considère comme un lien entre les différentes paroisses, communes ecclésiastiques et communautés ainsi qu'avec les organes nationaux et internationaux de l'œcuménisme. Elle contribue à une cohésion pacifique de la société par le dialogue et les célébrations communes. Ces dernières années, l'AKB s'est distinguée par le renforcement des relations historiques entre les traditions catholiques et protestantes d'une part, et avec et entre l'orthodoxie d'autre part. La confiance mutuelle qui en a résulté a permis, en période de pandémie de Covid-19, d'aborder de manière constructive les défis liés aux services religieux, à l'aumônerie et au casuel et de mener des discussions sur des questions de société, par exemple sur le thème du « mariage pour tous », dans le respect de chacun.

L'AKB est entièrement financée par les Églises membres, les trois Églises nationales versant en plus de la cotisation annuelle de 500 francs, une contribution de fonctionnement proportionnelle à leur taille. Les communautés avec statut d'invité sont exemptées de toute contribution.

Compte de pertes et profits	2020	2021
Charges	8 405	7 306
Recettes	10 000	9 500
Report à nouveau	1 595	2 194

14.3. Communes ecclésiastiques et paroisses de l'Église cath. rom. dans le canton de Berne

Communes ecclésiastiques

Berne et région

Paroisse cath. de langue française Berne
Bruder Klaus, Bern
Dreifaltigkeit, Bern
Guthirt, Ostermundigen
Heiligkreuz, Bern
St. Antonius, Bern
St. Franziskus, Zollikofen
St. Josef, Köniz
St. Marien, Bern
St. Martin, Worb
St. Mauritius, Bern
St. Michael, Wabern
Konolfingen
Münsingen

Oberland

Frutigen
Gstaad
Interlaken
Oberhasli-Brienz
Spiez
Thun

Mittelland

Biel und Umgebung
Burgdorf
Langenthal
Langnau i.E.
Pieterlen
Seeland-Lyss
Utzenstorf

Jura bernois

Bienne et environs
La Neuveville
Malleray-Bévilard
Moutier
Tavannes
Tramelan
Vallon de Saint-Imier

Paroisses

Espace pastoral Bienne-Pieterlen
St-Nicolas de Flüe, Bienne
Christ-Roi, Bienne
Ste-Marie, Bienne
St-Martin, Pieterlen

Espace pastoral Seeland

Maria Geburt, Lyss

Espace pastoral Emmental

Maria Himmelfahrt, Burgdorf
Peter und Paul, Utzenstorf
Heilig Kreuz, Langnau

Espace pastoral Haute Argovie

Herz Jesu, Herzogenbuchsee
Bruder Klaus, Huttwil
Maria Königin, Langenthal
St. Christopherus, Wangen-Niederbipp

Espace pastoral Oberland

Bruder Klaus, Spiez
Guthirt, Meiringen
Heiliggeist, Interlaken
St. Josef, Gstaad
St. Marien, Thun
St. Martin, Thun
St. Mauritius, Frutigen

Espace pastoral région de Berne

Auferstehung, Konolfingen
Bruder Klaus, Bern
Dreifaltigkeit, Bern
Guthirt, Ostermundigen
Heilig Kreuz, Bern
St. Johannes Evangelist, Münsingen
Heiliggeist, Belp
St. Antonius von Padua, Bern
St. Franziskus, Zollikofen
St. Josef, Köniz
St. Marien, Bern
St. Martin, Worb
St. Mauritius, Bern
St. Michael, Wabern
Paroisse cath. de lange française, Berne

Espace pastoral Bienne-La Neuveville

Ste-Marie, Bienne
Christ-Roi, Bienne
St-Nicolas de Flüe, Bienne
N. D. de l'Assomption, La Neuveville

Unité pastorale du Vallon de St-Imier

Cure catholique St-Imier

Unité pastorale de la Tramata

St-Georges, Mallery-Bévilard
Christ-Roi, Tavannes
St-Michel, Tramelan

Unité pastorale de Moutier

Sts Germain et Randoald, Moutier



Fête paroissiale de la Trinité, une occasion de se rencontrer et d'échanger

15. Glossaire

Diocèse de Bâle

Le diocèse de Bâle comprend dix cantons : AG/BS/BL/BE/JU/LU/ZG/SH/SO/TG. C'est le plus grand diocèse de Suisse. Plus de 1400 agents pastoraux sont au service de 1,04 million de fidèles dans 483 paroisses. Le diocèse de Bâle est dirigé depuis 2011 par l'évêque Felix Gmür.

Diaconie

La diaconie désigne l'action sociale de l'Église, son engagement pour le bien commun et sa responsabilité envers les personnes socialement défavorisées et dans le besoin. Le fondement de l'action diaconale est le commandement de l'amour du prochain. Le travail diaconal est effectué aussi bien par des bénévoles que par le personnel de l'Église.

Direction de la paroisse

Le curé n'assume pas toujours la direction de la paroisse. Le/la responsable de paroisse ayant une formation théologique et une missio canonica est responsable de la direction de la paroisse avec un prêtre responsable. Cette tâche, sans service sacramentel, peut également être assumée par des théologiens et théologiennes non ordonnés prêtres.

Catéchèse (enseignement religieux)

L'enseignement religieux est organisé différemment dans les différents cantons suisses. Outre l'enseignement scolaire de la religion et de l'éthique, ce sont les paroisses qui sont responsables de l'enseignement religieux dans le canton de Berne.

Communes ecclésiastiques dans le canton de Berne

En vertu de l'art. 2 de la loi bernoise sur les communes, les paroisses sont des collectivités relevant du droit public et dotées de la personnalité juridique.

Culte

Le terme « culte » désigne la pratique de la religion. Ce mot vient du latin « cultus », qui signifie « vénération » au sens d'une activité religieuse. En font notamment partie la proclamation de l'Évangile et les saints sacrements.

« Missio canonica »

Avec la Missio Canonica, l'évêque envoie et mandate des agents pastoraux pour la proclamation de la foi. La missio

est accordée par l'évêque et peut également être retirée par lui.

Œcuménisme

L'œcuménisme désigne les relations et la collaboration entre les Églises chrétiennes, les institutions ecclésiales et les groupements de différentes confessions. L'œcuménisme est cultivé et vécu au niveau local, régional, cantonal et national.

Pastorale

D'une part, la pastorale est synonyme d'accompagnement spirituel. Cela comprend les services religieux, l'administration des sacrements, les entretiens confidentiels ainsi que l'enseignement religieux, les manifestations de formation ecclésiale et la collaboration œcuménique. Le terme englobe également toutes les personnes exerçant une activité pastorale (curés/prêtres dans d'autres fonctions/aumôniers de paroisse/aumôniers spécialisés/catéchistes).

Espace pastoral

Plusieurs paroisses collaborent de manière contraignante et durable. Les bases sont le concept commun de l'espace pastoral, approuvé par le diocèse, et les statuts de celui-ci.

Prêtre (curé)

Par l'ordination sacerdotale, les théologiens catholiques reçoivent le pouvoir de présider les célébrations eucharistiques et d'administrer les sacrements. Les prêtres travaillent comme curé, vicaire ou aumônier. En tant que curé, ils assument la fonction de direction d'une paroisse ou d'un espace pastoral. L'ordination sacerdotale est réservée aux hommes.

Paroisses

Selon le droit canonique (ecclésiastique), la paroisse est une communauté de fidèles dans un territoire délimité ; elle est dirigée par un curé. Dans le diocèse de Bâle, elle est dirigée par un/une responsable de paroisse. La paroisse n'ayant pas de personnalité juridique au sens du CC, les communes ecclésiastiques se chargent d'assurer les bases matérielles nécessaires à l'accomplissement des tâches.

Église nationale catholique romaine du canton de Berne ECR

L'Église nationale reconnue de droit public dans le canton de Berne est, dans sa forme/structure actuelle, la dernière à avoir été fondée dans les cantons du diocèse de Bâle. Le premier synode constitutif a eu lieu le 12 juin 1982, après l'adoption de sa constitution en 1981.

Agents pastoraux

Le terme d'agent pastoral englobe le personnel au service de l'Église ayant une formation théologique. (curé, prêtre dans d'autres fonctions, diacre, responsable de paroisse, aumônier spécialisé, etc.)

Une formation théologique n'est pas automatiquement liée à une missio, mais celle-ci est une condition préalable au service ecclésial dans le canton de Berne.

Communautés linguistiques

Outre les paroisses, l'accompagnement pastoral des fidèles s'effectue également dans des communautés linguistiques, appelées autrefois missions. Leur offre pastorale s'adresse à tous ceux qui, par le biais de leur langue et de leur culture respectives, trouvent dans cette pastorale une patrie spirituelle.

16. Liste des abréviations

GKG

Paroisse générale de Berne et environs

PCS

Pédagogie catéchétique spécialisée ou catéchèse pour enfants handicapés

CIC Conférence interconfessionnelle

La CIC est constituée des membres des trois Églises nationales, donc des Églises réformées Berne-Jura-Soleure, de l'Église nationale catholique romaine et de l'Église nationale catholique chrétienne du canton de Berne, ainsi que de la Communauté d'intérêts des communautés israélites du canton de Berne. Les membres se réunissent au moins quatre fois par an pour discuter de questions d'intérêt commun.

ECR

Église nationale catholique romaine du canton de Berne

LEgN

Loi sur les Églises nationales bernoises

OEgN

Ordonnance sur les Églises nationales bernoises

17. Crédits photo

p. 9	© Salome Strobel © Klaus Petrus © Hannes Bhend photos fournies par le Festival des cultures photos fournies par DreifTräff © «pfarrblatt» Bern	p. 71	© KNA-Bild « pfarrblatt » Berne
p. 10	© Mauro Mellone	p. 74	© Mauro Mellone
p. 16	© Thomas Uhland © Église nationale/Pia Neuenschwander	p. 77	photo fournie par l'Église nationale
p. 20	© Église nationale/Pia Neuenschwander	p. 78	© Thomas Uhland © Thomas Uhland
p. 21	© « pfarrblatt » Berne	p. 80	© « pfarrblatt » Berne © « pfarrblatt » Berne
p. 25	© « pfarrblatt » Berne	p. 84	© « pfarrblatt » Berne
p. 26	© « pfarrblatt » Berne © Mauro Mellone	p. 87	© « pfarrblatt » Berne
p. 32	© Mauro Mellone	p. 89	© « pfarrblatt » Berne
p. 38	© Armin Brunner	p. 90	© Evelyn Wey
p. 41	© « pfarrblatt » Berne	p.93	© « pfarrblatt » Berne
p. 46	© Thomas Uhland	p. 97	© Mauro Mellone
p. 47	© Mauro Mellone	p. 99	© « pfarrblatt » Berne
p. 48	© Mauro Mellone	p. 103	© « pfarrblatt » Berne
p. 53	© Stefan Maurer		
p. 54	© Klaus Petrus		
p. 55	© Klaus Petrus		
p. 57	photo fournie par le Service spécialisé enfants et jeunesse		
p. 59	© Roswitha Schumacher		
p. 60	© iStock, StockPlanets		
p. 62	photo fournie par la paroisse d'Interlaken		
p. 65	© « pfarrblatt » Berne		
p. 66	photo fournie par DreifTräff		
p. 67	fournie par DreiTräff © « pfarrblatt » Berne		
p. 68	© Mauro Mellone		



